

A11A8
R45/
1986
EX.C
QL
P. Gouv

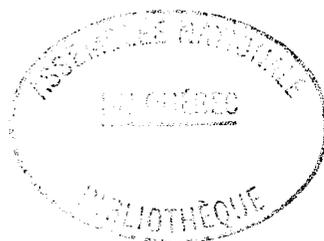


ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTION DE LA LÉGISLATION

1986

**Répertoire législatif
de
l'Assemblée nationale**



Lois sanctionnées au cours de la 1^{re} session de la 33^e Législature tenue du 11 mars au 19 juin 1986 et
du 21 octobre au 19 décembre 1986

NOTE

Ce dixième Répertoire législatif annuel comporte, comme les années antérieures, un sommaire de l'activité législative de l'Assemblée nationale au cours de 1986.

La liste, sous forme de table de concordance, des lois adoptées en 1986 inclut les lois publiques et les lois privées et de députés, mais les fiches descriptives de chaque loi de même que le tableau des modifications ne concernent que les lois publiques.

La Direction de la législation
Assemblée nationale



11

7

75/

786

.e

-

600v.

SOMMAIRE

	Page
Liste des lois sanctionnées	5
Table de concordance	13
Fiches relatives aux lois	15
Liste des lois par ministère ou secteur	141
Liste des projets de loi déposés mais non adoptés en 1986	147
Liste des lois antérieures à 1986 entrées en vigueur par proclamation	149
Tableau des modifications	151
Tableau des modifications globales	187
Index alphabétique des lois	189

LISTE DES LOIS SANCTIONNÉES

Liste des lois sanctionnées au cours de l'année 1986, avec le numéro de chapitre qu'elles porteront dans le recueil des lois de 1986

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
2	Loi modifiant diverses lois fiscales et d'autres dispositions législatives	15
10	Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale	20
11	Loi sur la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et abrogeant la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité	21
12	Loi sur les règlements	22
14	Loi maintenant en vigueur certains décrets relatifs aux affaires intergouvernementales	23
15	Loi modifiant la Loi sur les biens culturels	24
16	Loi sur la composition du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal	25
17	Loi modifiant la Loi sur les archives	26
18	Loi modifiant la Loi sur le cinéma	27
19	Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile	28
21	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale	3
22	Loi sur le recensement des électeurs en 1986	4
23	Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales	5
24	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique	10
25	Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires	75
26	Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités	76
27	Loi n° 1 sur les crédits, 1986-1987	1
28	Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	77
29	Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	78

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
30	Loi abrogeant la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec	29
31	Loi n° 2 sur les crédits, 1986-1987	6
32	Loi sur les sommaires des rapports de dépenses électorales relativement aux élections générales du 2 décembre 1985	7
34	Loi sur la reprise du service de transport dans certaines commissions scolaires	2
35	Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec	30
36	Loi modifiant la Loi sur les cités et villes	31
37	Loi modifiant le Code municipal du Québec	32
38	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	33
40	Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale	34
41	Loi modifiant la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais	35
42	Loi modifiant le Code du travail	36
43	Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal	37
44	Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec	38
46	Loi modifiant la Loi sur les travaux municipaux	39
48	Loi modifiant la Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal	40
49	Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	41
50	Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal	42
53	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives	19
54	Loi sur le transfert de certains employés du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec	43
55	Loi sur le régime de retraite de certains enseignants et modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic	44

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
56	Loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie	45
58	Loi sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants	46
60	Loi modifiant le Code de la sécurité routière	12
61	Loi modifiant la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec	47
62	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires	48
63	Loi n° 3 sur les crédits, 1986-1987	9
64	Loi modifiant la Loi sur l'expropriation	49
66	Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports	50
67	Loi concernant la ville de Schefferville	51
68	Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et modifiant diverses dispositions législatives	52
69	Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux	53
71	Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles	54
72	Loi modifiant le Code de procédure civile	55
73	Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	56
74	Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie	79
75	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux	57
76	Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice	58
77	Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec	59
78	Loi modifiant diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985	72
79	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu afin de contrer le détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source	16

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
80	Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires	17
81	Loi modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires	18
82	Loi validant certaines transactions effectuées par la Société québécoise d'exploration minière	8
84	Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics	13
85	Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec	60
87	Loi concernant certains organismes relevant du ministre de la Justice	61
88	Loi modifiant le Code civil, la Loi sur les bureaux d'enregistrement et la Loi sur la division territoriale	62
89	Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi et le Code de la sécurité routière	63
90	Loi modifiant la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport et d'autres dispositions législatives concernant les organismes publics de transport en commun	64
91	Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage	73
92	Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne	95
93	Loi n° 4 sur les crédits, 1986-1987	14
96	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques	96
97	Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités	65
98	Loi modifiant la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec	66
99	Loi modifiant la Loi sur les transports, la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur la voirie	67
103	Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse	88

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
105	Loi sur l'application de certaines dispositions fiscales à une société en commandite exploitant des mines d'amiante	68
106	Loi sur la reprise des travaux de construction	11
107	Loi modifiant la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)	69
109	Loi modifiant la Loi sur la fonction publique	70
111	Loi modifiant la Loi d'interprétation et modifiant de nouveau la Loi sur l'Assemblée nationale	71
112	Loi abolissant le Conseil québécois du Tourisme	80
113	Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec	81
114	Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité	82
115	Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat	83
116	Loi abolissant le Conseil des Arts du Québec	84
117	Loi modifiant à nouveau la Loi sur la protection sanitaire des animaux	97
118	Loi modifiant la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	98
119	Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction	89
121	Loi concernant certaines rétrocessions de droits dont le gouvernement est devenu titulaire par expropriation avant le 1 ^{er} avril 1976	90
124	Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie	99
125	Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de témoignage hors de cour et de saisie	85
126	Loi modifiant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne	100
127	Code de la sécurité routière	91
131	Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation	101

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
132	Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole	102
135	Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts	103
138	Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives	86
139	Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse concernant l'adoption internationale	104
141	Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock, en matière d'enregistrement	105
142	Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux	106
144	Loi modifiant la Loi sur les transports	92
147	Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales	87
148	Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire	107
150	Loi sur les forêts	108
153	Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs	109
154	Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec	110
155	Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives	111
156	Loi modifiant la Loi médicale concernant l'acupuncture	112
157	Loi modifiant de nouveau la Loi sur le cinéma	93
158	Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	113
160	Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux	74
164	Loi n° 5 sur les crédits, 1986-1987	94
167	Loi modifiant la Loi sur la Législature	114
168	Loi modifiant de nouveau la Loi sur les tribunaux judiciaires	115

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
190	Loi concernant la ville de LaSalle	118
200	Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal	117
202	Loi concernant la ville de Deux-Montagnes	122
203	Loi concernant la Régie Intermunicipale d'Aqueduc du Bas Richelieu	130
204	Loi sur Les Placements Normand Inc.	142
205	Loi concernant certains lots du cadastre révisé de la cité de Hull (quartier n° 4)	131
208	Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Lévis	138
209	Loi sur Hôtel de Lido inc.	148
212	Loi modifiant la Loi refondant la charte de la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec	137
213	Loi concernant la ville de Rimouski	119
218	Loi concernant certaines transactions entre la Compagnie de Jésus et la Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf	144
221	Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des électroniciens du Québec	143
224	Loi concernant le Foyer Saint-Antoine de Longueuil	145
227	Loi sur Aylmer Park Development Corp.	139
228	Loi concernant la ville de Mercier	121
229	Loi concernant un immeuble du cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé (division d'enregistrement de Shawinigan)	128
239	Loi concernant Le Conseil de Planning Social de Pontiac Inc.	146
240	Loi modifiant la Loi constituant en corporation Casa d'Italia — Maison d'Italie	147
243	Loi concernant Ressources Chesbar Inc.	140
244	Loi concernant Les Explorations Muscocho Limitée (Libre de responsabilité personnelle)	141
245	Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Laprairie de la Madeleine	127

<i>P.L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
247	Loi concernant la ville d'Iberville	120
248	Loi concernant la corporation municipale de la paroisse de Saint-Élie d'Orford	129
250	Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville	126
252	Loi concernant la ville de Saint-Césaire	123
254	Loi concernant certains immeubles dans la ville de Drummondville	125
264	Loi modifiant la Loi concernant la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	133
265	Loi fusionnant Compagnie Montréal Trust, Crédit Foncier et la Société de Fiducie du Crédit Foncier	135
268	Loi annexant un territoire à celui de la ville de Mont-Joli	124
269	Loi concernant La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec	134
270	Loi concernant City & District Land & Development Co. Ltd	136
271	Loi modifiant la Charte de la ville de Québec	116
272	Loi sur la Corporation intermunicipale de transport de la rive-sud de Québec	132

TABLE DE CONCORDANCE

<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>
1	27	43	54	85	125
2	34	44	55	86	138
3	21	45	56	87	147
4	22	46	58	88	103
5	23	47	61	89	119
6	31	48	62	90	121
7	32	49	64	91	127
8	82	50	66	92	144
9	63	51	67	93	157
10	24	52	68	94	164
11	106	53	69	95	92
12	60	54	71	96	96
13	84	55	72	97	117
14	93	56	73	98	118
15	2	57	75	99	124
16	79	58	76	100	126
17	80	59	77	101	131
18	81	60	85	102	132
19	53	61	87	103	135
20	10	62	88	104	139
21	11	63	89	105	141
22	12	64	90	106	142
23	14	65	97	107	148
24	15	66	98	108	150
25	16	67	99	109	153
26	17	68	105	110	154
27	18	69	107	111	155
28	19	70	109	112	156
29	30	71	111	113	158
30	35	72	78	114	167
31	36	73	91	115	168
32	37	74	160	116	271
33	38	75	25	117	200
34	40	76	26	118	190
35	41	77	28	119	213
36	42	78	29	120	247
37	43	79	74	121	228
38	44	80	112	122	202
39	46	81	113	123	252
40	48	82	114	124	268
41	49	83	115	125	254
42	50	84	116		

TABLE DE CONCORDANCE

<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>
126	250	134	269	142	204
127	245	135	265	143	221
128	229	136	270	144	218
129	248	137	212	145	224
130	203	138	208	146	239
131	205	139	227	147	240
132	272	140	243	148	209
133	264	141	244		

Projet de loi 2 (chapitre 15)

Loi modifiant diverses lois fiscales et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie diverses lois fiscales de même qu'un certain nombre de dispositions législatives afin de donner suite aux Déclarations ministérielles du 19 décembre 1984, du 8 mai 1985 et du 20 juin 1985 du ministre des Finances ainsi qu'aux Discours sur le budget du 22 mai 1984 et du 23 avril 1985 prononcés par ce dernier.

Cette loi modifie en premier lieu la Loi sur l'assurance automobile afin de permettre, suite à l'imposition des primes d'assurance automobile, de modifier les sommes exigibles lors de la délivrance ou du renouvellement d'un permis de conduire ou de l'immatriculation d'un véhicule automobile.

Elle modifie en second lieu le Code de la sécurité routière pour des raisons de concordance avec les modifications apportées à la Loi sur l'assurance automobile.

Elle modifie en troisième lieu la Loi sur les droits successoraux pour abolir l'obligation de payer des droits à l'égard des successions ouvertes après le 23 avril 1985 et pour laisser subsister l'obligation d'obtenir un permis de disposer à l'égard des successions ouvertes entre le 23 avril 1985 et le jour de la sanction de la présente loi. Cette loi est finalement abrogée à l'égard des successions ouvertes après le jour de la sanction de la présente loi.

Elle modifie en quatrième lieu la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains pour abaisser le délai de remboursement des droits de 4 ans à 3 ans.

Elle modifie en cinquième lieu la Loi sur la fiscalité municipale afin de réaménager les privilèges fiscaux dont bénéficient les producteurs forestiers.

Elle modifie en sixième lieu la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail afin notamment:

1° de préciser les modalités d'impositions de la taxe sur un bien acquis hors du Canada et apporté au Québec pour consommation;

2° d'assujettir la monnaie et les timbres neufs achetés à un prix supérieur à leur valeur nominale sauf en ce qui concerne la Feuille d'érable en or frappé par la Monnaie royale canadienne;

3° de limiter l'exemption visant les ventes de bulbes, d'arbustes, d'arbres et autres plantes;

4° d'élargir l'exemption visant les biens destinés à pallier une déficience physique aux pièces composantes ou de rechange de tels biens;

5° d'exempter les centres hospitaliers quant à certains biens qu'ils acquièrent;

6° de limiter l'exemption concernant la vente et la location de films et de cassettes vidéo;

7° d'exclure de l'exemption visant les denrées alimentaires celles conçues pour les animaux d'appartement;

8° de prévoir le remboursement de la taxe payée sur un montant de taxe de vente fédérale remboursé;

9° d'assujettir à la taxe de 9% les primes d'assurance;

10° d'introduire un certain nombre de modifications d'ordre technique.

Elle modifie en septième lieu la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de porter de 55% à 60% le taux de la taxe sur le tabac, de fixer aux fins du calcul de la taxe le prix de vente moyen d'un paquet de 25 cigarettes à 1,50 \$ et de réduire de 24,545% à 17,974% de la taxe perçue le taux de la contribution au financement du déficit olympique.

Elle modifie en huitième lieu la Loi sur les impôts et la Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts afin d'y apporter des modifications semblables à celles qui ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu par le projet de loi fédéral C-7, sanctionné le 20 décembre 1984 (S.C. 1984, chapitre 45) et afin d'introduire la plupart des mesures fiscales québécoises découlant du Discours sur le budget du 23 avril 1985. Ces dernières mesures concernent notamment:

- 1° l'introduction du mode d'imposition des options d'achat d'actions accordées aux employés;
- 2° la bonification de la déduction générale pour frais reliés à un emploi;
- 3° l'introduction de la déduction pour certains particuliers travaillant pour un centre financier international;
- 4° une précision quant à l'éligibilité à la déduction pour certains québécois travaillant à l'étranger;
- 5° le réaménagement de la déduction pour frais de garde d'enfants et des exemptions personnelles;
- 6° l'introduction de la déduction pour un centre financier international;
- 7° la réduction des taux d'imposition;
- 8° l'introduction du mode de récupération des allocations familiales du Québec;
- 9° l'abandon du crédit d'impôt lors de l'achat d'actions d'une SODEQ après le 23 avril 1985;
- 10° l'introduction d'un crédit d'impôt pour taxes à la consommation;
- 11° le réaménagement du régime d'épargne-actions notamment à l'égard du taux de déduction, du plafond maximum, des groupes d'investissement et des SODEQ;
- 12° l'introduction de la déduction fiscale à l'égard des sociétés de placements dans l'entreprise québécoise et des régimes d'investissement coopératif;
- 13° le réaménagement du calcul de la taxe sur le capital en ce qui concerne une corporation agricole et un centre financier international;
- 14° le réaménagement du calcul de la taxe additionnelle sur le capital dans le cas des corporations de raffinage de pétrole;
- 15° l'abolition de l'impôt sur les dons.

De plus, cette loi apporte des modifications de nature technique qui ont pour but de corriger certaines dispositions actuelles de la Loi sur les impôts qui ne traduisent pas avec précision les énoncés de politique fiscale ayant servi de base à leur introduction.

Elle modifie en neuvième lieu la Loi sur le ministère du Revenu pour y introduire l'obligation d'obtenir un certificat autorisant la distribution des biens transmis par décès, pour établir certaines mesures concernant de tels biens se trouvant dans des coffrets de sûreté, pour faire du manquement à ces obligations une infraction et pour créer une pénalité lorsqu'une personne ne paie pas la taxe sur les primes d'assurance alors qu'elle y est tenue.

Elle modifie en dixième lieu la Loi sur le paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes pour tenir compte des modifications apportées à la Loi sur les impôts relativement aux exemptions personnelles.

Elle modifie en onzième lieu la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec en vue d'exempter un employeur de l'obligation de contribuer à ce régime à l'égard de certains salariés travaillant dans un centre financier international.

Elle modifie en douzième lieu la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers pour tenir compte de modifications apportées à la Loi sur les impôts relativement aux exemptions personnelles, aux délais de cotisation de même que pour y réaménager le mode de calcul du montant du remboursement d'impôts fonciers.

Elle modifie en treizième lieu la Loi sur le supplément au revenu de travail pour tenir compte, dans un premier temps, des modifications apportées à la Loi sur les impôts relativement aux délais de cotisation du ministre et, dans un deuxième temps, pour changer la base de calcul du remboursement.

Enfin, cette loi introduit certaines modifications techniques aux articles 5, 12 et 16 de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (1985, chapitre 9) et à l'article 7 de la Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal (1985, chapitre 25).

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 17 décembre 1985

Adoption du principe: 18 décembre 1985

Adoption: 21 mai 1986

Sanction: 27 mai 1986

Entrée en vigueur: 27 mai 1986

Lois modifiées: Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)
 Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)
 Loi sur les droits successoraux (L.R.Q., chapitre D-13.2)
 Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., chapitre D-17)
 Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)
 Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1)
 Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2)
 Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-4)
 Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31)
 Loi sur le paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes (L.R.Q., chapitre P-1)
 Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5)
 Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q., chapitre R-20.1)
 Loi sur le supplément au revenu de travail (L.R.Q., chapitre S-37.1)
 Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (1985, chapitre 9)
 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal (1985, chapitre 25)

Projet de loi 10 (chapitre 20)**Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale**

Objet: Cette loi a pour objet de limiter à 3,5% le taux d'augmentation de l'indemnité annuelle des députés applicable à compter du 1^{er} janvier 1986.

Elle accorde de plus au député qui occupe le poste de président du caucus du parti du gouvernement une indemnité additionnelle égale à 25% de son indemnité annuelle de député.

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 14 mai 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1)

Projet de loi 11 (chapitre 21)

Loi sur la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et abrogeant la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité

Objet: Cette loi abroge la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité qui remonte pour l'essentiel à 1945. La loi abolit, en conséquence, l'Office de l'électrification rurale constitué par cette loi.

La loi prévoit en outre que la seule coopérative encore régie par cette loi continuera son existence en vertu de la Loi sur les coopératives. Elle contient, afin de faciliter la continuation de cette coopérative, diverses dispositions, principalement d'ordre technique.

Enfin, la loi prévoit plusieurs dispositions transitoires.

Ministre responsable: le ministre que le gouvernement désigne

Parrain: M. John Ciaccia

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 5 novembre 1986: aa. 1 à 26

Décret 1639-86, G.O., 1986, partie 2, p. 4475

Lois modifiées: Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1)
Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6)
Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3)
Loi modifiant la Loi de l'électrification rurale (1955-1956, chapitre 5)
Loi concernant l'électrification rurale (1964, chapitre 33)

Loi abrogée: Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité (9 Georges VI, chapitre 48)

Projet de loi 12 (chapitre 22)

Loi sur les règlements

Objet: Cette loi vise à institutionnaliser un processus uniforme d'adoption et d'entrée en vigueur des règlements édictés ou approuvés par le gouvernement, le Conseil du trésor, un ministre ou un organisme gouvernemental et à établir un mécanisme de contrôle de ces règlements par l'Assemblée nationale.

À cette fin, la loi prévoit, notamment, que tous les projets de règlement devront être examinés par le ministre de la Justice ou une personne qu'il désigne et faire l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Cette loi prévoit en outre que tous les règlements, une fois édictés ou approuvés, selon le cas, devront également être publiés à la *Gazette officielle du Québec*.

De plus, la loi énonce quelques règles relatives à l'époque de l'entrée en vigueur des règlements et contient des dispositions prévoyant la possibilité pour l'Assemblée nationale de désavouer un règlement ou l'une de ses dispositions.

Elle contient par ailleurs une disposition établissant que la loi proposée aura, sous réserve des exceptions mentionnées, préséance sur toute disposition incompatible d'une loi générale ou spéciale sanctionnée avant l'entrée en vigueur de la loi.

Enfin, cette loi modifie la Loi d'interprétation pour préciser, notamment, que les règlements édictés en application d'une disposition remplacée demeurent en vigueur dans la mesure où ils sont compatibles avec les dispositions nouvelles.

Ministre responsable: le ministre de la Justice, à l'exception de la section V

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 19 mars 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Lois modifiées: Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)
Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16)

Projet de loi 14 (chapitre 23)

Loi maintenant en vigueur certains décrets relatifs aux affaires intergouvernementales canadiennes

Objet: Cette loi vise à assurer le maintien en vigueur de certains décrets pris en application de l'article 22 de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales avant qu'elle ne soit modifiée par le chapitre 47 des lois de 1984.

Ministre responsable: le ministre des Relations internationales et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Parrain: M. Gil Rémillard

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 19 mars 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 15 (chapitre 24)**Loi modifiant la Loi sur les biens culturels**

Objet: Cette loi a pour objet de faire une correction d'ordre terminologique à la Loi sur les biens culturels.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4)

Projet de loi 16 (chapitre 25)

**Loi sur la composition du conseil d'administration
du Musée des beaux-arts de Montréal**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal pour y faire une correction d'ordre terminologique.

Elle a également pour objet de valider les nominations et l'élection des administrateurs du Musée des beaux-arts de Montréal.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., chapitre M-42)

Projet de loi 17 (chapitre 26)**Loi modifiant la Loi sur les archives**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur les archives afin de reporter la date limite à laquelle les organismes publics doivent soumettre au ministre des Affaires culturelles la liste de leurs documents inactifs; elle a également pour objet de préciser la période que doit couvrir cette liste.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1)

Projet de loi 18 (chapitre 27)

Loi modifiant la Loi sur le cinéma

Objet: Cette loi a pour objet de reporter la date avant laquelle la Société générale du cinéma du Québec doit produire annuellement ses états financiers et son rapport d'activités.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 11 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1)

Projet de loi 19 (chapitre 28)**Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile**

Objet: Cette loi prévoit que la Régie de l'assurance automobile du Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu une somme de 60 000 000 \$ représentant le remboursement du coût des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile.

Elle prévoit, en outre, le mode d'indexation de cette somme et les modalités de son versement.

Elle accorde également au gouvernement le pouvoir de réviser cette somme à compter du 1^{er} janvier 1989 et à tous les trois ans par la suite, en tenant compte de l'évolution du coût des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile.

Elle prévoit enfin que la Régie versera au fonds consolidé du revenu, avant le 31 mars 1987, une somme de 40 000 000 \$ pour le coût des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile pour les années antérieures à l'année 1986.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 27 mars 1986

Adoption du principe: 13 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)

Projet de loi 21 (chapitre 3)**Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale**

Objet: Cette loi apporte des modifications diverses à la Loi sur l'Assemblée nationale pour permettre de fournir un local au chef de l'opposition officielle dans la région de Montréal, un local au président de l'Assemblée nationale pour recevoir ses électeurs dans sa circonscription électorale, pour payer une allocation de logement au Premier ministre et au président de l'Assemblée plutôt que de leur fournir une résidence et enfin pour modifier les conditions de travail du personnel affecté au service de recherche des partis politiques.

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 18 mars 1986

Adoption du principe: 27 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre A-23.1)

Projet de loi 22 (chapitre 4)

Loi sur le recensement des électeurs en 1986

Objet: Cette loi a pour objet d'annuler la tenue du recensement annuel des électeurs prévue par la Loi électorale pour l'automne 1986.

Elle prévoit en conséquence certaines mesures supplétives applicables dans l'éventualité où la tenue d'une élection ou d'un référendum serait ordonnée avant la période prévue par la Loi électorale pour la tenue d'un autre recensement.

Ministre responsable: le ministre délégué à la Réforme électorale

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 18 mars 1986

Adoption du principe: 25 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 23 (chapitre 5)

Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales

Objet: Cette loi vise essentiellement à suspendre les opérations se rapportant à la délimitation des circonscriptions électorales prévues par la Loi sur la représentation électorale jusqu'au 2 décembre 1986.

Ministre responsable: le ministre délégué à la Réforme électorale

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 18 mars 1986

Adoption du principe: 25 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 24 (chapitre 10)

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

Objet: Cette loi proroge jusqu'au troisième dimanche de novembre 1987 la durée du mandat des commissaires d'écoles. Elle prévoit qu'à partir de cette date tous les commissaires seront élus en même temps pour trois ans.

Elle enlève l'obligation d'être de la confession religieuse d'une commission scolaire confessionnelle pour voter lors de l'élection des commissaires ou à l'occasion de la tenue d'un référendum.

Elle prévoit la composition du conseil des commissaires dans les cas de fusion, d'annexion ou d'érection de municipalités scolaires.

Elle prévoit la possibilité d'étaler le déficit d'une commission scolaire.

Elle permet aux commissions scolaires confessionnelles de l'île de Montréal de déléguer au Conseil scolaire de l'île de Montréal tout droit, pouvoir ou obligation.

Elle fait disparaître l'obligation, pour les professionnels non-enseignants, de détenir un brevet de capacité décerné ou reconnu par le ministre pour être à l'emploi d'une commission scolaire.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 18 mars 1986

Adoption du principe: 25 mars 1986

Adoption: 29 mai 1986

Sanction: 29 mai 1986

Entrée en vigueur: 29 mai 1986

Lois modifiées: Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14)
Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (1984, chapitre 39)
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives (1985, chapitre 8)

Projet de loi 25 (chapitre 75)

Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires

Objet: Cette loi précise que les plans d'investissements universitaires entrent en vigueur sur approbation du gouvernement. Elle indique, en outre, qu'une subvention accordée en vertu de la Loi sur les investissements universitaires peut ne viser que certains des investissements prévus dans un plan et qu'elle peut pourvoir au paiement des frais et des autres dépenses afférents à un emprunt.

Ministre responsable: le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 28 octobre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17)

Projet de loi 26 (chapitre 76)

Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités

Objet: Cette loi édicte que les membres du Conseil des universités demeurent en fonction à la fin de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Elle prévoit, en outre, qu'en cas d'incapacité du président du Conseil, le gouvernement peut nommer une personne pour le remplacer tant que dure cette incapacité.

Ministre responsable: le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 30 avril 1986

Adoption du principe: 28 octobre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le Conseil des universités (L.R.Q., chapitre C-58)

Projet de loi 27 (chapitre 1)

Loi n^o 1 sur les crédits, 1986-1987

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 367 784 875,00 \$ représentant 2/12 des crédits du programme « Prestations d'aide sociale » du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, et 1/4 des crédits du programme « Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris » du même ministère.

Cette somme apparaîtra au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. Gérard D. Levesque

Présentation: 18 mars 1986

Adoption du principe: 18 mars 1986

Adoption: 18 mars 1986

Sanction: 18 mars 1986

Entrée en vigueur: 18 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 28 (chapitre 77)

Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel

Objet: Cette loi précise que le ministre peut, par règlement, déterminer certaines conditions de travail des membres du personnel d'un collège qui ne sont pas membres d'une association accréditée au sens du Code du travail, et non toutes les conditions de travail. Elle lui permet d'enjoindre les collèges à se doter d'une politique de gestion de ce personnel pour régir des conditions de travail qui ne sont pas déterminées par le ministre.

Elle extensionne de 90 jours à quatre mois le délai dans lequel un collège doit faire parvenir au ministre ses états financiers.

Ministre responsable: le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 28 octobre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29)

Projet de loi 29 (chapitre 78)

Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Objet: Cette loi accorde un traitement aux présidents du comité catholique et du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation.

Ministre responsable: le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 30 avril 1986

Adoption du principe: 28 octobre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., chapitre C-60)

Projet de loi 30 (chapitre 29)**Loi abrogeant la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec**

Objet: Cette loi abroge la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec, dispose des droits et obligations de cette commission scolaire et annexe son territoire à celui des municipalités scolaires sous la juridiction de la Commission scolaire de Joutel-Matagami et de la Commission scolaire de Fermont.

Elle prévoit que les sommes provenant de la Commission scolaire du Nouveau-Québec seront affectées à la réalisation d'immobilisations sur le territoire annexé à la municipalité scolaire de Joutel-Matagami.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 25 mars 1986

Adoption du principe: 16 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} juillet 1986

Loi abrogée: Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec (1968, chapitre 110)

Projet de loi 31 (chapitre 6)

Loi n° 2 sur les crédits, 1986-1987

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 5 538 702 775,00 \$ représentant un peu plus du quart de la totalité des dépenses apparaissant au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. Gérard D. Levesque

Présentation: 27 mars 1986

Adoption du principe: 27 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 32 (chapitre 7)**Loi sur les sommaires des rapports de dépenses électorales relativement aux élections générales du 2 décembre 1985**

Objet: Cette loi a pour objet de remplacer, relativement aux élections générales du 2 décembre 1985, la publication dans les journaux des sommaires des rapports de dépenses électorales de tous les candidats par la publication des sommaires des rapports des seuls candidats qui ont droit à un remboursement de leurs dépenses électorales conformément à la Loi électorale.

Elle prévoit également la publication par le directeur général des élections d'un rapport contenant les sommaires des rapports de dépenses électorales de tous les candidats et de tous les partis.

Ministre responsable: le ministre délégué à la Réforme électorale

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 27 mars 1986

Adoption du principe: 27 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 34 (chapitre 2)

Loi sur la reprise du service de transport dans certaines commissions scolaires

Objet: Cette loi vise à assurer la reprise du transport des élèves dans certaines commissions scolaires.

La loi détermine l'augmentation de salaire des salariés d'Autobus Terrebonne Inc. jusqu'au 31 août 1986. Elle prévoit de plus la formation d'un conseil de médiation qui devra faire des recommandations aux parties sur la rémunération applicable au cours de la prochaine convention collective.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 26 mars 1986

Adoption du principe: 27 mars 1986

Adoption: 27 mars 1986

Sanction: 27 mars 1986

Entrée en vigueur: 27 mars 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 35 (chapitre 30)

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec

Objet: Cette loi dispense les membres de l'Assemblée nationale de l'application de règles sur les conflits d'intérêt prévues dans la Loi sur la Société de développement industriel du Québec. Les règles sur ce sujet déjà prévues dans la Loi sur l'Assemblée nationale continueront de leur être applicables.

Ministre responsable: le ministre de l'Industrie et du Commerce

Parrain: M. Daniel Johnson

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01)

Projet de loi 36 (chapitre 31)

Loi modifiant la Loi sur les cités et villes

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les cités et villes pour accorder aux municipalités régies par cette loi de nouveaux pouvoirs ou réviser certains pouvoirs actuels afin que celles-ci puissent s'administrer avec plus d'efficacité.

Ces nouvelles dispositions permettent, entre autres, à une municipalité de confier à un tiers l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux, de décréter des voies prioritaires pour véhicules d'urgence près des bâtiments publics et d'instituer des régimes de retraite plus adéquats en faveur des fonctionnaires ou employés municipaux. Elles accordent également au conseil municipal une plus grande discrétion quant au contenu d'un programme de revitalisation du territoire municipal et étendent son pouvoir réglementaire sur les matières dangereuses emmagasinées ou accumulées sur son territoire.

En matière de financement municipal, la loi apporte une modification suivant laquelle une municipalité peut choisir, par simple résolution et sans approbation, un mode d'emprunt différent de celui prévu par le règlement d'emprunt lorsque la charge des contribuables n'est augmentée que par les frais d'administration du nouveau mode. Enfin, une modification réserve aux seuls propriétaires visés par les travaux municipaux le droit de voter pour l'approbation ou la désapprobation du règlement d'emprunt lorsque ces propriétaires doivent assumer au moins 75% du coût de l'emprunt rattaché à ces travaux.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)

Projet de loi 37 (chapitre 32)

Loi modifiant le Code municipal du Québec

Objet: Cette loi modifie le Code municipal du Québec pour accorder aux corporations municipales régies par ce code de nouveaux pouvoirs ou réviser certains pouvoirs actuels afin que celles-ci puissent s'administrer avec plus d'efficacité.

Ces dispositions nouvelles permettent, entre autres, à une corporation municipale de confier à un tiers l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux, de décréter des voies prioritaires pour véhicules d'urgence près des bâtiments publics et d'instituer des régimes de retraite plus adéquats en faveur des fonctionnaires ou employés municipaux. Elles accordent également au conseil municipal une plus grande discrétion quant au contenu d'un programme de revitalisation du territoire municipal et lui permettent de réglementer l'emmagasinage et l'accumulation des matières dangereuses sur son territoire.

En matière de financement municipal, la loi modifie le code pour permettre à une corporation municipale de choisir, sur simple résolution et sans approbation, un mode d'emprunt différent de celui adopté lors du règlement d'emprunt lorsque la charge des contribuables n'est augmentée que par les frais d'administration du nouveau mode. De plus, une modification réserve aux seuls propriétaires visés par les travaux municipaux le droit de voter pour l'approbation ou la désapprobation du règlement d'emprunt lorsque ces propriétaires doivent assumer au moins 75% du coût de l'emprunt rattaché à ces travaux.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 14 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)

Projet de loi 38 (chapitre 33)

Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Objet: Cette loi a pour objet de reconnaître dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le droit de lotir, à certaines conditions, des terrains qui sont trop petits pour faire l'objet d'un lotissement en vertu des normes générales mais qui étaient déjà bâtis lors de l'instauration de ces normes ou qui sont devenus trop petits à cause de l'intervention d'une autorité publique comme par exemple une expropriation à des fins de voirie.

Elle vise également à permettre aux villes de Laval et de Mirabel d'adopter un programme particulier d'urbanisme pour leur centre-ville sans être tenues de l'intégrer à leur schéma d'aménagement.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

Projet de loi 40 (chapitre 34)

Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale

Objet: Cette loi apporte diverses modifications à la Loi sur la fiscalité municipale.

Elle prévoit que les activités énumérées dans la loi au chapitre de la taxe d'affaires n'ont pas à être lucratives pour entraîner l'assujettissement à cette taxe de la personne qui les exerce.

Elle prévoit le droit du contribuable à un remboursement lorsque son terrain cesse en cours d'exercice d'être assujetti à la surtaxe sur les terrains vagues.

Elle permet au gouvernement d'exempter des taxes municipales et scolaires les immeubles d'un organisme international et de verser une somme compensatoire aux municipalités et aux commissions scolaires.

La loi apporte également une modification au régime des immeubles exemptés de la taxe foncière ou d'affaires qui appartiennent à la Couronne, à la Société immobilière du Québec ou à un établissement du réseau des affaires sociales ou de l'éducation. En effet, elle prévoit que désormais ces immeubles feront l'objet d'une compensation tenant lieu de taxes sans égard à l'utilisation qui en est faite.

Le régime spécial d'évaluation des terrains de golf et des terrains qui forment l'assiette d'une voie ferrée est également modifié par cette loi. Le plafond d'évaluation des terrains de golf est assujetti à une formule d'indexation annuelle alors que la formule de calcul de la valeur moyenne des terrains servant à évaluer l'assiette d'une voie ferrée est révisée.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)

Projet de loi 41 (chapitre 35)**Loi modifiant la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais afin d'accorder à la Communauté le pouvoir de faire exploiter par un tiers un centre d'élimination des déchets ou de contracter autrement avec un tiers pour l'élimination des déchets des municipalités de son territoire.

De plus, la loi accorde à la Communauté le pouvoir de confier à un tiers l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux, sans que ce soit dans le cadre d'un contrat « clé en main ».

Enfin, la loi modifie cette loi afin de valider une entente intervenue entre la Communauté et les municipalités de son territoire desservies par son réseau d'alimentation en eau potable, entente réglant entre ces principales municipalités de la Communauté régionale des difficultés de longue date au sujet de l'alimentation en eau potable.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., chapitre C-37.1)

Projet de loi 42 (chapitre 36)**Loi modifiant le Code du travail**

Objet: Cette loi a pour objet de clarifier l'interprétation de l'article 25 du Code du travail afin de permettre, dorénavant, à une association de salariés de déposer des copies seulement des cartes d'adhésion de ses membres lors d'une demande d'accréditation.

Ministre responsable: le ministre du Travail

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)

Projet de loi 43 (chapitre 37)

Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal afin d'accorder à la Communauté le pouvoir de confier à un tiers l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux, sans que ce soit dans le cadre d'un contrat « clé en main ».

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2)

Projet de loi 44 (chapitre 38)**Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur la Communauté urbaine de Québec afin d'accorder à la Communauté le pouvoir de confier à un tiers l'exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux, sans que ce soit dans le cadre d'un contrat « clé en main ».

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.3)

Projet de loi 46 (chapitre 39)

Loi modifiant la Loi sur les travaux municipaux

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les travaux municipaux afin de prévoir que le montant d'une subvention gouvernementale pour des travaux municipaux de construction ou d'amélioration est considéré comme faisant partie des fonds généraux de la municipalité, de telle sorte qu'elle n'ait pas besoin de contracter un emprunt ou de lever une taxe spéciale pour financer la partie du coût des travaux couverte par la subvention.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., chapitre T-14)

Projet de loi 48 (chapitre 40)

Loi modifiant la Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal

Objet: Cette loi modifie la Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal afin d'assujettir cet organisme aux mêmes règles que la Société de transport de Laval en matière d'emprunts temporaires. Cela implique que cet organisme peut contracter la plupart de ses emprunts temporaires sans avoir besoin de les faire approuver par le ministre des Affaires municipales.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal (1985, chapitre 32)

Projet de loi 49 (chapitre 41)**Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik afin d'accorder à une municipalité de village nordique le pouvoir de confier à un tiers l'exploitation d'un système de collecte et d'évacuation des eaux usées.

Elle a également pour objet de prévoir que tout surplus ou déficit d'une année financière de l'Administration régionale Kativik constitue un revenu ou une dépense à porter au budget de l'année financière suivante de cet organisme.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1)

Projet de loi 50 (chapitre 42)**Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal**

Objet: Cette loi vise à modifier la Loi de la Communauté urbaine de Montréal afin de reconnaître la validité d'un plan de compensation élaboré entre la Ville de Montréal et la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour régler le dossier du transfert des biens du métro original et prévoyant le versement d'une compensation par la Ville de Montréal à la Société de transport.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi de la Communauté urbaine de Montréal (1969, chapitre 84)

Projet de loi 53 (chapitre 19)

Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal

Objet: Cette loi modifie diverses lois fiscales et a pour objet d'harmoniser les régimes d'imposition fédéral et québécois afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement présenté par le ministre des Finances le 18 décembre 1985.

Cette loi modifie la Loi sur les impôts, la Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu afin d'y apporter des modifications de nature technique semblables à celles qui ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu par le projet de loi fédéral C-72, sanctionné le 29 octobre 1985 (S.C. 1985, chapitre 45).

Ces modifications concernent notamment les biens miniers canadiens et étrangers, les activités relatives aux ressources, le crédit pour impôt étranger, les dons de charité et les résidences principales.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 9 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Lois modifiées: Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-4)
 Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31)
 Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts (1972, chapitre 24)

Projet de loi 54 (chapitre 43)

Loi sur le transfert de certains employés du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec

Objet: Cette loi a pour objet de permettre le transfert de certains fonctionnaires du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec.
Ce projet prévoit les cas où ces fonctionnaires pourront réintégrer la fonction publique et leur préserve les autres droits qu'il indique.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 16 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 55 (chapitre 44)

Loi sur le régime de retraite de certains enseignants et modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Objet: Cette loi a pour objet de donner suite au protocole d'entente intervenu le 20 novembre 1985 entre d'une part, le gouvernement du Québec et d'autre part, la Centrale de l'enseignement du Québec et le Comité provincial pour la défense des enseignants sécularisés après 1965 dans le but de revaloriser les bénéfices accordés par la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants adoptée en 1978.

Cette loi a aussi pour objet de modifier diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Cette loi permet notamment aux employés du secteur des affaires sociales qui sont sur « listes de rappel » d'être assujettis, à compter du 1^{er} janvier 1987, au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au régime de retraite des enseignants ou au régime de retraite des fonctionnaires.

De plus, elle permet aux employés visés par l'un ou l'autre de ces régimes de retraite de racheter séparément chacune des périodes d'un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel.

Par ailleurs, cette loi vise à permettre, au régime de retraite des enseignants et au régime de retraite des fonctionnaires, le rachat des congés sans traitement qui se sont terminés avant le 1^{er} juillet 1976.

Enfin, cette loi comporte d'autres modifications qui sont principalement de nature technique ou de concordance ou qui ont pour but de faciliter l'administration des régimes de retraite.

Ministre responsable: le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor

Parrain: M. Paul Gobeil

Présentation: 28 mai 1986

Adoption du principe: 16 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986, à l'exception des articles 1 à 63, 69 à 72, 74 et 75, 76, dans la mesure dans ce dernier cas où l'article 137 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics réfère au régime de retraite de certains enseignants, des articles 77 à 82, 94 et 102 qui entreront en vigueur le 26 juin 1986 et de l'article 73, dans la mesure où il édicte les articles 115.1 à 115.3, de l'article 76, dans la mesure où l'article 137 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics réfère à l'article 115.2 et de l'article 112 qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1987

Lois modifiées: Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)
Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11)
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12)
Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1)

Projet de loi 56 (chapitre 45)

Loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie

Objet: Cette loi vise à rendre applicables aux bureaux d'informations touristiques les dispositions auxquelles sont soumis les établissements hôteliers, les restaurants et les terrains de camping et de caravanning.

Elle précise également qui pourra obtenir un permis pour exploiter un bureau d'informations touristiques.

Enfin, elle prévoit une augmentation du montant des amendes qui peuvent être imposées en cas de contravention à la Loi sur l'hôtellerie ou à un règlement adopté en vertu de cette loi.

Ministre responsable: le ministre du Tourisme

Parrain: M. Yvon Picotte

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 10 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 22 juillet 1986: aa. 1 à 9
Décret 1100-86, G.O, 1986, Partie 2, p. 3317

Loi modifiée: Loi sur l'hôtellerie (L.R.Q., chapitre H-3)

Projet de loi 58 (chapitre 46)**Loi sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants**

Objet: Cette loi a pour objet de régulariser la situation des enfants qui fréquentent illégalement l'école anglaise.

Elle prévoit que les parents des enfants concernés doivent faire une demande d'admission à leur commission scolaire qui vérifie la conformité aux règlements et aux programmes d'études du contenu de l'enseignement en anglais reçu par ces enfants. Sur réception de certains documents de la commission scolaire, la personne désignée en vertu de l'article 75 de la Charte de la langue française statue sur l'admissibilité. L'enfant non admissible doit être inscrit à l'enseignement en français.

Elle prévoit aussi des mesures visant à empêcher que des enfants reçoivent illégalement l'enseignement en anglais.

Elle permet enfin de déclarer des enfants admissibles à recevoir l'enseignement en anglais pour des motifs graves d'ordre familial ou humanitaire.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 6 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11)

Projet de loi 60 (chapitre 12)

Loi modifiant le Code de la sécurité routière

Objet: Cette loi a d'abord pour but d'augmenter la durée de la période de révocation du permis de conduire ou d'apprenti-conducteur ou la durée de la période de suspension du droit d'en obtenir un, cette durée devant être:

- d'un an pour une première infraction criminelle reliée à la conduite automobile;
- de deux ans pour une deuxième infraction;
- de trois ans pour toute autre infraction criminelle.

Elle précise que cette durée ne peut être moindre que celle prévue à l'ordonnance d'interdiction de conduire rendue en vertu du Code criminel.

Elle a ensuite pour but de prévoir que la durée des inscriptions au dossier du conducteur est de 5 ans en ce qui concerne ces infractions criminelles.

Elle a également pour but de supprimer la possibilité pour une personne d'obtenir un permis restreint lorsqu'elle est condamnée pour une telle infraction criminelle.

Elle prévoit aussi que l'amende imposée dans le cas de conduite d'une automobile durant la période de révocation de permis ou de suspension du droit d'en obtenir un est d'au moins 600 \$ et d'au plus 2 000 \$ si cette révocation ou suspension fait suite à une infraction criminelle et qu'elle est d'au moins 200 \$ et d'au plus 500 \$ dans les autres cas.

Enfin, elle a pour but:

- de préciser l'obligation faite au chauffeur d'un véhicule scolaire d'actionner les feux intermittents dans certaines circonstances;
- de donner au gouvernement le pouvoir de réglementer les véhicules utilisés pour le transport des personnes handicapées;
- d'interdire, sauf dans certaines circonstances, le transport de personnes dans des remorques ou semi-remorques même aménagées pour ce genre de transport;
- d'apporter certains ajustements de concordance.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 14 mai 1986

Adoption du principe: 3 juin 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 18 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 29 août 1986: aa. 1 à 15
Décret 1183-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3449

Loi modifiée: Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)

Projet de loi 61 (chapitre 47)

Loi modifiant la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec par le retrait des dispositions relatives aux comités régionaux de la Société.

Elle modifie en outre certains pouvoirs de la Société et la composition de son conseil d'administration; elle supprime la rémunération des administrateurs de la Société et fixe au 31 mars de chaque année la date de la fin de son exercice financier.

Ministre responsable: le ministre des Communications

Parrain: M. Richard D. French

Présentation: 8 mai 1986

Adoption du principe: 28 mai 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986 à l'exception de l'article 5 qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1)

Projet de loi 62 (chapitre 48)

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires

Objet: Cette loi apporte diverses modifications à la Loi sur les tribunaux judiciaires.

Cette loi confère aux tribunaux siégeant dans le district judiciaire de Roberval une juridiction concurrente avec ceux siégeant dans le district judiciaire d'Abitibi sur une partie du district d'Abitibi comprenant la réserve indienne d'Obedjiwan.

Elle prévoit également que la publicité des dates des termes de la Cour supérieure en matière criminelle sera dorénavant assurée par voie d'affichage au greffe du district concerné.

Elle modifie la composition du Conseil de la magistrature afin qu'un juge des cours municipales autres que celles de Laval, de Montréal ou de Québec en fasse partie.

Enfin, cette loi autorise le Conseil de la magistrature à prendre connaissance des dossiers pertinents du Tribunal de la jeunesse lorsqu'une plainte est portée contre un juge de ce tribunal pour un manquement au Code de déontologie.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16)

Projet de loi 63 (chapitre 9)**Loi n° 3** sur les crédits, 1986-1987

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 15 575 315 050,00 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des ministères et organismes énumérés à l'annexe, déduction faite des crédits déjà votés.

Cette somme apparaît au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. Gérard D. Levesque

Présentation: 20 mai 1986

Adoption du principe: 20 mai 1986

Adoption: 20 mai 1986

Sanction: 27 mai 1986

Entrée en vigueur: 27 mai 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 64 (chapitre 49)

Loi modifiant la Loi sur l'expropriation

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur l'expropriation pour obliger l'expropriant à déposer au greffe du tribunal l'avis de transfert de propriété après avoir enregistré cet avis au bureau d'enregistrement de la division où est situé le bien exproprié.

Elle prévoit aussi que le tribunal pourra, à la demande de l'expropriant ou de l'exproprié, ordonner l'expropriation partielle du résidu d'un bien exproprié en partie et non seulement l'expropriation totale de ce résidu.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 14 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 18 août 1986

Loi modifiée: Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24)

Projet de loi 66 (chapitre 50)

Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports

Objet: Cette loi vise essentiellement à proposer des mesures utiles à régir de façon efficace l'organisation et la tenue d'une manifestation sportive de la catégorie des sports de combat.

À cette fin:

- elle étend au partenaire d'entraînement d'un concurrent ainsi qu'aux personnes qui agissent à titre d'imprimeur ou de responsable de la billetterie l'obligation d'être titulaire d'un permis;
- elle ajoute aux motifs de refus de délivrance ainsi qu'aux motifs de suspension ou d'annulation d'un permis exigé afin de participer, à divers titres, à une telle manifestation sportive;
- elle accorde à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec un pouvoir d'enquête ainsi qu'un pouvoir d'inspection;
- elle propose, enfin, qu'un pouvoir réglementaire additionnel soit accordé à la Régie afin d'établir des normes relatives à la teneur des contrats conclus par les personnes appelées à participer, de près ou de loin, à une telle manifestation sportive.

Cette loi prévoit, en outre, une méthode particulière pour établir les droits exigibles du titulaire d'un permis d'organisateur valable pour une manifestation sportive de sports de combat.

Elle institue, enfin, un droit d'appel devant la Cour provinciale des décisions prises par la Régie, notamment dans le cadre de l'application de ces nouvelles mesures.

Ministre responsable: le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Parrain: M. Yvon Picotte

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 10 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi modifiée: Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1)

Projet de loi 67 (chapitre 51)**Loi concernant la ville de Schefferville**

Objet: Cette loi a pour but de mettre un terme à l'existence juridique de la ville de Schefferville, à une date qui sera fixée par le gouvernement.

Elle prévoit que le territoire de la ville fera alors partie de la municipalité régionale de comté de Caniapiscau. Elle prévoit en outre que les droits et obligations pouvant résulter de l'administration de la ville pendant son existence seront assumés par le ministre des Affaires municipales, par l'entremise de la Commission municipale du Québec.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 12 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986 à l'exception de l'article 9 qui entre en vigueur à la date déterminée en vertu de l'article 1

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 68 (chapitre 52)

Loi sur le ministère des Approvisionnement et Services et modifiant diverses dispositions législatives

Objet: Cette loi pourvoit à la constitution et à l'organisation du ministère des Approvisionnements et Services.

Elle prévoit notamment que le ministre des Approvisionnements et Services aura le mandat d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques concernant l'acquisition et la fourniture de biens et de services pour l'ensemble des ministères et des organismes publics que désignera le gouvernement; le ministre veillera à l'application de ces politiques, en coordonnera l'exécution et pourra, à ces fins, prendre des règlements.

Le ministre des Approvisionnements et Services aura également pour fonctions d'établir, en collaboration avec les ministères et les organismes publics désignés, les besoins immobiliers de ces ministères et organismes et de s'assurer que les mesures propres à satisfaire ces besoins soient prises.

Il verra aussi à obtenir des ministères et organismes l'inventaire des biens et services dont ils disposent.

Cette loi modifie en outre la Loi sur le Service des achats du gouvernement de manière que, désormais, ce service soit intégré au ministère des Approvisionnements et Services.

Ministre responsable: le ministre des Approvisionnements et Services

Parrain: M. Gilles Rocheleau

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 6 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 9 juillet 1986: aa. 1 à 28
Décret 1000-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3201

Lois modifiées: Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., chapitre M-25.1)
Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30)
Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., chapitre P-38.1)
Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., chapitre S-4)
Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1)

Projet de loi 69 (chapitre 53)

Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux

Objet: Cette loi étend l'application de la section I de la Loi sur la protection sanitaire des animaux à tout animal d'élevage ainsi qu'à ses oeufs et ovules fécondés.

Les modifications à cette section visent également à assurer qu'une maladie contagieuse ou parasitaire dépistée par le propriétaire ou le possesseur d'un animal ou par un médecin vétérinaire soit déclarée sans délai à un fonctionnaire désigné.

Elle élargit les pouvoirs réglementaires prévus à la section III relatifs à l'insémination artificielle des animaux.

Elle introduit à cette section une interdiction de détenir et d'utiliser du sperme animal impropre à l'insémination, un bien ou un équipement pour des opérations reliées à l'insémination, qui ne répondent pas aux normes réglementaires.

Elle ajoute une section sur les médicaments vétérinaires pour prévoir qu'une personne titulaire d'un permis à cet effet peut, selon le cas, préparer, vendre ou fournir des médicaments sous forme de prémélange médicamenteux ou d'aliment médicamenteux.

Elle oblige le propriétaire ou le possesseur d'un animal qui a absorbé un médicament à déclarer ce fait à l'acheteur au moment de la vente si le délai d'attente fixée par l'ordonnance d'un médecin vétérinaire ou par le fabricant n'est pas expiré; elle prévoit que nul ne peut faire en sorte que cet animal soit dirigé vers un abattoir, pour fins d'alimentation humaine, pendant cette période.

Elle donne au ministre le pouvoir pour des motifs d'urgence, pour des raisons d'intérêt public ou pour faciliter l'administration d'un médicament, d'élaborer des programmes sanitaires pour autoriser la vente et l'administration de médicaments destinés aux animaux.

Elle regroupe dans de nouvelles sections les différentes dispositions concernant l'inspection, les saisies, la confiscation, les permis et les infractions.

Cette loi prévoit un mécanisme d'appel à la Cour provinciale d'une décision relative au refus d'émettre ou de renouveler un permis, à la suspension ou à la révocation de celui-ci.

Enfin, la loi prévoit des dispositions transitoires et finales.

Ministre responsable: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parrain: M. Michel Pagé

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 3 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

— 3 septembre 1986: aa. 1 à 20
Décret 1347-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3963

Loi modifiée: Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42)

Projet de loi 71 (chapitre 54)

Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles

Objet: Cette loi a principalement pour objet de porter à 15 000 \$ le montant maximum de la subvention qui peut être accordée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à tout agriculteur âgé de 18 ans à 40 ans ou à tout aspirant-agriculteur qui, à compter du 1^{er} juillet 1986, acquiert ou loue une ferme rentable aux fins de son établissement, et de prolonger jusqu'au 30 juin 1987 la date de recevabilité par l'Office du crédit agricole du Québec de toute demande de subvention de 2 000 \$ et 6 000 \$ prévues aux articles 2 et 5 de la loi, dans le cas où une telle acquisition ou une telle location survient avant le 1^{er} juillet 1986.

La loi prévoit en outre que, dans le cas d'une exploitation de groupe, soit une corporation, une coopérative ou une société d'exploitation agricole ou des exploitants conjoints, qui acquiert ou loue une ferme rentable à compter du 1^{er} juillet 1986, aux fins de son établissement, le ministre peut accorder une subvention pouvant atteindre 15 000 \$ multipliés par le nombre de ses membres qui répondent aux conditions prévues par la loi, sans cependant dépasser un maximum de 60 000 \$. Mais tant que ce maximum n'est pas atteint, chaque fois qu'un autre membre du groupe répond à de telles conditions, il peut qualifier ce dernier à l'octroi d'un autre montant de subvention de 15 000 \$.

La loi a également pour objet:

1° de modifier les articles 12 et 18 de la loi de manière à ne considérer comme ayant personnellement bénéficié du maximum de la subvention que les personnes qui, à titre d'exploitants agricoles ou d'agriculteurs, font ou ont déjà fait toucher à une exploitation de groupe une subvention en vertu des articles 2, 5 ou 7 de la loi;

2° de modifier l'article 21 de la loi pour prévoir qu'une personne qui a déjà rendu une exploitation de groupe admissible à une subvention à l'intérêt en vertu de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs ne peut qualifier une autre exploitation de groupe à une subvention en vertu de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles;

3° de limiter l'article 23 de la loi, afin de permettre à deux époux qui font partie ensemble d'une exploitation de groupe et dont chacun d'eux réalise les conditions requises pour rendre le groupe admissible à une subvention pouvant atteindre 15 000 \$, de qualifier ce groupe à l'obtention d'une subvention égale à deux fois ce montant;

4° de réduire à 5 ans la durée minimale du bail lorsque le requérant est locataire de la ferme à l'égard de laquelle une subvention est demandée en vertu de la loi;

5° de prévoir une déchéance du droit de recevoir tout versement impayé d'une subvention dans le cas où le bénéficiaire cesse de se conformer aux exigences de la loi ou des règlements durant plus de 3 ans;

6° de prévoir certains cas d'annulation d'une subvention;

7° de préciser le pouvoir d'édicter certains règlements et de confier ce pouvoir exclusivement au gouvernement.

Enfin, la loi prévoit certaines modifications de concordance.

Ministre responsable: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parrain: M. Michel Pagé

Présentation:	15 mai 1986
Adoption du principe:	2 juin 1986
Adoption:	19 juin 1986
Sanction:	19 juin 1986
Entrée en vigueur:	le 19 juin 1986, à l'exception des articles 3, 5, 7 à 10 et 13 qui entreront en vigueur à la date qui sera fixée par le gouvernement
— 20 août 1986:	aa. 3, 5, 7 à 10, 13 Décret 1192-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3449
Loi modifiée:	Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)

Projet de loi 72 (chapitre 55)**Loi modifiant le Code de procédure civile**

Objet: Cette loi propose de modifier le Code de procédure civile principalement en matière de saisie.

Ainsi, cette loi double le montant déterminant la valeur des meubles meublants qui peuvent être soustraits d'une saisie. Elle fait de même à l'égard des montants de base permettant de déterminer la portion insaisissable du salaire du débiteur et, aux fins du calcul de cette portion, elle permet de tenir compte de la présence d'un conjoint de fait. Elle prévoit de plus l'insaisissabilité de la résidence principale du débiteur pour une créance inférieure à 5 000 \$, sauf certaines exceptions qu'elle indique. Elle prévoit en outre qu'un bref d'expulsion ne pourra être exécuté les samedis et les jours non juridiques et qu'après un préavis d'au moins 48 heures, sauf sur autorisation d'un juge, écrite et signée de sa main.

Cette loi apporte enfin quelques autres modifications au Code de procédure civile en vue de favoriser une meilleure administration de la justice.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 13 mai 1986

Adoption du principe: 13 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986, à l'exception des articles 3 à 6 et 9 qui entreront en vigueur le 1^{er} août 1986

Loi modifiée: Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)

Projet de loi 73 (chapitre 56)

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Objet: Cette loi a pour objet de prolonger au 30 juin 1987 la durée de l'effet des dispositions législatives et réglementaires inconciliables avec celles des chapitres II et III de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ministre responsable: le ministre des Communications

Parrain: M. Richard D. French

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 16 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Projet de loi 74 (chapitre 79)**Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur l'assurance-maladie pour y prévoir que les services de planification familiale déterminés par règlement et rendus par un médecin sont des services assurés.

Elle établit en outre que la Régie doit, lorsqu'un médecin ou un dentiste devient un professionnel non participant pour une période donnée en vertu de l'article 132.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, émettre une ordonnance à cet effet, en aviser le médecin ou le dentiste auquel elle s'applique, en publier un avis à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal circulant dans la région où il exerce sa profession.

Enfin, on y précise que la Régie peut, lorsque plus d'un médecin ou d'un dentiste d'un même établissement doit être l'objet de telles ordonnances, déterminer après consultation de cet établissement, des dates différentes pour le début de la période de non participation de ces médecins ou dentistes et les échelonner.

Ministre responsable: le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 18 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)

Projet de loi 75 (chapitre 57)

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour y ajouter l'obligation pour un centre local de services communautaires ou un centre d'accueil de prévoir dans son plan d'organisation le nombre de médecins et de dentistes qui peuvent y exercer leur profession.

On y précise le rôle du conseil régional qui peut approuver, avec ou sans modification, un tel plan qu'il soit soumis par un centre local de services communautaires, un centre d'accueil ou un centre hospitalier.

On y ajoute que le conseil régional doit élaborer un plan régional des effectifs médicaux et dentaires des établissements de la région.

On y prévoit les pouvoirs du ministre de modifier ces plans.

Des pouvoirs réglementaires concernant le plan d'organisation et le plan régional des effectifs médicaux et dentaires y sont aussi prévus.

Cette loi ajoute de plus des motifs d'inéligibilité à la fonction de membre d'un conseil d'administration d'un établissement.

Elle prévoit en outre qu'à moins d'y être autorisé, un médecin ou un dentiste ne pourra quitter sans préavis ou avant l'expiration de celui-ci un établissement dans lequel il exerce ses fonctions, à défaut de quoi il deviendra un professionnel non participant, aux fins de la Loi sur l'assurance-maladie, pour une période établie en fonction de la durée non écoulée du préavis.

Cette loi indique de plus à compter de quelle date un centre hospitalier, un centre local de services communautaires, un centre d'accueil ou un conseil régional doit soumettre un plan d'organisation ou un plan régional d'effectifs médicaux et dentaires.

Enfin, cette loi modifie la version anglaise de la loi pour remplacer certains mots par des mots plus justes en anglais.

Ministre responsable: le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 13 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

— 9 août 1986: aa. 1 à 3, 5 à 11
Décret 1097-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3201

— 12 novembre 1986: a. 4
Décret 1697-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 4475

Loi modifiée: Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5)

Projet de loi 76 (chapitre 58)**Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice**

Objet: Cette loi introduit diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice.

Outre le fait qu'elle hausse les amendes prévues dans 46 lois, cette loi modifie le Code de la sécurité routière et la Loi sur les poursuites sommaires concernant la suspension d'un permis ou du droit d'en obtenir un, en cas de non paiement d'une amende, hausse les frais à la Division des petites créances, modifie certaines dispositions de la Loi sur les permis d'alcool, modifie les règles relatives au financement de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles et, enfin, donne un caractère rétroactif à certaines dispositions relatives à l'aide juridique.

Ministre responsable: le ministre responsable de chacune des lois visées

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 13 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 1^{er} juillet 1986, sauf les dispositions des articles 18 et 72, lesquelles entreront en vigueur aux dates ultérieures fixées par le gouvernement

— 1^{er} janvier 1987: aa. 18 et 72
Décret 1920-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 199

Lois modifiées: Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité (L.R.Q., chapitre A-8)
Loi sur l'aide juridique (L.R.Q., chapitre A-14)
Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01)
Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)
Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32)
Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11)
Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1)
Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)
Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)
Loi sur le commerce des produits pétroliers (L.R.Q., chapitre C-31)
Loi sur le commerce du pain (L.R.Q., chapitre C-32)
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)
Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73)
Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80)
Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10)
Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1)

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
Loi sur les explosifs (L.R.Q., chapitre E-22)
Loi sur la fête nationale (L.R.Q., chapitre F-1.1)
Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1)
Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5)
Loi sur les grains (L.R.Q., chapitre G-1.1)
Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chapitre H-2)
Loi sur les huissiers (L.R.Q., chapitre H-4)
Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (L.R.Q., chapitre I-8.1)
Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1)
Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01)
Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., chapitre L-6)
Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6)
Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13)
Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., chapitre M-35)
Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1)
Loi sur les panneaux-réclame et affiches (L.R.Q., chapitre P-5)
Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9)
Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., chapitre P-9.1)
Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15)
Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28)
Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (L.R.Q., chapitre P-29)
Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (L.R.Q., chapitre P-30)
Loi sur la protection de la santé publique (L.R.Q., chapitre P-35)
Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1)
Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17)
Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)
Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., chapitre R-22)
Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3)
Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1)
Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5)
Loi sur le transport par taxi (L.R.Q., chapitre T-11.1)
Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)

Projet de loi 77 (chapitre 59)**Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec**

Objet: Cette loi a pour objet de hausser annuellement le taux de cotisation au régime de rentes du Québec pendant cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1987.

En outre, la loi prévoit plusieurs dispositions de concordance.

Ministre responsable: le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 12 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9)

Projet de loi 78 (chapitre 72)

Loi modifiant diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985

Objet: Cette loi modifie diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985.

Cette loi modifie premièrement la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail afin notamment:

1° de modifier l'exemption prévue par la loi à l'égard de certaines pièces de monnaie de collection;

2° d'exempter les primes d'assurance individuelle de personnes.

Elle modifie également la Loi concernant l'impôt sur le tabac de façon à réduire la proportion des revenus de la taxe sur le tabac versée au fonds spécial olympique.

Elle modifie de plus la Loi sur les impôts afin:

1° d'abaisser les taux marginaux d'imposition;

2° de préciser que les titulaires d'un permis de taxi accordé à l'égard des régions désignées ne puissent plus bénéficier du crédit d'impôt spécial de 500 \$ pour les années d'imposition 1986 et suivantes.

Elle modifie en quatrième lieu la Loi sur le ministère du Revenu afin d'améliorer le régime fiscal des organismes internationaux non gouvernementaux prescrits, de leurs employés et des membres de leur famille.

Enfin, elle modifie la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de prévoir la réduction du taux de la taxe sur les carburants dans les régions périphériques ainsi que la date de prise d'effet des règlements adoptés à cet égard.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 30 octobre 1986

Sanction: 11 novembre 1986

Entrée en vigueur: 11 novembre 1986

Lois modifiées: Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1)
 Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2)
 Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31)
 Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q., chapitre T-1)

Projet de loi 79 (chapitre 16)**Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu afin de contrer le détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source**

Objet: En modifiant la Loi sur le ministère du Revenu, cette loi vise à mettre fin à certaines formes de détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source.

À cet effet, cette loi rend, dans certains cas, les administrateurs d'une corporation débiteurs solidaires des sommes dues lorsque ceux-ci ont permis ou autrement accepté que leur corporation ne remette pas au ministre un montant déduit, retenu ou perçu en vertu d'une loi fiscale.

Elle modifie également la loi afin de permettre au sous-ministre d'obtenir une injonction ordonnant notamment la cessation d'une activité à l'égard de laquelle un certificat d'enregistrement ou autre document est requis alors qu'elle est exercée sans un tel certificat ou document et que le contrevenant n'a pas d'établissement au Québec.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 2 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31)

Projet de loi 80 (chapitre 17)

Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires

Objet: En modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac, cette loi vise à mettre fin à une certaine forme de détournement des fonds publics par des intermédiaires qui s'approprient des montants qui auraient dû être perçus à titre de taxe et remis au ministre.

À cet effet, cette loi introduit dans la loi la notion d'agent-percepteur du ministre qui, en sa qualité de personne qui vend ou délivre du tabac au Québec, a l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'enregistrement, de percevoir, sauf exception, un montant égal à la taxe lors d'une vente de tabac à une personne qui n'est pas sous entente avec le ministre et de faire remise de ce montant au ministre.

Cette loi précise les obligations du vendeur en détail et prévoit également que tout agent-percepteur est personnellement responsable du paiement d'un montant équivalant à la taxe, notamment lorsqu'il acquiert du tabac d'un agent-percepteur qui n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement.

Elle modifie de plus cette loi afin, d'une part, de permettre au ministre d'exiger un cautionnement comme condition de l'enregistrement d'un agent-percepteur qui n'a ni résidence ni place d'affaires au Québec et, d'autre part, de contrôler la vente ou la livraison hors Québec de tout tabac portant la marque d'identification requise par le ministre de manière à éviter le non-paiement de la taxe.

Elle édicte enfin certaines mesures coercitives de même que des pouvoirs élargis de saisie et de perquisition afin d'assurer le respect de la loi.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 2 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 1^{er} septembre 1986: aa. 1 à 10
Décret 1268-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3605

Loi modifiée: Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2)

Projet de loi 81 (chapitre 18)

Loi modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires

Objet: En modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants, cette loi vise à mettre fin à une certaine forme de détournement des fonds publics par des intermédiaires qui s'approprient des montants qui auraient dû être perçus à titre de taxe et remis au ministre.

À cet effet, cette loi introduit dans la loi la notion d'agent-percepteur du ministre qui, en sa qualité de personne qui vend ou livre du carburant au Québec, a l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'enregistrement, de percevoir un montant égal à la taxe lors d'une vente de carburant à une personne qui n'est pas sous entente avec le ministre et de faire remise de ce montant au ministre.

Cette loi précise les obligations du vendeur en détail et prévoit également que tout agent-percepteur est personnellement responsable du paiement d'un montant équivalant à la taxe, notamment lorsqu'il acquiert du carburant d'un agent-percepteur qui n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement.

Elle édicte enfin certaines mesures coercitives de même que des pouvoirs élargis de saisie et de perquisition afin d'assurer le respect de la loi.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 2 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 1^{er} septembre 1986: aa. 1 à 12

Décret 1269-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3605

Loi modifiée: Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q., chapitre T-1)

Projet de loi 82 (chapitre 8)

Loi validant certaines transactions effectuées par la Société québécoise d'exploration minière

Objet: Cette loi a pour objet de valider certaines transactions de la Société québécoise d'exploration minière, malgré le fait qu'elles n'aient pas été effectuées conformément à l'article 21 de sa loi constitutive.

Ministre responsable: le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones

Parrain: M. Raymond Savoie

Présentation: 7 mai 1986

Adoption du principe: 14 mai 1986

Adoption: 14 mai 1986

Sanction: 15 mai 1986

Entrée en vigueur: 15 mai 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 84 (chapitre 13)**Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics**

Objet: Cette loi a pour objet de régir l'usage du tabac dans certains lieux publics afin de mieux protéger la santé et le bien-être des non-fumeurs.

À ce titre, elle prévoit un premier cadre d'application sous la responsabilité immédiate des personnes qui détiennent la plus haute autorité au sein des organismes publics régis par la loi.

Un second cadre d'application a été confié aux municipalités qui ont la responsabilité de veiller à l'exécution, sur leur territoire, des dispositions de la présente loi à l'égard des lieux qui y sont mentionnés ou des lieux déterminés par règlement municipal.

La loi comporte aussi diverses règles relatives aux droits respectifs des fumeurs et des non-fumeurs dans un même lieu.

La loi confère, par ailleurs, certains pouvoirs d'inspection et certaines mesures de contrôle visant à protéger les droits accordés aux non-fumeurs par la présente loi.

Ministre responsable: le ministre de l'Environnement

Parrain: M. Clifford Lincoln

Présentation: 14 mai 1986

Adoption du principe: 6 juin 1986

Adoption: 18 juin 1986

Sanction: 18 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1987

Loi modifiée: Loi sur les chemins de fer (L.R.Q., chapitre C-14)

Projet de loi 85 (chapitre 60)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec

Objet: Cette loi autorise d'abord le ministre des Finances à verser à la Raffinerie de sucre du Québec un montant que détermine le gouvernement pour l'acquisition d'actions entièrement acquittées du capital-actions de cette Société et à prendre sur le fonds consolidé du revenu les sommes requises à cette fin.

La loi permet ensuite au ministre des Finances de vendre les actions de la Raffinerie de sucre du Québec et pourvoit au traitement comptable de la valeur d'une partie de ces actions.

La loi prévoit en outre des modifications à la Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec qui permettent la vente des actions de cette Société à des intérêts privés. Ainsi, elle prévoit des dispositions qui modifient ou abrogent des articles de cette loi relatifs au siège social, aux droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement, aux biens de cette Société, à son administration, à son financement ainsi que les articles qui établissent les contrôles du gouvernement sur cette Société.

La loi prévoit de plus que la Raffinerie de sucre du Québec pourra demander sa prorogation en société commerciale régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Enfin cette loi prévoit les dispositions nécessaires pour permettre l'abrogation de la Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec et certains articles de la présente loi.

Ministre responsable: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parrain: M. Michel Pagé

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986, sauf les articles 4 à 9, 11 à 15 et 18 qui entreront en vigueur au moment de la vente des actions prévue à l'article 3 à la date fixée par le gouvernement et les articles 16, 17 et 19 qui entreront en vigueur aux dates ultérieures fixées par le gouvernement

Lois modifiées: Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (L.R.Q., chapitre R-0.1)
Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (1982, chapitre 28)

Loi abrogée: Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (L.R.Q., chapitre R-0.1)

Projet de loi 87 (chapitre 61)**Loi concernant certains organismes relevant du ministre de la Justice**

Objet: Cette loi modifie diverses dispositions législatives en vue de permettre la dissolution du Conseil consultatif de la justice, le remplacement du Tribunal de l'expropriation par une Chambre de l'expropriation instituée à l'intérieur de la Cour provinciale, l'intégration du juge des mines à la Cour provinciale, l'intégration du secrétaire et des autres employés du Fonds d'aide aux recours collectifs à la fonction publique et l'intégration de la Commission de refonte des lois et des règlements au ministère de la Justice.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 18 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} juillet 1986

Lois modifiées: Loi sur le Conseil consultatif de la justice (L.R.Q., chapitre C-54)
 Loi sur la consultation populaire (L.R.Q., chapitre C-64.1)
 Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24)
 Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13)
 Loi de police (L.R.Q., chapitre P-13)
 Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1)
 Loi sur la refonte des lois et des règlements (L.R.Q., chapitre R-3)
 Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16)

Projet de loi 88 (chapitre 62)

Loi modifiant le Code civil, la Loi sur les bureaux d'enregistrement et la Loi sur la division territoriale

Objet: Cette loi modifie le Code civil, la Loi sur les bureaux d'enregistrement et la Loi sur la division territoriale en vue de permettre la fusion de certaines divisions d'enregistrement.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

– 15 novembre 1986: aa. 1, 2, 4 (par. 5°, 12° sauf exception), 5
Décret 1523-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 4269

– 14 mars 1987: a. 4 (par. 14° et 17°)
Décret 130-87

Lois modifiées: Code civil
Loi sur les bureaux d'enregistrement (L.R.Q., chapitre B-9)
Loi sur la division territoriale (L.R.Q., chapitre D-11)

Projet de loi 89 (chapitre 63)

Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi et le Code de la sécurité routière

Objet: Cette loi modifie les dispositions législatives concernant le transport collectif par taxi. Elle vise à étendre l'application de la loi au transport collectif par taxi qui serait organisé par une régie intermunicipale ou un conseil intermunicipal de transport et à assurer qu'une autorité régionale qui exerce un pouvoir de réglementation en cette matière exerce les pouvoirs nécessaires pour un encadrement suffisant du transport collectif.

Cette loi modifie les dispositions législatives concernant la tarification du transport par taxi. Elle supprime les contraintes applicables au transport de colis, assouplit les conditions entourant le transport par taxi à contrat, précise les pouvoirs de réglementation, assure l'identification du client au cas de différend sur le paiement d'une course et permet aux agents de la paix de vérifier l'exactitude des taximètres. Elle interdit au chauffeur de taxi de louer un permis de taxi d'une personne à qui il a au préalable cédé une automobile.

Cette loi modifie les dispositions législatives concernant la décentralisation des contrôles de transport par taxi. Elle précise les pouvoirs des autorités régionales, permet une délégation de certains pouvoirs au comité exécutif des communautés urbaines de Montréal et de Québec et permet à certains employés d'une autorité régionale d'exercer un contrôle du taxi.

Cette loi modifie les dispositions législatives concernant le transport par limousine. Elle précise les pouvoirs de la Commission lors de la délivrance de permis et modifie certaines conditions d'exploitation.

Cette loi précise le mandat qui peut être confié à la personne chargée de la perception des droits, permet à la Commission d'appliquer à tous les propriétaires de taxi visés les décisions relatives à la délimitation des régions et précise les règles applicables à la poursuite pénale des infractions.

Enfin, cette loi modifie le Code de la sécurité routière pour harmoniser la définition du mot « taxi » à la Loi sur le transport par taxi et pour appliquer à la vérification des taximètres un système de contrôle analogue à la vérification mécanique des taxis.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Lois modifiées: Loi sur le transport par taxi (L.R.Q., chapitre T-11.1)
Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)

Projet de loi 90 (chapitre 64)

Loi modifiant la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport et d'autres dispositions législatives concernant les organismes publics de transport en commun

Objet: Cette loi a pour objet d'harmoniser entre elles les dispositions des différentes lois concernant les organismes publics de transport en commun et de les adapter à la nouvelle terminologie introduite par la nouvelle réglementation du transport par autobus.

La loi prévoit aussi un assouplissement des règles d'octroi des contrats d'assurance pour la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Enfin, elle a pour effet d'assurer rétroactivement la validité des contrats relatifs aux trains de banlieue conclus entre la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et, respectivement, le Canadien Pacifique Limitée et les Chemins de fer nationaux du Canada.

Ministres responsables: le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 15 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

— 16 juillet 1986: aa. 1 à 30
Décret 1103-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3317

Lois modifiées: Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., chapitre C-70)
Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., chapitre C-37.1)
Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2)
Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.3)
Loi sur la Société de transport de la ville de Laval (1984, chapitre 42)
Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal et d'autres dispositions législatives (1985, chapitre 31)
Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal (1985, chapitre 32)

Projet de loi 91 (chapitre 73)**Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage**

Objet: Cette loi modifie le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage.

Le Code civil est modifié afin, notamment, de définir la convention d'arbitrage, d'indiquer les matières sur lesquelles il ne peut y avoir d'arbitrage et de prévoir que la convention d'arbitrage doit être constatée par écrit.

Le Code de procédure civile est également modifié afin de remplacer les dispositions actuelles relatives à l'arbitrage (articles 940 à 951) par de nouvelles dispositions qui prévoient des règles relatives à la nomination, la récusation, la fin de mandat et la compétence des arbitres, au déroulement de la procédure arbitrale, à la sentence arbitrale et à son homologation ou son annulation ainsi qu'une procédure de reconnaissance et d'exécution des sentences arbitrales étrangères par les tribunaux du Québec.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 29 mai 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 30 octobre 1986

Sanction: 11 novembre 1986

Entrée en vigueur: 11 novembre 1986

Lois modifiées: Code civil du Bas-Canada
Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)

Projet de loi 92 (chapitre 95)

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la Charte des droits et libertés de la personne

Objet: En vertu de l'article 52 de la Charte des droits et libertés de la personne, les articles 1 à 38 de cette Charte sont prépondérants, depuis le 1^{er} janvier 1986, sur l'ensemble de la législation québécoise antérieure.

La présente loi propose diverses modifications législatives propres à assurer pleinement les droits reconnus aux citoyens par la Charte, notamment leur droit à la liberté, que ce soit la liberté de réunion, d'association, d'expression ou de religion, leur droit à la dignité, au respect de leur vie privée, à l'inviolabilité de leur demeure, au respect de leur propriété privée, leur droit à une audition publique et à une audition impartiale par un tribunal indépendant, leur droit d'être traités avec humanité et respect et d'être représentés par avocat, leur droit à la présomption d'innocence, à une défense pleine et entière et à la protection contre l'autoincrimination, ainsi que leur droit à la protection contre les saisies ou les perquisitions abusives.

Elle comporte également des modifications propres à éliminer toute discrimination fondée sur le sexe, la religion, les antécédents judiciaires et l'état civil.

Ministre responsable: le ministre responsable de chacune des lois visées

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 19 juin 1986

Adoption du principe: 21 octobre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, sauf l'article 303 qui entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur de l'article 35 de la Loi sur la sécurité dans les sports, l'article 354, qui entrera en vigueur à la date de l'entrée en vigueur de l'article 36 de la Loi sur le crédit aquacole et les articles 355, 356 et 357 qui entreront en vigueur, respectivement, à la date d'entrée en vigueur des articles 58, 60 et 61 de la Loi sur le bâtiment

Lois modifiées: Loi sur les abeilles (chapitre A-1)
 Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (chapitre A-2)
 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)
 Loi sur les accidents du travail (chapitre A-3)
 Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (chapitre A-4.1)
 Loi sur les agents de voyages (chapitre A-10)
 Loi sur l'aide sociale (chapitre A-16)
 Loi sur les allocations familiales (chapitre A-17)
 Loi favorisant l'amélioration des fermes (chapitre A-18)
 Loi sur l'assurance automobile (chapitre A-25)

Loi sur l'assurance-édition (chapitre A-27)
 Loi sur l'assurance-maladie (chapitre A-29)
 Loi sur l'assurance-récolte (chapitre A-30)
 Loi sur les assurances (chapitre A-32)
 Loi sur le Barreau (chapitre B-1)
 Loi sur les biens culturels (chapitre B-4)
 Loi sur les bombes lacrymogènes (chapitre B-6)
 Loi sur les bureaux d'enregistrement (chapitre B-9)
 Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (chapitre C-4)
 Loi sur les chemins de fer (chapitre C-14)
 Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1)
 Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)
 Loi sur les clubs de récréation (chapitre C-23)
 Code de la sécurité routière (chapitre C-24.1)
 Code de procédure civile (chapitre C-25)
 Code des professions (chapitre C-26)
 Code du travail (chapitre C-27)
 Code municipal du Québec (chapitre C-27.1)
 Loi sur la Commission des affaires sociales (chapitre C-34)
 Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35)
 Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37)
 Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (chapitre C-37.1)
 Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (chapitre C-37.2)
 Loi sur la Communauté urbaine de Québec (chapitre C-37.3)
 Loi sur les compagnies de fidéicommissaires (chapitre C-41)
 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1)
 Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (chapitre C-69)
 Loi sur les corporations de fonds de sécurité (chapitre C-69.1)
 Loi sur le courtage immobilier (chapitre C-73)
 Loi sur les courtiers d'assurances (chapitre C-74)
 Loi sur le crédit agricole (chapitre C-75)
 Loi sur le crédit agricole à long terme par les institutions privées (chapitre C-75.1)
 Loi favorisant le crédit à la production agricole (chapitre C-77)
 Loi sur le crédit forestier (chapitre C-78)
 Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (chapitre C-78.1)
 Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2)
 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1)
 Loi concernant les droits sur les divertissements (chapitre D-14)
 Loi concernant les droits sur les mines (chapitre D-15)
 Loi concernant les enquêtes sur les incendies (chapitre E-8)
 Loi sur les explosifs (chapitre E-22)
 Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (chapitre F-5)
 Loi sur les grains (chapitre G-1.1)
 Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (chapitre I-8.1)
 Loi sur l'inspecteur général des institutions financières (chapitre I-11.1)
 Loi sur l'instruction publique (chapitre I-14)
 Loi d'interprétation (chapitre I-16)
 Loi sur les journaux et autres publications (chapitre J-1)
 Loi sur la liberté des cultes (chapitre L-2)
 Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (chapitre L-6)
 Loi sur les mines (chapitre M-13)

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14)
 Loi sur le ministère des Affaires municipales (chapitre M-22.1)
 Loi sur le ministère du Revenu (chapitre M-31)
 Loi sur la mise en marché des produits agricoles (chapitre M-35)
 Loi sur la municipalisation de l'électricité (chapitre M-38)
 Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1)
 Loi sur le notariat (chapitre N-2)
 Loi sur l'observance du dimanche (chapitre O-1)
 Loi sur les permis d'alcool (chapitre P-9.1)
 Loi de police (chapitre P-13)
 Loi sur les poursuites sommaires (chapitre P-15)
 Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (chapitre P-23.1)
 Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28)
 Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (chapitre P-29)
 Loi sur la propriété des bicyclettes (chapitre P-31)
 Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1)
 Loi sur la protection de la santé publique (chapitre P-35)
 Loi sur la protection des plantes (chapitre P-39)
 Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1)
 Loi sur la protection du territoire agricole (chapitre P-41.1)
 Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)
 Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2)
 Loi sur le recouvrement de certaines créances (chapitre R-2.2)
 Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (chapitre R-6)
 Loi sur la Régie du logement (chapitre R-8.1)
 Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9)
 Loi sur le régime de eaux (chapitre R-13)
 Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (chapitre R-20)
 Loi sur les réserves écologiques (chapitre R-26)
 Loi sur les salaires d'officiers de justice (chapitre S-2)
 Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1)
 Loi sur la sécurité dans les sports (chapitre S-3.1)
 Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (chapitre S-3.2)
 Loi sur les services de garde à l'enfance (chapitre S-4.1)
 Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-5)
 Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)
 Loi sur la Société des alcools du Québec (chapitre S-13)
 Loi concernant la taxe sur les carburants (chapitre T-1)
 Loi sur les terres publiques agricoles (chapitre T-9.1)
 Loi sur les transports (chapitre T-12)
 Loi sur les travaux publics (chapitre T-15)
 Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16)
 Loi sur l'utilisation des ressources forestières (chapitre U-2)
 Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1)
 Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (chapitre V-6.1)
 Loi sur la voirie (chapitre V-8)
 Code civil du Bas Canada
 Code civil du Québec
 Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales et modifiant d'autres dispositions législatives (1984, chapitre 16)
 Loi sur le crédit aquacole (1984, chapitre 21)
 Loi sur le bâtiment (1985, chapitre 34)

Projet de loi 93 (chapitre 14)**Loi n° 4 sur les crédits, 1986-1987**

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 28 211 000 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des ministères et organisme énumérés à l'annexe.

Cette somme apparaît aux crédits supplémentaires de dépenses du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. Gérard D. Levesque

Présentation: 12 juin 1986

Adoption du principe: 12 juin 1986

Adoption: 12 juin 1986

Sanction: 18 juin 1986

Entrée en vigueur: 18 juin 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 96 (chapitre 96)**Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier diverses dispositions législatives concernant les boissons alcooliques.

Cette loi modifie d'abord la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques en vue notamment de préciser la notion d'établissement, de mieux définir certaines infractions et d'augmenter le montant des amendes attachées à certaines d'entre elles.

Cette loi modifie également la Loi sur les permis d'alcool en y ajoutant un nouveau permis, soit le permis de restaurant pour servir, et en transformant en permis de restaurant pour vendre l'actuel permis de restaurant. Elle modifie également cette loi afin de permettre à la Régie des permis d'alcool du Québec de décider qu'aucun permis ne sera délivré dans un local durant une certaine période, notamment lorsqu'un permis y aura été exploité contrairement à la tranquillité publique. Enfin, des modifications sont également apportées concernant la révocation et la suspension des permis et les règles de preuve devant la Régie.

Cette loi modifie enfin la Loi sur la Société des alcools du Québec afin d'octroyer à la Régie des permis d'alcool du Québec le pouvoir de révoquer ou de suspendre les permis délivrés en vertu de cette loi et le pouvoir de demander que des inspections soient faites dans les établissements servant aux activités des détenteurs de ces permis. Une disposition de nature pénale est également ajoutée à celles déjà prévues dans cette loi.

Ministre responsable: le ministre responsable de chacune des lois visées

Parrain: M. Gérard Latulippe

Présentation: 9 juin 1986

Adoption du principe: 29 octobre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Lois modifiées: Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (L.R.Q., chapitre I-8.1)
Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., chapitre P-9.1)
Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13)

Projet de loi 97 (chapitre 65)**Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les élections dans certaines municipalités en portant à 750 \$ le plafond actuel de 500 \$ relatif aux contributions qu'un électeur d'une municipalité peut verser au cours d'une même année civile à un parti politique ou à un candidat.

Ministre responsable: le ministre des Affaires municipales

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 6 juin 1986

Adoption du principe: 11 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.1)

Projet de loi 98 (chapitre 66)

Loi modifiant la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec

Objet: Cette loi a pour objet d'apporter certains correctifs aux règles régissant l'organisation de services de transport en commun par des municipalités, des régies intermunicipales ou des conseils intermunicipaux de transport.

Ainsi, elle fixe un délai aux autorités locales qui organisent des services de transport pour autoriser ou non la délivrance ou la modification du permis d'un transporteur qui opère sur son territoire. Elle accorde de plus aux autorités locales les mêmes pouvoirs qu'aux sociétés et commissions de transport en regard de la promotion de services de transport paracollec-tif comme le covoiturage. Elle soustrait aussi l'organisation des services de taxi collectif à la procédure ordinaire d'organisation des services de transport par autobus.

La loi prévoit la révocation par la Commission des transports du Québec des permis de transport par autobus autorisant un service concurrentiel à celui que fournit une autorité locale. Elle prévoit de plus la responsabilité financière des autorités locales qui organisent des services de transport et il limite le pouvoir de désaveu du ministre des Transports à l'égard d'un règlement d'un conseil intermunicipal.

Enfin, elle accorde aux conseils intermunicipaux de transport le pouvoir de réaliser des emprunts à court terme.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 6 juin 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

— 16 juillet 1986: aa. 1 à 18
Décret 1104-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3318

Lois modifiées: Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., chapitre C-60.1)
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)

Projet de loi 99 (chapitre 67)**Loi modifiant la Loi sur les transports, la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur la voirie**

Objet: Cette loi a pour objet d'apporter certains correctifs concernant les pouvoirs de la Commission des transports du Québec principalement en matière de transport par autobus.

Elle modifie aussi les pouvoirs du ministre des Transports relativement au contrôle de l'utilisation des subventions de transport, à la disposition des biens qu'il est chargé de gérer et à la conclusion de contrats de transport maritime.

Enfin, elle prévoit le remplacement des divisions administratives de la Commission déterminées dans la Loi sur les transports par des sections administratives pouvant être établies par règlement et elle limite les pouvoirs de saisie et de perquisition sans mandat des agents de la paix en matière de transport à celles qui peuvent survenir lors de contrôles routiers.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 6 juin 1986

Adoption du principe: 17 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par décret du gouvernement

— 16 juillet 1986: aa. 1 à 12
Décret 1105-86, G.O. 1986, Partie 2, p. 3318

Lois modifiées: Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)
Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28)
Loi sur la voirie (L.R.Q., chapitre V-8)

Projet de loi 103 (chapitre 88)**Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse**

Objet: Cette loi pourvoit à la constitution et à l'organisation de la Société d'Investissement Jeunesse.

La Société aura pour fonctions de développer, avec la participation des entreprises privées, l'esprit d'entreprise chez les jeunes, de fournir une aide aux jeunes qui veulent établir une entreprise, de favoriser la création d'emploi pour les jeunes et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

Dans la poursuite de ses objectifs, la Société, qui sera un mandataire du gouvernement, pourra recevoir des dons, legs, subventions ou contributions et conclure des ententes avec toute personne, société ou organisme.

Ministre responsable: le Premier ministre ou le ministre que le gouvernement désigne

Parrain: M. Robert Bourassa

Présentation: 18 juin 1986

Adoption du principe: 12 décembre 1986

Adoption: 17 décembre 1986

Sanction: 17 décembre 1986

Entrée en vigueur: 17 décembre 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 105 (chapitre 68)

Loi sur l'application de certaines dispositions fiscales à une société en commandite exploitant des mines d'amiante

Objet: Cette loi prévoit des règles particulières pour l'application de la Loi concernant les droits sur les mines et de la Loi sur les impôts à l'entreprise d'exploitation minière, de transformation ou de mise en marché de l'amiante, opérée en société en commandite sous la raison sociale de « LAB société en commandite ».

Pour l'application de la Loi concernant les droits sur les mines, la société et ses membres seront considérés comme un seul exploitant à l'égard des opérations de l'entreprise. Dans ce cadre, la section II de la loi modifie l'application de certaines règles prévues par cette loi pour le calcul des allocations pour dépréciation, pour développement et pour investissement et pour la déduction de certaines dépenses admissibles.

Ainsi, un bien dont un membre a cédé le droit d'usage à la société aux fins de l'entreprise sera réputé acquis en toute propriété par la société pour le calcul de l'allocation pour dépréciation et de l'allocation pour investissement. De plus, la société pourra compter dans le calcul de l'allocation pour développement, les frais encourus par un membre antérieurement à son adhésion à la société et qui n'auront pas été antérieurement déduits de la valeur de la production des biens dont il aura cédé le droit d'usage à la société. Enfin la société pourra déduire dans le calcul de son profit annuel certaines dépenses engagées par ses membres relativement à des réclamations en dommages-intérêts.

Pour l'application de la Loi sur les impôts, la section III de la loi a pour objet de permettre que la formation et la dissolution éventuelle de la société puissent se faire par voie de roulement, sans impact fiscal.

De même, elle vise à permettre à la société en commandite de réclamer dans le calcul de son revenu l'amortissement du coût en capital sur les biens appartenant aux membres et dont le droit d'usage lui est cédé.

De plus, dans le calcul de son revenu pour l'année d'imposition au cours de laquelle un membre aura cédé le droit d'usage d'un bien en faveur de la société, ce membre pourra réclamer un amortissement proportionnel au nombre de jours pendant lesquels ce bien aura été effectivement en sa possession.

Il est en outre prévu qu'un membre pourra déduire dans le calcul de son revenu des frais canadiens d'exploration et de mise en valeur dans la mesure de la part qu'il détiendra dans le partage du revenu de la société. Enfin, un membre pourra réclamer les frais d'intérêt ou de location encourus à l'égard des biens dont il aura cédé à la société un droit d'usage aux fins de l'entreprise.

La loi prévoit également que la société ne sera pas dissoute par la faillite d'un commanditaire ni par un jugement maintenant la saisie de sa part dans la société. Elle précise, en outre, que pendant la durée de la société, l'intérêt d'un commanditaire dans la société et les biens dont il lui cède le droit d'usage ne pourront être cédés ou dévolus à un tiers qu'en bloc et à la condition que le tiers assume toutes les obligations du commanditaire prévues à la convention de société.

Ministres responsables: le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones et le ministre du Revenu

Parrain: M. Raymond Savoie

Présentation: 19 juin 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 106 (chapitre 11)**Loi sur la reprise des travaux de construction**

Objet: Cette loi vise à assurer la reprise des travaux de construction interrompus par une grève ou un lock-out et à pourvoir au règlement du différend qui subsiste entre employeurs et salariés sur les conditions de travail dans l'industrie de la construction.

À cette fin, elle redonne effet provisoirement aux dispositions du décret de la construction qui étaient en vigueur le 29 avril 1986 et prévoit la nomination d'un médiateur pour aider les parties à conclure une entente.

À défaut d'entente entre les parties, le médiateur fera rapport au ministre du Travail sur l'état des négociations le 1^{er} août 1986. Le gouvernement pourra alors, s'il estime que les parties ne peuvent en arriver à une entente, fixer par décret les conditions de travail des salariés, après avoir invité l'association d'employeurs et les associations de salariés à être entendues devant la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

Enfin la loi prévoit en cas d'inexécution des obligations qu'elle impose, des sanctions pénales.

Ministre responsable: le ministre du Travail

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 16 juin 1986

Adoption du principe: 16 juin 1986

Adoption: 17 juin 1986

Sanction: 17 juin 1986

Entrée en vigueur: 17 juin 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 107 (chapitre 69)

Loi modifiant la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Objet: Cette loi a pour objet de permettre au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) d'acheter de gré à gré ses actions de catégorie « A » avec l'autorisation de son conseil d'administration ou d'un comité désigné par ce dernier, dans certaines circonstances.

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 19 juin 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 20 juin 1986

Entrée en vigueur: 20 juin 1986

Loi modifiée: Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (L.R.Q., chapitre F-3.2.1)

Projet de loi 109 (chapitre 70)

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique

Objet: Cette loi vise à assujettir tout fonctionnaire élu député lors de l'élection générale de 1981 aux règles prévues par les articles 29, 30 et 129 à 131 de la Loi sur la fonction publique.

Ministre responsable: le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 19 juin 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: 19 juin 1986

Loi modifiée: Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1)

Projet de loi 111 (chapitre 71)

Loi modifiant la Loi d'interprétation et modifiant de nouveau la Loi sur l'Assemblée nationale

Objet: Cette loi vise à conférer au secrétaire général le pouvoir de désigner une personne pour certifier conforme toute copie d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale.

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 19 juin 1986

Adoption du principe: 19 juin 1986

Adoption: 19 juin 1986

Sanction: 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986, sauf l'article 2 qui entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement

Lois modifiées: Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16)
Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre A-23.1)

Projet de loi 112 (chapitre 80)

Loi abolissant le Conseil québécois du Tourisme

Objet: Cette loi a pour objet l'abrogation des dispositions prévoyant la constitution du Conseil québécois du Tourisme.

Ministre responsable: le ministre du Tourisme

Parrain: M. Yvon Picotte

Présentation: 23 octobre 1986

Adoption du principe: 5 novembre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., chapitre M-31.1)

Projet de loi 113 (chapitre 81)

Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec

Objet: Cette loi abroge la Loi sur la Société de cartographie du Québec.

Ministre responsable: le ministre de l'Énergie et des Ressources

Parrain: M. John Ciaccia

Présentation: 29 octobre 1986

Adoption du principe: 12 novembre 1986

Adoption: 13 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi abrogée: Loi sur la Société de cartographie du Québec (L.R.Q., chapitre S-9)

Projet de loi 114 (chapitre 82)

Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité

Objet: Cette loi a pour objet d'abolir l'Institut national de productivité.

Ministre responsable: le ministre de l'Industrie et du Commerce

Parrain: M. Daniel Johnson

Présentation: 23 octobre 1986

Adoption du principe: 6 novembre 1986

Adoption: 18 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi abrogée: Loi sur l'Institut national de productivité (L.R.Q., chapitre I-13.1)

Projet de loi 115 (chapitre 83)

Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat

Objet: Cette loi a pour objet d'abroger la Loi sur le Conseil d'artisanat.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 29 octobre 1986

Adoption du principe: 12 novembre 1986

Adoption: 12 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi abrogée: Loi sur le Conseil d'artisanat (L.R.Q., chapitre C-56)

Projet de loi 116 (chapitre 84)

Loi abolissant le Conseil des Arts du Québec

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur le ministère des Affaires culturelles afin d'abolir le Conseil des Arts du Québec.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 29 octobre 1986

Adoption du principe: 12 novembre 1986

Adoption: 18 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., chapitre M-20)

Projet de loi 117 (chapitre 97)

Loi modifiant à nouveau la Loi sur la protection sanitaire des animaux

Objet: Cette loi a pour but d'abolir le Comité de surveillance des étalons et de confier au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation les pouvoirs que détient ce comité, sauf le pouvoir réglementaire qui est confié au gouvernement.

Elle prévoit en conséquence le remplacement des dispositions de la section II de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42) et l'harmonisation de cette section et des sections IV.2 à IV.5 de cette loi.

Ministre responsable: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parrain: M. Michel Pagé

Présentation: 4 novembre 1986

Adoption du principe: 5 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi modifiée: Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42)

Projet de loi 118 (chapitre 98)

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Objet: Cette loi prévoit que les contributions de l'employeur à l'égard de certains employés assujettis au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, seront versées à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et seront déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, dans la mesure des sommes relatives au paiement de contributions de l'employeur pour lesquelles s'applique un accord de partage des frais entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le ministre des Finances peut appliquer cette mesure avec effet au 1^{er} juillet 1973.

Ministre responsable: le président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration

Parrain: M. Paul Gobeil

Présentation: 11 novembre 1986

Adoption du principe: 12 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)

Projet de loi 119 (chapitre 89)**Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction**

Objet: Cette loi a notamment pour objet de confier un mandat en matière de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction à un organisme, la Commission de la construction du Québec, qui remplace l'Office de la construction du Québec.

Cette loi instaure des mécanismes destinés à permettre aux personnes qui œuvrent dans l'industrie de la construction d'assumer des responsabilités plus grandes en matière de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans cette industrie.

Cette loi précise le partage des responsabilités en matière de formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction entre le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, le ministre de l'Éducation et la Commission de la construction du Québec.

Cette loi abolit le certificat de classification qui servait à contrôler l'accès des travailleurs à l'industrie de la construction et établit de nouveaux mécanismes permettant de contrôler cet accès par la voie de la compétence. Elle abolit également la fonction de commissaire au placement.

Cette loi confie au Procureur général de la province de Québec la responsabilité d'intenter les poursuites pénales en application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Elle prévoit enfin des dispositions transitoires régissant à compter du 1^{er} janvier 1987 les critères d'accès à l'industrie de la construction. D'autres dispositions maintiennent les règles relatives aux agences de placement et à la priorité régionale en matière de placement, d'embauche et de mobilité de la main-d'œuvre.

Ministre responsable: le ministre du Travail

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 4 décembre 1986

Adoption: 17 décembre 1986

Sanction: 17 décembre 1986

Entrée en vigueur: le 1^{er} janvier 1987 sauf le paragraphe 2^o du quatrième alinéa de l'article 33 et l'article 35 qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement

Lois modifiées: Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1)
 Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01)
 Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3)
 Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4)
 Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)

Projet de loi 121 (chapitre 90)

Loi concernant certaines rétrocessions de droits dont le gouvernement est devenu titulaire par expropriation avant le 1^{er} avril 1976

Objet: Cette loi a pour objet de remédier aux effets du jugement déclarant invalides les rétrocessions portant sur des droits dont le gouvernement est devenu titulaire par expropriation survenue avant le 1^{er} avril 1976. Elle vise à rendre applicable à ces rétrocessions la disposition pertinente du Code de procédure civile qui était en vigueur le 31 mars 1976.

Elle confère à la Chambre de l'expropriation de la Cour provinciale la juridiction en matière de fixation et de révision de l'indemnité d'expropriation par suite d'une rétrocession de même qu'en matière de dommages qui pourraient en résulter.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 2 décembre 1986

Adoption: 18 décembre 1986

Sanction: 18 décembre 1986

Entrée en vigueur: 18 décembre 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 124 (chapitre 99)

Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie

Objet: Cette loi modifie de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie pour y prévoir que le gouvernement peut adopter des règlements pour déterminer la fréquence à laquelle certains services dentaires assurés peuvent être rendus pour demeurer des services assurés.

Ministre responsable: le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 5 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)

Projet de loi 125 (chapitre 85)

Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de témoignage hors de cour et de saisie

Objet: Cette loi modifie le Code de procédure civile pour accorder à la partie demanderesse la faculté de rendre témoignage hors de cour dans les instances en séparation de corps et en divorce lorsque le défendeur a fait défaut de comparaître ou de plaider.

Elle apporte également à ce code une modification d'ordre technique en matière de saisie.

Elle rend enfin applicables aux saisies de salaire dont le bref a été délivré avant le 1^{er} août 1986 les montants de base édictés par la Loi modifiant le Code de procédure civile (1986, chapitre 55) eu égard à la détermination de la portion insaisissable du salaire d'un débiteur et ce à compter du 1^{er} janvier 1987.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 6 novembre 1986

Adoption du principe: 13 novembre 1986

Adoption: 25 novembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Lois modifiées: Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)
Loi modifiant le Code de procédure civile (1986, chapitre 55)

Projet de loi 126 (chapitre 100)

Loi modifiant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne

Objet: Cette loi remplace l'annexe de la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne aux fins de modifier le territoire du parc.

Ministre responsable: le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Parrain: M. Yvon Picotte

Présentation: 11 novembre 1986

Adoption du principe: 4 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne (1971, chapitre 58)

Projet de loi 127 (chapitre 91)

Code de la sécurité routière

Objet: Cette loi a pour objet la révision des règles imposées aux usagers de la route en vue d'assurer leur sécurité.

Elle établit d'abord les mécanismes de surveillance et de contrôle relatifs à la propriété et à l'utilisation des véhicules routiers sur les chemins publics du Québec et détermine les droits ainsi que les obligations des propriétaires et des conducteurs de véhicules. Elle précise les pouvoirs de la Régie de l'assurance automobile du Québec à l'égard de l'aptitude et de la compétence de ces conducteurs et, en plus de simplifier le processus d'analyse des dossiers médicaux, établit de nouvelles normes pour évaluer l'état de santé des conducteurs.

Au chapitre des révocations et des suspensions de permis, la loi accroît la sévérité des sanctions et circonscrit les cas où le citoyen pourra pendant la durée de la révocation de son permis régulier, obtenir un permis restreint l'autorisant à conduire un véhicule dans l'exécution de son principal travail.

La loi prévoit, par ailleurs, des règles applicables aux commerçants de véhicules routiers et aux recycleurs.

Dans le domaine des accessoires et équipements dont doivent être munis les véhicules routiers, elle reprend les normes les plus récentes, telle l'installation d'un feu de freinage surélevé.

En ce qui concerne les règles de circulation sur les chemins publics, la loi détermine les règles de comportement que doivent respecter tant le conducteur d'un véhicule routier que le passager, le piéton ou le cycliste. Elle accentue les obligations à l'égard du port de la ceinture de sécurité et l'usage d'un dispositif de retenue pour les enfants de moins de cinq ans et soumet les cyclistes aux mêmes règles de circulation que les autres véhicules dans tous les cas où la règle est applicable à la conduite d'une bicyclette. Elle reprend en les uniformisant, les règles actuelles de circulation routière et prévoit un pouvoir permettant au gouvernement de réglementer l'utilisation des véhicules de loisir.

À l'égard de l'état mécanique des véhicules, la loi rend obligatoire la vérification mécanique d'un bon nombre de véhicules routiers, notamment les véhicules d'urgence, les véhicules de transport public ainsi que les véhicules modifiés et prévoit des sanctions pour les propriétaires qui ne s'y conformeront pas.

Cette loi comporte en outre, une mise à jour et un rééquilibrage des diverses pénalités applicables aux infractions commises par l'usager de la route, en fonction notamment du risque que représentent ces infractions, et permet la conclusion avec d'autres gouvernements d'ententes pour le traitement des infractions commises à l'étranger.

Les pouvoirs réglementaires attribués au gouvernement, à la Régie et aux municipalités ont également été réaménagés afin de faciliter la mise en œuvre du Code.

Certaines décisions de la Régie pourront faire l'objet d'un appel à la Cour provinciale.

Cette loi prévoit, par ailleurs, la délivrance par la Régie de vignettes d'identification pour les véhicules conduits par des personnes handicapées.

Enfin, elle introduit de nouvelles dispositions concernant les sommes que peuvent percevoir les municipalités pour des amendes relatives à des infractions au présent code.

Quant à ses conséquences sur l'ensemble de la législation, la loi remplace le Code de la sécurité routière ainsi que le Code de la route et apporte à diverses lois les modifications de concordance nécessaires à sa mise en œuvre.

Ministres responsables: le ministre des Transports, le Solliciteur général et le Procureur général

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 3 décembre 1986

Adoption: 18 décembre 1986

Sanction: 18 décembre 1986

Entrée en vigueur: aux dates fixées par le gouvernement, sauf les articles 618, 619, 624, 650, 660, 662, 663, 672 à 676 qui entrent en vigueur le 18 décembre 1986

Lois modifiées: Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)
Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1)
Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre R-24)
Charte de la Ville de Montréal (1959-1960, chapitre 102)
Charte de la Ville de Québec (1929, chapitre 95)
Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives (1982, chapitre 59)
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les transports (1984, chapitre 23)

Lois remplacées: Code de la route (L.R.Q., chapitre C-24)
Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)

Projet de loi 131 (chapitre 101)

Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation

Objet: Cette loi précise la portée du pouvoir accordé au gouvernement d'établir, par règlement, le régime pédagogique applicable dans les écoles placées sous le contrôle des commissaires ou syndics d'école.

Elle modifie la composition de l'assemblée générale des parents pour la formation d'un comité d'école.

Elle autorise, dans certains cas, un commissaire à prendre part à une session, y délibérer et y voter par téléphone ou par un autre moyen de communication.

Elle prévoit la possibilité d'autoriser la préparation et l'adoption du budget d'une commission scolaire qui ne respecterait pas la règle générale d'équilibre budgétaire.

Elle a pour objet d'inclure dans la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, dans la Loi sur l'instruction publique et dans la Loi sur le ministère de l'Éducation une disposition expresse leur donnant effet indépendamment de certaines dispositions des articles 2a et 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 et des articles 3 et 10 de la Charte des droits et libertés de la personne dans la mesure où ces trois lois accordent des droits et privilèges à une confession religieuse.

Ministre responsable: le ministre de l'Éducation

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 11 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Lois modifiées: Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14)
Loi sur le Conseil supérieur de l'Éducation (L.R.Q., chapitre C-60)
Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., chapitre M-15)

Projet de loi 132 (chapitre 102)**Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole**

Objet: Cette loi a pour but de modifier l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire agricole en reportant au 1^{er} juillet 1988 la date limite à laquelle le propriétaire d'un lot vacant lors de l'entrée en vigueur d'un décret de région agricole désignée peut y construire une seule résidence. Ce dernier, afin de bénéficier de l'extension du délai, devra aviser, avant le 1^{er} juillet 1987, la Commission de protection du territoire agricole du Québec de son intention de construire une résidence.

Cette loi prévoit également que le droit d'usage résidentiel est conservé advenant une destruction totale ou partielle de la résidence.

Ministre responsable: le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parrain: M. Michel Pagé

Présentation: 11 novembre 1986

Adoption du principe: 5 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1)

Projet de loi 135 (chapitre 103)

Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts afin de donner suite à la Déclaration ministérielle du 11 novembre 1986 du ministre des Finances.

Cette loi modifie en premier lieu la Loi sur les allocations familiales pour des raisons de concordance avec les modifications apportées à la Loi sur les impôts.

En second lieu, elle modifie la Loi sur les impôts afin de transformer, à des fins fiscales, les allocations familiales en crédit d'impôt.

Ministres responsables: le ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et le ministre du Revenu

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 3 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Lois modifiées: Loi sur les allocations familiales (L.R.Q., chapitre A-17)
Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)

Projet de loi 138 (chapitre 86)**Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives**

Objet: Cette loi pourvoit à la constitution et à l'organisation du ministère du Solliciteur général.

Elle confie notamment au Solliciteur général le mandat d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la criminalité, à l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité ainsi qu'à l'incarcération et la réinsertion sociale des détenus.

Le Solliciteur général se voit également confier des fonctions en matière de police, de détention, de probation, de surveillance de la circulation routière et d'alcool ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

Ministre responsable: le Solliciteur général

Parrain: M. Gérard Latulippe

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 1^{er} décembre 1986

Adoption: 9 décembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 10 décembre 1986: aa. 1 à 48

Décret 1825-86, G.O., 1987, Partie 2, p. 1

Lois modifiées: Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité (L.R.Q., chapitre A-8)
 Loi sur les bombes lacrymogènes (L.R.Q., chapitre B-6)
 Loi sur les chemins de fer (L.R.Q., chapitre C-14)
 Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1)
 Loi sur les coffrets de sûreté (L.R.Q., chapitre C-28)
 Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2)
 Loi concernant les enquêtes sur les incendies (L.R.Q., chapitre E-8)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi sur les explosifs (L.R.Q., chapitre E-22)
 Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (L.R.Q., chapitre I-8.1)
 Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus (L.R.Q., chapitre L-1.1)
 Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., chapitre M-19)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., chapitre P-9.1)
 Loi de police (L.R.Q., chapitre P-13)
 Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26)
 Loi sur la propriété des bicyclettes (L.R.Q., chapitre P-31)
 Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., chapitre R-0.2)
 Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre R-14)
 Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13)
 Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1)
Loi de tempérance (S.R.Q., 1964, chapitre 45)

Projet de loi 139 (chapitre 104)

**Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse
concernant l'adoption internationale**

Objet: Cette loi accorde au gouvernement le pouvoir de préciser par règlement les modalités d'intervention, en matière d'adoption internationale, du directeur de la protection de la jeunesse ou d'un organisme reconnu par le ministre.

Elle prévoit également une infraction contre une personne qui fait entrer ou contribue à faire entrer au Québec un enfant né hors du Québec en contravention aux dispositions de la loi et de ses règlements d'application.

Ministres responsables: le ministre de la Justice et le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 8 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi modifiée: Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., chapitre P-34.1)

Projet de loi 141 (chapitre 105)

Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock, en matière d'enregistrement

Objet: Cette loi modifie le Code civil afin de limiter les informations qui doivent être inscrites au livre de présentation tenu dans chacun des bureaux d'enregistrement.

Elle modifie également la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock afin que l'inscription d'un droit ainsi que l'obtention d'un état certifié des avis enregistrés en vertu de cette loi ne puissent désormais se faire que par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement dans lequel un système informatique est utilisé.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 16 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} mars 1987

Lois modifiées: Code civil du Bas-Canada
Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock (L.R.Q., chapitre C-53)

Projet de loi 142 (chapitre 106)**Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux**

Objet: Cette loi modifie de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour tenir compte, notamment, des particularités linguistiques d'une région et prévoir le droit pour toute personne d'expression anglaise de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès élaboré par un conseil régional et approuvé par le gouvernement.

Elle prévoit aussi, pour ces bénéficiaires, des modalités qui assurent l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise.

Cette loi modifie en outre les dispositions de la loi qui obligent un établissement à obtenir l'autorisation du gouvernement pour poser certains actes juridiques afin que cette autorisation soit dorénavant donnée par le Conseil du trésor. On y prévoit de plus que celui-ci pourra déléguer cette fonction au ministre.

Enfin, la loi assouplit les règles relatives aux conflits d'intérêt au sein d'un conseil d'administration d'un établissement public.

Ministre responsable: le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 10 décembre 1986

Adoption: 18 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 7 janvier 1987: aa. 1 à 9 et 11
Décret 8-87, G.O., 1987, Partie 2, p. 507

Loi modifiée: Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5)

Projet de loi 144 (chapitre 92)**Loi modifiant la Loi sur les transports**

Objet: Cette loi a pour objet de modifier les pouvoirs réglementaires du gouvernement pour lui permettre d'adopter un nouveau règlement, notamment en matière de transport par autobus. Elle permet également au gouvernement de conférer, par règlement, à la Commission des transports du Québec un pouvoir discrétionnaire en matière de délivrance, de renouvellement ou de transfert de permis.

Cette loi modifie les dispositions qui sont relatives au renouvellement des permis pour permettre, sauf exceptions, l'intégration des droits de renouvellement des permis aux droits d'immatriculation.

Cette loi vise de plus à remédier aux effets du jugement déclarant ultra vires le Règlement sur le transport par autobus sur les permis déjà délivrés, sur les décisions déjà rendues en vertu de ce règlement et sur les demandes déjà introduites mais non encore décidées. Elle prévoit en outre une disposition transitoire à l'égard des pouvoirs de la Commission en matière de camionnage.

Enfin, cette loi reporte au 1^{er} janvier 1988 l'obligation faite à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal d'assortir les autorisations de dépenses d'un certificat du trésorier.

Ministre responsable: le ministre des Transports

Parrain: M. Marc-Yvan Côté

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 3 décembre 1986

Adoption: 18 décembre 1986

Sanction: 18 décembre 1986

Entrée en vigueur: 18 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)

Projet de loi 147 (chapitre 87)

Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales

Objet: Cette loi vise essentiellement à suspendre les opérations se rapportant à la délimitation des circonscriptions électorales prévues par la Loi sur la représentation électorale au plus tard jusqu'au 1^{er} mai 1987.

Ministre responsable: le ministre délégué à la Réforme électorale

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 4 décembre 1986

Adoption: 8 décembre 1986

Sanction: 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: 10 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales (1986, chapitre 5)

Projet de loi 148 (chapitre 107)**Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le temps réglementaire de façon à faire commencer, au premier dimanche d'avril plutôt qu'au dernier, la période durant laquelle l'heure avancée est en vigueur.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 12 novembre 1986

Adoption du principe: 2 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

— 1^{er} février 1987: aa. 1 et 2
Décret 131-87

Loi modifiée: Loi sur le temps réglementaire (L.R.Q., chapitre T-6)

Projet de loi 150 (chapitre 108)

Loi sur les forêts

Objet: Cette loi propose une réforme du régime juridique des forêts du domaine public de même qu'une refonte et une mise à jour de la législation portant sur la protection des forêts, la mise en valeur des forêts privées ainsi que sur l'utilisation et la transformation du bois.

Sur le domaine public, toute intervention en milieu forestier sera dorénavant assujettie à des normes d'intervention forestière prescrites par le gouvernement par voie réglementaire pour les diverses unités territoriales du domaine public compte tenu de leurs vocations respectives. Ces normes portent notamment sur la superficie et la localisation des aires de coupe, la protection des rives des lacs et cours d'eau, la protection de la qualité de l'eau, l'application des traitements sylvicoles.

La loi remplace les modes actuels d'attribution de bois à des fins commerciales sur les terres du domaine public par un régime nouveau de permis d'intervention accordés pour l'approvisionnement d'usines de transformation. Ces permis seront accordés principalement dans le cadre de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

Ce contrat confèrera à son bénéficiaire le droit d'obtenir annuellement un permis d'intervention autorisant la récolte d'un volume de bois déterminé, à charge par le bénéficiaire de réaliser les travaux sylvicoles requis pour atteindre un rendement annuel fixé au contrat. Ce volume de bois sera établi en tenant compte des besoins d'approvisionnement du bénéficiaire et des autres sources d'approvisionnement disponibles; il ne pourra dépasser la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu des aires de production forestière dans l'unité d'aménagement où s'exerce le contrat.

Les droits que le bénéficiaire d'un contrat devra payer annuellement sont prescrits par le ministre sur la base de la valeur marchande du bois dans la zone où s'exerce le contrat.

La loi prévoit également la constitution et l'aménagement de réserves forestières, la création de forêts d'expérimentation, de centres éducatifs forestiers, de forêts d'enseignement et de recherche et de stations forestières.

En ce qui a trait aux forêts du domaine privé, la loi autorise le ministre à élaborer des plans et programmes pour favoriser leur mise en valeur. Notamment, elle confirme le statut de producteur forestier et fixe les conditions d'admissibilité à ce statut ainsi que les droits de ces producteurs.

En matière de protection des forêts contre les agents nuisibles, la loi précise les pouvoirs et obligations du ministre, des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier ainsi que des propriétaires de forêts privées. Elle permet la reconnaissance d'organismes de protection et d'extinction des incendies forestiers regroupant des bénéficiaires de contrats et des propriétaires de forêts privées. Elle autorise le ministre à préparer et appliquer un plan d'intervention contre les maladies des arbres et des épidémies d'insectes nuisibles après avoir consulté les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement. Les bénéficiaires et propriétaires concernés doivent contribuer aux coûts de cette application.

En ce qui concerne l'utilisation et la transformation du bois, la loi reprend l'essentiel des dispositions législatives actuelles en les adaptant au nouveau régime proposé.

La loi prévoit par ailleurs que le gouvernement peut constituer un Conseil de la recherche forestière et un Conseil de la forêt.

Enfin, la loi précise les modalités de remplacement des modes existant d'allocation du bois, en spécifiant les droits des bénéficiaires de titres révoqués ou résiliés ainsi qu'un mode d'attribution pendant la période transitoire.

Le dernier titre se compose de dispositions transitoires et diverses rendues nécessaires par l'entrée en vigueur de la loi.

Ministre responsable: le ministre que le gouvernement désigne

Parrain: M. Albert Côté

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 2 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 1^{er} avril 1987

- Lois modifiées:** Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)
 Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)
 Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)
 Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., chapitre D-17)
 Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., chapitre M-14)
 Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
 Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., chapitre R-13.1)
 Loi sur les terres et forêts (L.R.Q., chapitre T-9)
 Loi sur le fonds forestier (1980, chapitre 8)
- Lois remplacées:** Loi sur l'utilisation des ressources forestières (L.R.Q., chapitre U-2)
 Loi sur la recherche et l'enseignement forestiers (L.R.Q., chapitre R-1)
- Loi abrogée:** Loi concernant l'aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval (1963, chapitre 28)

Projet de loi 153 (chapitre 109)**Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs**

Objet: Cette loi, dans le but principal de favoriser la lutte contre le braconnage, augmente les sanctions pénales et administratives prévues dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, crée trois infractions nouvelles pour contrer la chasse de nuit et octroie un pouvoir d'inspection aux agents de conservation de la faune pour faciliter l'application de la loi.

Elle prévoit également que la désignation des territoires fauniques se fera par décret plutôt que par règlement du gouvernement et elle ajoute plus de souplesse aux pouvoirs réglementaires permettant la gestion de ces territoires.

Elle introduit aussi des modifications techniques pour pallier à certaines lacunes de la loi et en faciliter l'administration.

Enfin, elle modifie la Loi sur les parcs pour augmenter les sanctions pénales et administratives à l'instar de ce qui est proposé dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, elle modifie l'appellation des parcs de conservation et elle corrige une erreur commise lors de l'adoption de la Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice.

Ministre responsable: le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Parrain: M. Yvon Picotte

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 5 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: les dispositions des articles 16, 22, 24, 28, 42, 53 et 54 et du paragraphe 2° de l'article 33 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1987, celles des articles 1 à 15, 17 à 20, 23, 25 à 27, 29 à 32, 34 à 41 et 43 à 52 et du paragraphe 1° de l'article 33 entrent en vigueur le 1^{er} avril 1987 et celles de l'article 21 entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement

Lois modifiées: Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)
Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9)
Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice (1986, chapitre 58)

Projet de loi 154 (chapitre 110)**Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur la Société de développement industriel du Québec pour établir que l'objet de la Société est de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation. En plus d'administrer des programmes d'aide financière, la Société peut exécuter les mandats que lui confie le gouvernement et conseiller les entreprises qui lui présentent une demande d'aide financière.

Cette loi prévoit que l'aide financière accordée aux entreprises peut prendre la forme d'un prêt, d'une garantie de paiement ou de remboursement d'un engagement financier, d'une exemption partielle du remboursement d'un prêt ou d'une aide déterminée par règlement.

Elle modifie de plus certaines dispositions de la loi relatives à l'administration de la Société.

Ministre responsable: le ministre de l'Industrie et du Commerce

Parrain: M. Daniel Johnson

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 12 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: le 19 décembre 1986, sauf les articles 2, 13 et 14 qui entreront en vigueur aux dates fixées par le gouvernement

— 1^{er} mars 1987: aa. 2, 13, 14
Décret 112-87

Loi modifiée: Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01)

Projet de loi 155 (chapitre 111)

**Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec
et d'autres dispositions législatives**

Objet: Cette loi modifie d'abord l'article 8 de la loi actuelle qui traite de la rémunération des membres du conseil d'administration.

Elle précise ensuite les pouvoirs de la Société en matière de dépenses.

Elle introduit également un nouveau permis pour le commerce de boissons alcooliques à caractère artisanal et précise les dispositions relatives à la fabrication de boissons alcooliques à base de cidre et de jus de fruits.

Elle apporte enfin certaines modifications de concordance.

Ministres responsables: le ministre de l'Industrie et du Commerce et le Procureur général

Parrain: M. Daniel Johnson

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 17 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Lois modifiées: Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13)
Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (L.R.Q., chapitre I-8.1)

Projet de loi 156 (chapitre 112)**Loi modifiant la Loi médicale concernant l'acupuncture**

Objet: Cette loi a pour objet de régulariser la situation des personnes autres que les médecins qui ont exercé l'acupuncture au Québec entre le 22 décembre 1977 et le 8 septembre 1986.

Elle prévoit une modification à l'article 21 de la Loi médicale afin de les assujettir aux mêmes conditions que ceux qui exerçaient l'acupuncture avant le 22 décembre 1977.

Elle vise en outre à assurer la tenue en 1987 des examens destinés à régulariser la situation des personnes visées au premier alinéa.

Ministre responsable: le ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Parrain: M. Claude Ryan

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 26 novembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi médicale (L.R.Q., chapitre M-9)

Projet de loi 157 (chapitre 93)

Loi modifiant de nouveau la Loi sur le cinéma

Objet: Cette loi introduit dans la Loi sur le cinéma un nouveau permis spécial de distributeur en vue d'assurer la mise en application de l'entente intervenue entre le gouvernement et la Motion Picture Export Association of America.

Ministre responsable: le ministre des Affaires culturelles

Parrain: Madame Lise Bacon

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 9 décembre 1986

Adoption: 18 décembre 1986

Sanction: 18 décembre 1986

Entrée en vigueur: 18 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1)

Projet de loi 158 (chapitre 113)**Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise pour donner suite aux mesures annoncées dans le Discours sur le budget du 1^{er} mai 1986.

Cette loi prévoit que les corporations admissibles peuvent mettre sur pied un régime d'actionariat qui permet aux employés et aux cadres de la corporation d'acheter des actions de leur entreprise par le biais d'une société de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ).

Cette loi prévoit également que la Société de développement industriel du Québec a l'obligation d'attester l'admissibilité d'un placement pour qu'il soit considéré comme un placement admissible.

Cette loi modifie de plus certaines dispositions de la loi afin de resserrer certaines règles d'application.

Ministre responsable: le ministre de l'Industrie et du Commerce

Parrain: M. Daniel Johnson

Présentation: 13 novembre 1986

Adoption du principe: 12 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-29.1)

Projet de loi 160 (chapitre 74)

Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux

Objet: Cette loi vise à assurer le maintien des services essentiels dans les établissements de santé et de services sociaux ainsi que dans les conseils régionaux. À cette fin, elle prévoit des sanctions pour toute action concertée qui n'est pas conforme aux dispositions du Code du travail.

Ministre responsable: le ministre de la Santé et des Services sociaux

Parrain: Madame Thérèse Lavoie-Roux

Présentation: 11 novembre 1986

Adoption du principe: 11 novembre 1986

Adoption: 11 novembre 1986

Sanction: 11 novembre 1986

Entrée en vigueur: 11 novembre 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 164 (chapitre 94)**Loi n° 5 sur les crédits, 1986-1987**

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 70 457 100 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des ministères et organismes énumérés à l'annexe.

Cette somme apparaît aux crédits supplémentaires de dépenses du Québec pour l'année financière 1986-1987.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. Gérard D. Levesque

Présentation: 17 décembre 1986

Adoption du principe: 17 décembre 1986

Adoption: 17 décembre 1986

Sanction: 18 décembre 1986

Entrée en vigueur: 18 décembre 1986

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 167 (chapitre 114)**Loi modifiant la Loi sur la Législature**

Objet: Cette loi modifie le régime de pension des députés qui étaient membres de l'Assemblée nationale le 1^{er} janvier 1983 pour prévoir que la pension ne peut être payée avant l'échéance de la période de versement de l'allocation de transition même si cette allocation est versée en un seul versement.

La modification a effet depuis le 20 juin 1985, sauf à l'égard des causes pendantes le 19 décembre 1986.

Parrain: M. Michel Gratton

Présentation: 19 décembre 1986

Adoption du principe: 19 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur la Législature (L.R.Q., chapitre L-1)

Projet de loi 168 (chapitre 115)

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les tribunaux judiciaires

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de prévoir la nomination de juges additionnels lorsque certains juges se trouvent dans l'incapacité depuis au moins deux ans d'exercer leurs fonctions par suite de leur invalidité.

Ministre responsable: le ministre de la Justice

Parrain: M. Herbert Marx

Présentation: 19 décembre 1986

Adoption du principe: 19 décembre 1986

Adoption: 19 décembre 1986

Sanction: 19 décembre 1986

Entrée en vigueur: 19 décembre 1986

Loi modifiée: Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16)

LISTE DES LOIS PAR MINISTÈRE OU SECTEUR

Affaires culturelles:

- 15 Loi modifiant la Loi sur les biens culturels
- 16 Loi sur la composition du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal
- 17 Loi modifiant la Loi sur les archives
- 18 Loi modifiant la Loi sur le cinéma
- 115 Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat
- 116 Loi abolissant le Conseil des Arts du Québec
- 157 Loi modifiant de nouveau la Loi sur le cinéma

Affaires municipales:

- 36 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes
- 37 Loi modifiant le Code municipal du Québec
- 38 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 40 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale
- 41 Loi modifiant la Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais
- 43 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal
- 44 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec
- 46 Loi modifiant la Loi sur les travaux municipaux
- 48 Loi modifiant la Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal
- 49 Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik
- 50 Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal
- 67 Loi concernant la ville de Schefferville
- 90 Loi modifiant la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport et d'autres dispositions législatives concernant les organismes publics de transport en commun
- 97 Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités

Agriculture, pêcheries et alimentation:

- 69 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
- 71 Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- 85 Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec
- 117 Loi modifiant à nouveau la Loi sur la protection sanitaire des animaux
- 132 Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole

Communications:

- 61 Loi modifiant la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec
- 73 Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Conseil du trésor:

- 55 Loi sur le régime de retraite de certains enseignants et modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic

- 109 Loi modifiant la Loi sur la fonction publique
- 118 Loi modifiant la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Éducation:

- 24 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique
- 30 Loi abrogeant la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec
- 34 Loi sur la reprise du service de transport dans certaines commissions scolaires
- 54 Loi sur le transfert de certains employés du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec
- 58 Loi sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants
- 131 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation

Énergie et ressources:

- 113 Loi abrogeant la Loi sur la Société de cartographie du Québec

Enseignement supérieur et science:

- 25 Loi modifiant la Loi sur les investissements universitaires
- 26 Loi modifiant la Loi sur le Conseil des universités
- 28 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
- 29 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation

Environnement:

- 84 Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Finances:

- 27 Loi n° 1 sur les crédits, 1986-1987
- 31 Loi n° 2 sur les crédits, 1986-1987
- 63 Loi n° 3 sur les crédits, 1986-1987
- 93 Loi n° 4 sur les crédits, 1986-1987
- 164 Loi n° 5 sur les crédits, 1986-1987

Industrie et commerce:

- 35 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec
- 114 Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité
- 154 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec
- 155 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives
- 158 Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise

Justice:

- 12 Loi sur les règlements
- 62 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires
- 72 Loi modifiant le Code de procédure civile

- 87 Loi concernant certains organismes relevant du ministre de la Justice
- 88 Loi modifiant le Code civil, la Loi sur les bureaux d'enregistrement et la Loi sur la division territoriale
- 91 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière d'arbitrage
- 125 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de témoignage hors de cour et de saisie
- 139 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse concernant l'adoption internationale
- 141 Loi modifiant le Code civil et la Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock, en matière d'enregistrement
- 148 Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire
- 168 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les tribunaux judiciaires

Loisir, chasse et pêche:

- 66 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports
- 126 Loi modifiant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne
- 153 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs

Main-d'oeuvre et sécurité du revenu:

- 77 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec
- 135 Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts

Mines et affaires autochtones:

- 82 Loi validant certaines transactions effectuées par la Société québécoise d'exploration minière
- 105 Loi sur l'application de certaines dispositions fiscales à une société en commandite exploitant des mines d'amiante

Premier ministre:

- 103 Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse

Procureur général:

- 127 Code de la sécurité routière
- 155 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives

Réforme électorale:

- 22 Loi sur le recensement des électeurs en 1986
- 23 Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales
- 32 Loi sur les sommaires des rapports de dépenses électorales relativement aux élections générales du 2 décembre 1985
- 147 Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales

Relation internationales et affaires intergouvernementales canadiennes:

- 14 Loi maintenant en vigueur certains décrets relatifs aux affaires intergouvernementales

Revenu:

- 2 Loi modifiant diverses lois fiscales et d'autres dispositions législatives
- 53 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives

- 78 Loi modifiant diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985
- 79 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu afin de contrer le détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source
- 80 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires
- 81 Loi modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires

Santé et services sociaux:

- 74 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie
- 75 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- 124 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance-maladie
- 139 Loi concernant la Loi sur la protection de la jeunesse concernant l'adoption internationale
- 142 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- 160 Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux

Services et approvisionnement:

- 68 Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et modifiant diverses dispositions législatives

Solliciteur général:

- 127 Code de la sécurité routière
- 138 Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives

Tourisme:

- 56 Loi modifiant la Loi sur l'hôtellerie
- 112 Loi abolissant le Conseil québécois du Tourisme

Transports:

- 19 Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile
- 60 Loi modifiant le Code de la sécurité routière
- 64 Loi modifiant la Loi sur l'expropriation
- 89 Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi et le Code de la sécurité routière
- 90 Loi modifiant la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport et d'autres dispositions législatives concernant les organismes publics de transport en commun
- 98 Loi modifiant la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec
- 99 Loi modifiant la Loi sur les transports, la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur la voirie
- 121 Loi concernant certaines rétrocessions de droits dont le gouvernement est devenu titulaire par expropriation avant le 1^{er} avril 1976
- 127 Code de la sécurité routière
- 144 Loi modifiant la Loi sur les transports

Travail:

- 42 Loi modifiant le Code du travail

106 Loi sur la reprise des travaux de construction

119 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction



PROJETS DE LOI DÉPOSÉS MAIS NON ADOPTÉS EN 1986

Projets de loi du gouvernement

- 20 Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, des successions et des biens
- 33 Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique
- 39 Loi modifiant la Loi sur la Commission municipale
- 45 Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières
- 47 Loi modifiant la Loi favorisant le regroupement des municipalités
- 51 Loi modifiant la Charte de la ville de Québec
- 52 Loi modifiant la Charte de la ville de Montréal
- 57 Loi modifiant la Loi sur la Société Makivik
- 65 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec
- 70 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
- 83 Loi modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention
- 86 Loi abrogeant la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires
- 100 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- 102 Loi sur les terres du domaine public
- 104 Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse
- 120 Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal
- 122 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la mention du district judiciaire de Laval ou de Longueuil dans les statuts de certaines corporations
- 123 **Loi modifiant la Loi sur les syndicats professionnels**
- 128 **Loi modifiant la Loi sur le Bureau de la statistique**
- 129 **Loi modifiant la Loi sur l'administration financière**
- 130 **Loi concernant les dépenses effectuées et non comptabilisées au 31 mars 1986**
- 133 Loi modifiant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés
- 134 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments
- 137 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec
- 140 Loi modifiant la Charte de la langue française
- 143 Loi modifiant la Loi sur les compagnies
- 149 Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture
- 151 Loi modifiant de nouveau la Loi sur la probation et sur les établissements de détention concernant la surveillance intensive
- 152 Loi sur les établissements touristiques
- 159 Loi modifiant le Code de procédure civile et le Code civil concernant le dépôt volontaire
- 161 Loi sur les mines
- 162 Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture
- 163 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants
- 166 Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James

Projets de loi privés

- 201 Loi concernant la ville de Montréal-Est
- 210 Loi modifiant la charte de la ville de Beauport
- 216 Loi concernant la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord
- 219 Loi modifiant la Loi concernant la cité de Salaberry-de-Valleyfield
- 222 Loi concernant la ville de Drummondville
- 223 Loi concernant la succession de Maurice Jolicoeur
- 226 Loi concernant certains immeubles contigus à l'Université McGill
- 230 Loi modifiant la Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay
- 231 Loi modifiant la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec
- 232 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec
- 234 Loi concernant la Corporation des marchands de meubles du Québec
- 235 Loi modifiant la charte de la ville de Granby
- 246 Loi concernant la dissolution de l'Association des employés de Yellow Sample
- 258 Loi concernant le village de Saint-Gédéon
- 260 Loi concernant Novamin Inc.
- 263 Loi concernant la ville de Verdun
- 267 Loi modifiant la charte de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

**LISTE DES LOIS ANTÉRIEURES À 1986
ENTRÉES EN VIGUEUR PAR PROCLAMATION EN 1986**

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1980, c. 39 | Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille |
| — 1 ^{er} juin 1986: | a. 1 (C.c.Q., aa. 547, 549, 550)
Décret 737-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 1819 |
| 1983, c. 41 | Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès |
| — 3 mars 1986: | aa. 1 à 4, 34 à 162, 170 à 182, 185 à 188, 190 à 211
Décret 2473-85, G.O., 1986, Partie 2, p. 5 |
| 1984, c. 47 | Loi modifiant diverses dispositions législatives |
| — 30 avril 1986: | a. 31
Décret 580-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 1477 |
| 1985, c. 29 | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration de la justice |
| — 3 mars 1986: | aa. 16, 20, 21, 38 à 41, 42 (aa. 103.2 à 103.6), 43
Décret 2474-85, G.O., 1986, Partie 2, p. 1 |
| 1985, c. 34 | Loi sur le bâtiment |
| — 1 ^{er} novembre 1986: | aa. 226, 227, 228 (par. 2 ^o et 3 ^o)
Décret 1617-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 4369 |
| — 1 ^{er} janvier 1987: | a. 224
Décret 1617-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 4369 |
| 1985, c. 66 | Loi concernant une fiducie constituée au bénéfice de Phyllis Barbara Bronfman |
| — 23 juillet 1986: | a. 4 (3 ^e alinéa)
Décret 1141-86, G.O., 1986, Partie 2, p. 3451 |



TABLEAU DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX
LOIS PUBLIQUES EN 1986

Les chiffres en caractères gras sont les numéros des articles.

Les renseignements donnés dans ce tableau sont tous donnés sans égard à la date d'entrée en vigueur des modifications.

Les lois non sujettes à la refonte, celles qui ne sont pas encore refondues et le Code civil sont inscrits à la suite des Lois refondues du Québec.

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-1	Loi sur les abeilles	3 , 1986, P.L. 92, a. 1
L.R.Q., c. A-2	Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture	3 , Ab., 1986, P.L. 92, a. 2 4 , 1986, P.L. 92, a. 3 9 , 1986, P.L. 92, a. 4
L.R.Q., c. A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	88.1 , 1986, P.L. 92, a. 5 89.1 , 1986, P.L. 92, a. 6 94 , 1986, P.L. 92, a. 7 131 , 1986, P.L. 12, a. 28 157 , 1986, P.L. 12, a. 29 169 , 1986, P.L. 73, a. 1
L.R.Q., c. A-3	Loi sur les accidents du travail	54 , 1986, P.L. 92, a. 8 55 , 1986, P.L. 92, a. 9 63 , 1986, P.L. 92, a. 10
L.R.Q., c. A-3.001	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	281 , 1986, P.L. 76, a. 112 394 , 1986, P.L. 76, a. 113 396 , 1986, P.L. 76, a. 114
L.R.Q., c. A-4.1	Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents	14 , 1986, P.L. 92, a. 11
L.R.Q., c. A-8	Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité	2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 14 , 1986, P.L. 138, a. 41 15 , 1986, P.L. 76, a. 1 16 , Ab., 1986, P.L. 138, a. 15 16.1 , 1986, P.L. 138, a. 16
L.R.Q., c. A-10	Loi sur les agents de voyages	35-35.2 , 1986, P.L. 92, a. 12
L.R.Q., c. A-14	Loi sur l'aide juridique	82 , 1986, P.L. 76, a. 2
L.R.Q., c. A-16	Loi sur l'aide sociale	37 , 1986, P.L. 92, a. 13
L.R.Q., c. A-17	Loi sur les allocations familiales	1 , 1986, P.L. 135, a. 1 2 , 1986, P.L. 135, a. 2 6 , 1986, P.L. 135, a. 3 12 , 1986, P.L. 135, a. 4 14 , 1986, P.L. 135, a. 5 16 , 1986, P.L. 135, a. 6 22 , 1986, P.L. 92, a. 14 32 , 1986, P.L. 135, a. 7

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-18	Loi favorisant l'amélioration des fermes	18, 1986, P.L. 92, a. 15
L.R.Q., c. A-19.1	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	29.1, 1986, P.L. 38, a. 1 205.1, 1986, P.L. 38, a. 2 256.2, 256.3, 1986, P.L. 38, a. 3 264, 1986, P.L. 38, a. 4 264.0.1, 1986, P.L. 38, a. 5
L.R.Q., c. A-20.01	Loi sur les appareils sous pression	31, 1986, P.L. 76, a. 3 32, 1986, P.L. 76, a. 4 33, 1986, P.L. 76, a. 5
L.R.Q., c. A-21.1	Loi sur les archives	51, 1986, P.L. 17, a. 1 52, 1986, P.L. 17, a. 2
L.R.Q., c. A-23.1	Loi sur l'Assemblée nationale	39, 1986, P.L. 111, a. 2 40, 1986, P.L. 111, a. 3 73, 1986, P.L. 21, a. 1 104, 1986, P.L. 21, a. 2 108, 1986, P.L. 21, a. 3
L.R.Q., c. A-25	Loi sur l'assurance automobile	1, 1986, P.L. 127, a. 661 70, 1986, P.L. 92, a. 16 71, 1986, P.L. 92, a. 17 151, 1986, P.L. 127, a. 662 152, 1986, P.L. 19, a. 2 155.1-155.3, 1986, P.L. 19, a. 3 184, 1986, P.L. 76, a. 6 185, 1986, P.L. 76, a. 7 186, 1986, P.L. 76, a. 8 187, 1986, P.L. 76, a. 9 190, 1986, P.L. 76, a. 10 191, 1986, P.L. 76, a. 11 192, 1986, P.L. 76, a. 12 193, 1986, P.L. 76, a. 13 195, 1986, P.L. 127, a. 663 197, 1986, P.L. 127, a. 664 202.1, 202.2, 1986, P.L. 2, a. 1
L.R.Q., c. A-27	Loi sur l'assurance-édition	8, 1986, P.L. 92, a. 18
L.R.Q., c. A-29	Loi sur l'assurance-maladie	1, 1986, P.L. 74, a. 1 3, 1986, P.L. 74, a. 2 22, 1986, P.L. 74, a. 3 64, 1986, P.L. 92, a. 19 65, 1986, P.L. 92, a. 20 66, 1986, P.L. 92, a. 21 69, 1986, P.L. 74, a. 4 1986, P.L. 124, a. 1 77.1.1, 1986, P.L. 74, a. 6
L.R.Q., c. A-30	Loi sur l'assurance-récolte	12, 1986, P.L. 92, a. 22
L.R.Q., c. A-32	Loi sur les assurances	10, 1986, P.L. 92, a. 23 12, 1986, P.L. 92, a. 24 12.1, 1986, P.L. 92, a. 25 93.267, 1986, P.L. 92, a. 26 360, 1986, P.L. 92, a. 27 408, 1986, P.L. 76, a. 14

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. B-1	Loi sur le Barreau	45, 1986, P.L. 92, a. 28 70, 1986, P.L. 92, a. 29 84, 1986, P.L. 92, a. 30 103, 1986, P.L. 92, a. 31 104, 1986, P.L. 92, a. 32 105, 1986, P.L. 92, a. 33 121, 1986, P.L. 92, a. 34
L.R.Q., c. B-4	Loi sur les biens culturels	49, 1986, P.L. 92, a. 35 128, 129, 1986, P.L. 15, a. 1
L.R.Q., c. B-6	Loi sur les bombes lacrymogènes	3, 1986, P.L. 138, a. 41 8, 1986, P.L. 92, a. 36 1986, P.L. 138, a. 41 9.1, 1986, P.L. 138, a. 17
L.R.Q., c. B-9	Loi sur les bureaux d'enregistrement	20, Ab., 1986, P.L. 88, a. 2 50, 1986, P.L. 92, a. 37 Form. 1, 1986, P.L. 92, a. 38
L.R.Q., c. C-4	Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	90, 1986, P.L. 92, a. 39
L.R.Q., c. C-11	Charte de la langue française	78.1, 1986, P.L. 58, a. 7 85.1, 1986, P.L. 58, a. 8 182, 1986, P.L. 58, a. 9 205, 1986, P.L. 76, a. 15 206, 1986, P.L. 76, a. 16 208.1, 208.2, 1986, P.L. 58, a. 11
L.R.Q., c. C-14	Loi sur les chemins de fer	130, 1986, P.L. 92, a. 40 143, 1986, P.L. 84, a. 37 218, Ab., 1986, P.L. 92, a. 41 231, 1986, P.L. 92, a. 42 1986, P.L. 138, a. 41
L.R.Q., c. C-18.1	Loi sur le cinéma	69, 1986, P.L. 18, a. 1 105, 105.1, 1986, P.L. 157, a. 1 168, 1986, P.L. 157, a. 2 173, 1986, P.L. 92, a. 43 176, 1986, P.L. 92, a. 44 178, 1986, P.L. 76, a. 17 Ann. I, 1986, P.L. 157, a. 3
L.R.Q., c. C-19	Loi sur les cités et villes	29.2, 1986, P.L. 36, a. 1 29.10, 1986, P.L. 36, a. 2 69, 1986, P.L. 92, a. 45 72, 1986, P.L. 36, a. 3 110, 1986, P.L. 36, a. 4 116, 1986, P.L. 92, a. 46 332, 1986, P.L. 92, a. 47 412, 1986, P.L. 36, a. 5 412.22, 1986, P.L. 92, a. 48 414, 1986, P.L. 92, a. 49 415, 1986, P.L. 92, a. 50 441, 1986, P.L. 92, a. 51 452, 1986, P.L. 92, a. 52 464, 1986, P.L. 36, a. 6 465, 1986, P.L. 36, a. 7 467.2, 1986, P.L. 98, a. 8 467.3.1, 1986, P.L. 98, a. 9 467.4, 1986, P.L. 98, a. 10 467.10.2, 1986, P.L. 98, a. 11

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-19	Loi sur les cités et villes — <i>Suite</i>	467.10.4, 1986, P.L. 98, a. 12 468.01, Ab., 1986, P.L. 36, a. 8 468.51, 1986, P.L. 36, a. 9 469, 1986, P.L. 91, a. 3 486, 1986, P.L. 36, a. 10 506, 1986, P.L. 92, a. 53 507, 1986, P.L. 92, a. 54 508, 1986, P.L. 92, a. 55 518, 1986, P.L. 92, a. 56 542.1, 1986, P.L. 36, a. 11 542.4, 1986, P.L. 36, a. 12 561, 1986, P.L. 36, a. 13 564, 1986, P.L. 36, a. 14 573.11, 1986, P.L. 36, a. 15
L.R.Q., c. C-23	Loi sur les clubs de récréation	9, 1986, P.L. 92, a. 57
L.R.Q., c. C-24	Code de la route	Remp. ou Ab., 1986, P.L. 127, a. 674
L.R.Q., c. C-24.1	Code de la sécurité routière	1, 1986, P.L. 89, a. 26 95, 1986, P.L. 60, a. 1 95.1, 1986, P.L. 92, a. 58 96.1, 1986, P.L. 76, a. 18 99-99.2, 1986, P.L. 60, a. 2 104, Ab., 1986, P.L. 60, a. 3 107, 1986, P.L. 60, a. 4 108, 1986, P.L. 60, a. 5 140, 1986, P.L. 60, a. 6 143, 1986, P.L. 2, a. 2 207, 1986, P.L. 60, a. 7 259.1, 1986, P.L. 89, a. 27 260.0.1, 1986, P.L. 89, a. 28 262.1, 1986, P.L. 89, a. 29 263, 1986, P.L. 89, a. 30 266, 1986, P.L. 89, a. 31 271, 1986, P.L. 89, a. 32 273, 1986, P.L. 60, a. 8 1986, P.L. 89, a. 33 386, 1986, P.L. 60, a. 9 389.1, 389.2, 1986, P.L. 60, a. 10 390.1, 1986, P.L. 60, a. 11 464, 1986, P.L. 60, a. 12 470, 1986, P.L. 60, a. 13 485, 1986, P.L. 92, a. 59 556, 1986, P.L. 92, a. 60 565, 1986, P.L. 138, a. 18 567.1, 567.2, 1986, P.L. 2, a. 3 Remp. ou Ab., 1986, P.L. 127, a. 674
L.R.Q., c. C-25	Code de procédure civile	4, 1986, P.L. 92, a. 61 18, 1986, P.L. 92, a. 62 39, 1986, P.L. 72, a. 1 196, 1986, P.L. 125, a. 1 298, 1986, P.L. 92, a. 63 299, 1986, P.L. 92, a. 64 404, 1986, P.L. 125, a. 2 511, 1986, P.L. 72, a. 2 552, 1986, P.L. 72, a. 3 553, 1986, P.L. 72, a. 4 553.2, 1986, P.L. 72, a. 5 565, 1986, P.L. 72, a. 6 753, 1986, P.L. 72, a. 7 813, 1986, P.L. 72, a. 8

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-25	Code de procédure civile — <i>Suite</i>	904, 1986, P.L. 92, a. 65 912, 1986, P.L. 92, a. 66 917, 1986, P.L. 92, a. 67 940-951.2, 1986, P.L. 91, a. 2 958.1, 1986, P.L. 92, a. 68 989, 1986, P.L. 76, a. 19 993, 1986, P.L. 76, a. 20 Ann. 2, 1986, P.L. 125, a. 3
L.R.Q., c. C-26	Code des professions	12, 1986, P.L. 92, a. 69 135, 1986, P.L. 92, a. 70 139, 1986, P.L. 92, a. 71 142, 1986, P.L. 92, a. 72 149, 1986, P.L. 92, a. 73 154, 1986, P.L. 92, a. 74 170, 1986, P.L. 92, a. 75 173, 1986, P.L. 92, a. 76 176, 1986, P.L. 92, a. 77 192, 1986, P.L. 92, a. 78
L.R.Q., c. C-27	Code du travail	1, 1986, P.L. 150, a. 242 2, 1986, P.L. 150, a. 243 8, 1986, P.L. 150, a. 244 25, 1986, P.L. 42, a. 1 49, 1986, P.L. 92, a. 79 109.4, 1986, P.L. 92, a. 80
L.R.Q., c. C-27.1	Code municipal du Québec	14.8, 1986, P.L. 37, a. 1 25, 1986, P.L. 92, a. 81 159, 1986, P.L. 92, a. 82 181, 1986, P.L. 37, a. 2 269, 1986, P.L. 92, a. 83 491, 1986, P.L. 92, a. 84 516, 1986, P.L. 92, a. 85 527, 1986, P.L. 98, a. 13 528.1, 1986, P.L. 98, a. 14 529, 1986, P.L. 98, a. 15 535.2, 1986, P.L. 98, a. 16 535.4, 1986, P.L. 98, a. 17 544, 1986, P.L. 92, a. 86 555, 1986, P.L. 37, a. 3 566.2, 1986, P.L. 37, a. 4 569.1, Ab., 1986, P.L. 37, a. 5 620, 1986, P.L. 37, a. 6 623, 1986, P.L. 91, a. 4 627, 1986, P.L. 92, a. 87 629, Ab., 1986, P.L. 92, a. 88 678.1, 1986, P.L. 37, a. 7 681, 1986, P.L. 37, a. 8 687, 1986, P.L. 37, a. 9 704, 1986, P.L. 37, a. 10 706, 1986, P.L. 37, a. 11 707, 1986, P.L. 37, a. 12 793, Ab., 1986, P.L. 37, a. 13 944.1, 1986, P.L. 37, a. 14 990, 1986, P.L. 37, a. 15 1008, 1986, P.L. 37, a. 16 1011, 1986, P.L. 37, a. 17 1014, 1986, P.L. 92, a. 89 1016, 1986, P.L. 92, a. 90 1017, 1986, P.L. 92, a. 91 1031, 1986, P.L. 92, a. 92 1076, 1986, P.L. 37, a. 18 1084, 1986, P.L. 37, a. 19

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-28	Loi sur les coffrets de sûreté	9, 1986, P.L. 138, a. 19 9.1, 1986, P.L. 138, a. 20
L.R.Q., c. C-29	Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	18.1, 1986, P.L. 28, a. 1 27, 1986, P.L. 28, a. 2
L.R.Q., c. C-31	Loi sur le commerce des produits pétroliers	30, 1986, P.L. 76, a. 21 31, 1986, P.L. 76, a. 22
L.R.Q., c. C-32	Loi sur le commerce du pain	16, 1986, P.L. 76, a. 23 17, 1986, P.L. 76, a. 24
L.R.Q., c. C-34	Loi sur la Commission des affaires sociales	10, 1986, P.L. 92, a. 93 17, 1986, P.L. 92, a. 94 24, 1986, P.L. 92, a. 95
L.R.Q., c. C-35	Loi sur la Commission municipale	11, Ab., 1986, P.L. 92, a. 96 67.1, 1986, P.L. 92, a. 97 90, Ab., 1986, P.L. 92, a. 98 91, 1986, P.L. 92, a. 99
L.R.Q., c. C-37	Loi sur les commissions d'enquête	11, 1986, P.L. 92, a. 100
L.R.Q., c. C-37.1	Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais	64, 1986, P.L. 92, a. 101 83.6.1, 1986, P.L. 41, a. 1 126.1-126.3, 1986, P.L. 41, a. 2 128.0.1, 128.0.2, 1986, P.L. 41, a. 3 172.3, 1986, P.L. 90, a. 3 184, 1986, P.L. 90, a. 4 193, 1986, P.L. 41, a. 4 196, 1986, P.L. 90, a. 5 196.1, 1986, P.L. 90, a. 6 204, 1986, P.L. 41, a. 5 206, 1986, P.L. 41, a. 6
L.R.Q., c. C-37.2	Loi sur la Communauté urbaine de Montréal	85, Ab., 1986, P.L. 92, a. 102 120.4.1, 1986, P.L. 43, a. 1 134, 1986, P.L. 92, a. 103 135, 1986, P.L. 92, a. 104 151.3, 1986, P.L. 92, a. 105 151.4, 1986, P.L. 92, a. 106 153.3, 1986, P.L. 92, a. 107 153.4, 1986, P.L. 92, a. 108 190, 192, 193, 196, 1986, P.L. 138, a. 38 220, 1986, P.L. 43, a. 2 234.7, Ab., 1986, P.L. 90, a. 7 291.4, 1986, P.L. 90, a. 8 291.5, 1986, P.L. 90, a. 9 291.7, 1986, P.L. 90, a. 10 291.30.1, 1986, P.L. 90, a. 11 306.44, Ab., 1986, P.L. 90, a. 12 332.1, 1986, P.L. 90, a. 13
L.R.Q., c. C-37.3	Loi sur la Communauté urbaine de Québec	70, 1986, P.L. 92, a. 109 92.4.1, 1986, P.L. 44, a. 1 129, 1986, P.L. 44, a. 2 189.3, 1986, P.L. 90, a. 14 201, 1986, P.L. 90, a. 15 216, 1986, P.L. 90, a. 16 216.1, 1986, P.L. 90, a. 17
L.R.Q., c. C-41	Loi sur les compagnies de fidéicommiss	35, 1986, P.L. 92, a. 110

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-52.1	Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale	1, 1986, P.L. 10, a. 1 2, Ab., 1986, P.L. 10, a. 1 3, 1986, P.L. 10, a. 2 7, 1986, P.L. 10, a. 3
L.R.Q., c. C-53	Loi sur les connaissements, les reçus et les cessions de biens en stock	48, 1986, P.L. 141, a. 2 49, 1986, P.L. 141, a. 3 50, 51, Ab., 1986, P.L. 141, a. 4 53, 1986, P.L. 141, a. 5 55, 1986, P.L. 141, a. 6 56, Ab., 1986, P.L. 141, a. 7
L.R.Q., c. C-54	Loi sur le Conseil consultatif de la justice	Ab., 1986, P.L. 87, a. 1
L.R.Q., c. C-56	Loi sur le Conseil d'artisanat	Ab., 1986, P.L. 115, a. 1
L.R.Q., c. C-58	Loi sur le Conseil des universités	7, 1986, P.L. 26, a. 1 8.1, 1986, P.L. 26, a. 2
L.R.Q., c. C-60	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	12, 1986, P.L. 29, a. 1 20, 1986, P.L. 29, a. 2 31, 32, 1986, P.L. 131, a. 10
L.R.Q., c. C-60.1	Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal	10, 1986, P.L. 98, a. 1 11, 1986, P.L. 98, a. 2 12.1, 1986, P.L. 98, a. 3 12.3, 12.4, 1986, P.L. 98, a. 4 16, 1986, P.L. 98, a. 5 18.4, 1986, P.L. 98, a. 6 33.2, 1986, P.L. 98, a. 7
L.R.Q., c. C-61.1	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	1, 1986, P.L. 153, a. 1 10, 1986, P.L. 153, a. 2 12, 1986, P.L. 153, a. 3 13.1, 1986, P.L. 153, a. 4 15, 1986, P.L. 92, a. 111 15.1, 1986, P.L. 92, a. 112 17, 1986, P.L. 153, a. 5 18, 1986, P.L. 153, a. 6 19, 1986, P.L. 153, a. 7 30.1, 30.2, 1986, P.L. 153, a. 8 36.1, 1986, P.L. 153, a. 9 45, 1986, P.L. 153, a. 10 47, 1986, P.L. 153, a. 11 57, 1986, P.L. 153, a. 12 70.1, 1986, P.L. 153, a. 13 71, 1986, P.L. 153, a. 14 72, 1986, P.L. 153, a. 15 74, 1986, P.L. 92, a. 113 85, 1986, P.L. 153, a. 16 86, 1986, P.L. 153, a. 17 86.1, 1986, P.L. 153, a. 18 93, 1986, P.L. 153, a. 19 95, 1986, P.L. 153, a. 20 97, 1986, P.L. 153, a. 21 104, 1986, P.L. 153, a. 22 110, 1986, P.L. 153, a. 23 111, 1986, P.L. 153, a. 24 118, 1986, P.L. 153, a. 25 120.1, 1986, P.L. 153, a. 26 121, 1986, P.L. 153, a. 27 122, 1986, P.L. 153, a. 28 125, 1986, P.L. 153, a. 29 127, 1986, P.L. 153, a. 30

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-61.1	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune — <i>Suite</i>	162, 1986, P.L. 153, a. 31 163, 1986, P.L. 153, a. 32 164, 1986, P.L. 153, a. 33 165, 1986, P.L. 76, a. 25 1986, P.L. 153, a. 34 166, 1986, P.L. 76, a. 26 1986, P.L. 153, a. 35 167, 1986, P.L. 76, a. 27 1986, P.L. 153, a. 36 168, 1986, P.L. 92, a. 114 169, 1986, P.L. 76, a. 28 171, 1986, P.L. 76, a. 29 1986, P.L. 153, a. 37 171.1, 1986, P.L. 153, a. 38 172, 1986, P.L. 153, a. 39 174, 1986, P.L. 153, a. 40 176, 1986, P.L. 153, a. 41 191.1, 1986, P.L. 153, a. 42
L.R.Q., c. C-64.1	Loi sur la consultation populaire	47, 1986, P.L. 87, a. 2
L.R.Q., c. C-69	Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains	36, 1986, P.L. 92, a. 115
L.R.Q., c. C-69.1	Loi sur les corporations de fonds de sécurité	57, 1986, P.L. 92, a. 116
L.R.Q., c. C-70	Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport	49.1, 1986, P.L. 90, a. 1 53, 1986, P.L. 90, a. 2
L.R.Q., c. C-73	Loi sur le courtage immobilier	16, 1986, P.L. 92, a. 117 17, 1986, P.L. 76, a. 30 21, 1986, P.L. 92, a. 118 21.1, 1986, P.L. 92, a. 119
L.R.Q., c. C-74	Loi sur les courtiers d'assurances	6, 1986, P.L. 92, a. 120 25, 1986, P.L. 92, a. 121
L.R.Q., c. C-75	Loi sur le crédit agricole	27-28.1, 1986, P.L. 92, a. 122
L.R.Q., c. C-75.1	Loi sur le crédit agricole à long terme par les institutions privées	30, 1986, P.L. 92, a. 123
L.R.Q., c. C-77	Loi favorisant le crédit à la production agricole	21, 1986, P.L. 92, a. 124
L.R.Q., c. C-78	Loi sur le crédit forestier	1, 1986, P.L. 150, a. 245 9, 1986, P.L. 92, a. 125 21, 1986, P.L. 92, a. 126
L.R.Q., c. C-78.1	Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées	1, 1986, P.L. 150, a. 246 41, 1986, P.L. 92, a. 127
L.R.Q., c. C-80	Loi sur la curatelle publique	42, 1986, P.L. 76, a. 31 42.1, 1986, P.L. 76, a. 32
L.R.Q., c. D-2	Loi sur les décrets de convention collective	22, 1986, P.L. 92, a. 128
L.R.Q., c. D-8.1	Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre	19, 1986, P.L. 92, a. 129
L.R.Q., c. D-10	Loi sur la distribution du gaz	13, 1986, P.L. 76, a. 33
L.R.Q., c. D-11	Loi sur la division territoriale	1, 1986, P.L. 88, a. 3 11, 1986, P.L. 88, a. 4

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. D-13.2	Loi sur les droits successoraux	2-5, 14, 16-49, Ab., 1986, P.L. 2, a. 4 55, 1986, P.L. 2, a. 5 63, 64, Ab., 1986, P.L. 2, a. 4 67, 1986, P.L. 2, a. 4 Ab., 1986, P.L. 2, a. 6
L.R.Q., c. D-14	Loi concernant les droits sur les divertissements	10, 1986, P.L. 92, a. 130
L.R.Q., c. D-15	Loi concernant les droits sur les mines	75, 1986, P.L. 92, a. 131 75.1, 1986, P.L. 92, a. 132 76, 1986, P.L. 92, a. 133 77, 1986, P.L. 92, a. 134
L.R.Q., c. D-17	Loi concernant les droits sur les transferts de terrains	1, 1986, P.L. 150, a. 247 22, 23, 1986, P.L. 2, a. 7
L.R.Q., c. E-1.1	Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment	21, 1986, P.L. 76, a. 34
L.R.Q., c. E-2.1	Loi sur les élections dans certaines municipalités	60, 1986, P.L. 97, a. 1
L.R.Q., c. E-8	Loi concernant les enquêtes sur les incendies	5, 8, 11, 1986, P.L. 138, a. 41 12, 12.1, 1986, P.L. 92, a. 135 13, 14, 1986, P.L. 138, a. 41 15, 1986, P.L. 138, a. 21 17, 1986, P.L. 92, a. 136 1986, P.L. 138, a. 41 18, 1986, P.L. 92, a. 137 1986, P.L. 138, a. 41 21, 1986, P.L. 92, a. 138 21.2-21.4, 1986, P.L. 92, a. 139 27, 28, 29, 30, 1986, P.L. 138, a. 41 35, 1986, P.L. 138, a. 22
L.R.Q., c. E-18	Loi sur l'exécutif	4, 1986, P.L. 68, a. 16 1986, P.L. 138, a. 23 5, Ab., 1986, P.L. 138, a. 24
L.R.Q., c. E-20.1	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées	7, 1986, P.L. 68, a. 17 75, 1986, P.L. 76, a. 35
L.R.Q., c. E-22	Loi sur les explosifs	1, 1986, P.L. 138, a. 41 13.1, 1986, P.L. 92, a. 140 19-19.2, 1986, P.L. 92, a. 141 21, 1986, P.L. 76, a. 36 23, 1986, P.L. 138, a. 41
L.R.Q., c. E-24	Loi sur l'expropriation	1-21, 1986, P.L. 87, a. 3 22-34, Ab., 1986, P.L. 87, a. 3 39, 1986, P.L. 87, a. 4 42.1, 1986, P.L. 87, a. 5 43, 1986, P.L. 87, a. 6 47, 1986, P.L. 87, a. 7 48, 1986, P.L. 87, a. 8 53, 1986, P.L. 87, a. 9 53.5.1, 1986, P.L. 64, a. 1 1986, P.L. 87, a. 10 55, 1986, P.L. 87, a. 11 55.1, 1986, P.L. 87, a. 12 60.2, 1986, P.L. 87, a. 13 65, 1986, P.L. 64, a. 2 68, 1986, P.L. 87, a. 14 Modifications globales: 40, 40.1, 41, 44, 45, 52.1, 53.13, 60, 60.1, 61, 62, 63, 65, 85, 86, 87, 89, 1986, P.L. 87, a. 15

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. F-1.1	Loi sur la fête nationale	9, 1986, P.L. 76, a. 37
L.R.Q., c. F-2.1	Loi sur la fiscalité municipale	1, 1986, P.L. 40, a. 1 11, 1986, P.L. 40, a. 2 47, 1986, P.L. 40, a. 3 48, 1986, P.L. 40, a. 4 49-54, Ab., 1986, P.L. 40, a. 4 68.1, 1986, P.L. 40, a. 5 131.1, 1986, P.L. 40, a. 6 138.1, 1986, P.L. 40, a. 7 147, 1986, P.L. 40, a. 8 174, 1986, P.L. 40, a. 9 177, 1986, P.L. 40, a. 10 203, 1986, P.L. 40, a. 11 204, 1986, P.L. 40, a. 12 204.2, 1986, P.L. 40, a. 13 208, 1986, P.L. 40, a. 14 209.1, 1986, P.L. 40, a. 15 210, 1986, P.L. 40, a. 16 211, 1986, P.L. 40, a. 17 220.2-220.4, 1986, P.L. 2, a. 8 220.6, 1986, P.L. 2, a. 9 220.8, 1986, P.L. 2, a. 10 220.11-220.13, 1986, P.L. 2, a. 11 229, 1986, P.L. 2, a. 12 232, 1986, P.L. 40, a. 18 236, 1986, P.L. 40, a. 19 245.1, 1986, P.L. 40, a. 20 255, 1986, P.L. 40, a. 21 262, 1986, P.L. 40, a. 22 505.1, 1986, P.L. 40, a. 23 507, 1986, P.L. 40, a. 24 578, 1986, P.L. 40, a. 25 584, 1986, P.L. 40, a. 26
L.R.Q., c. F-3.1.1	Loi sur la fonction publique	30.1, 1986, P.L. 109, a. 1 31, 1986, P.L. 109, a. 2 129, 1986, P.L. 76, a. 38 130, 1986, P.L. 76, a. 39
L.R.Q., c. F-3.2.1	Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)	8, 1986, P.L. 107, a. 1 31, 1986, P.L. 107, a. 2
L.R.Q., c. F-5	Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre	5, 1986, P.L. 92, a. 142 47, 1986, P.L. 76, a. 40 49, 1986, P.L. 76, a. 41
L.R.Q., c. G-1.1	Loi sur les grains	45, 1986, P.L. 92, a. 143 61, 1986, P.L. 76, a. 42
L.R.Q., c. H-2	Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux	9.3, 1986, P.L. 76, a. 43
L.R.Q., c. H-3	Loi sur l'hôtellerie	1, 1986, P.L. 56, a. 1 2, 1986, P.L. 56, a. 2 3, 3.1, 1986, P.L. 56, a. 3 5, 1986, P.L. 56, a. 4 11, 1986, P.L. 56, a. 5 12, 1986, P.L. 56, a. 6 13, 1986, P.L. 56, a. 7
L.R.Q., c. H-4	Loi sur les huissiers	31, 1986, P.L. 76, a. 44 33, 1986, P.L. 76, a. 45

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-1	Loi concernant l'impôt sur la vente en détail	7, 1986, P.L. 2, a. 16 7.1, 1986, P.L. 2, a. 17 11, 12, 1986, P.L. 2, a. 18 14.1, 1986, P.L. 2, a. 19 17, 1986, P.L. 2, a. 21 1986, P.L. 78, a. 1 18.1, 1986, P.L. 2, a. 22 20.9-20.15, 1986, P.L. 2, a. 23 20.16, 1986, P.L. 2, a. 23 1986, P.L. 78, a. 2 20.17, 20.18, 1986, P.L. 2, a. 23 20.19-20.21, 1986, P.L. 2, a. 23 Ab., 1986, P.L. 78, a. 3 20.22, 1986, P.L. 2, a. 23 20.23, 1986, P.L. 2, a. 23 1986, P.L. 78, a. 4 20.24, 1986, P.L. 2, a. 23 20.25, 1986, P.L. 2, a. 23 1986, P.L. 78, a. 5 20.25.1, 1986, P.L. 78, a. 6 20.26, 1986, P.L. 2, a. 23 1986, P.L. 78, a. 7 20.27-20.38, 1986, P.L. 2, a. 23 23, 1986, P.L. 2, a. 25 1986, P.L. 78, a. 8 29, 1986, P.L. 2, a. 26 31, 1986, P.L. 2, a. 27
L.R.Q., c. I-2	Loi concernant l'impôt sur le tabac	2, 1986, P.L. 80, a. 1 3, 3.1, 1986, P.L. 80, a. 2 5.1, 1986, P.L. 80, a. 3 8, 1986, P.L. 2, a. 28 9.2-9.4, 1986, P.L. 2, a. 29 11, 1986, P.L. 80, a. 4 13.1-13.5, 1986, P.L. 80, a. 5 14-15.1, 1986, P.L. 80, a. 6 17-17.4, 1986, P.L. 80, a. 7 18, 1986, P.L. 2, a. 30 1986, P.L. 78, a. 9 19, 1986, P.L. 80, a. 8 20, 1986, P.L. 80, a. 9
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts	1, 1986, P.L. 2, a. 31 1986, P.L. 53, a. 1 2.2, 1986, P.L. 2, a. 32 3, 4, 1986, P.L. 53, a. 2 6, 1986, P.L. 2, a. 33 7.1-7.4, 1986, P.L. 53, a. 3 8, 1986, P.L. 2, a. 34 11.1, 1986, P.L. 53, a. 4 20, 1986, P.L. 2, a. 35 21, 1986, P.L. 2, a. 36 21.9.3, 1986, P.L. 53, a. 5 21.16, 1986, P.L. 53, a. 6 21.17-21.19, 1986, P.L. 2, a. 37 38, 1986, P.L. 2, a. 38 41.1, 1986, P.L. 2, a. 39 42, 1986, P.L. 53, a. 7 49-49.3, 1986, P.L. 2, a. 40 49.4, 49.5, 1986, P.L. 53, a. 8 55, 1986, P.L. 53, a. 9 60, 1986, P.L. 2, a. 41 61, 1986, P.L. 2, a. 42

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>74.1, 1986, P.L. 2, a. 43 79.0.1-79.0.3, 1986, P.L. 2, a. 44 79.1, 79.1.1, 1986, P.L. 2, a. 45 85.3, 1986, P.L. 2, a. 46 89, 1986, P.L. 53, a. 10 92.4, 1986, P.L. 53, a. 11 92.5.1, 1986, P.L. 53, a. 12 92.7, 1986, P.L. 53, a. 13 92.9, 1986, P.L. 53, a. 14 92.10, 1986, P.L. 53, a. 15 92.11, 1986, P.L. 53, a. 16 92.12, 1986, P.L. 2, a. 47 1986, P.L. 53, a. 17 92.12.1, 1986, P.L. 53, a. 18 93.1, 1986, P.L. 53, a. 19 93.2, 1986, P.L. 53, a. 20 101.4, 1986, P.L. 53, a. 21 117, 1986, P.L. 2, a. 48 126, 1986, P.L. 53, a. 22 134, 1986, P.L. 53, a. 23 135.4, 1986, P.L. 53, a. 24 135.6, 1986, P.L. 2, a. 49 144, 1986, P.L. 53, a. 25 153, 1986, P.L. 53, a. 26 157, 1986, P.L. 2, a. 50 1986, P.L. 53, a. 27 157.5, 1986, P.L. 53, a. 28 157.10, 157.11, 1986, P.L. 53, a. 29 160, 1986, P.L. 53, a. 30 163.1, 1986, P.L. 53, a. 31 172, 1986, P.L. 2, a. 51 174, 1986, P.L. 53, a. 32 175, Ab., 1986, P.L. 53, a. 33 180-182, 1986, P.L. 53, a. 34 187, 1986, P.L. 53, a. 35 189.1, 1986, P.L. 2, a. 52 1986, P.L. 53, a. 36 190, 1986, P.L. 53, a. 37 215, 216, 1986, P.L. 53, a. 38 217, 217.1, Ab., 1986, P.L. 53, a. 39 232, 1986, P.L. 53, a. 40 236.1, 1986, P.L. 53, a. 41 241.0.1, 1986, P.L. 2, a. 53 255, 1986, P.L. 2, a. 54 1986, P.L. 53, a. 42 257, 1986, P.L. 53, a. 43 257.1, 1986, P.L. 53, a. 44 258, 1986, P.L. 53, a. 45 270, 1986, P.L. 53, a. 46 274, 1986, P.L. 2, a. 55 1986, P.L. 53, a. 47 274.2, 1986, P.L. 53, a. 48 275, 1986, P.L. 53, a. 49 275.1, 1986, P.L. 53, a. 50 279, 1986, P.L. 2, a. 56 279.1, 1986, P.L. 53, a. 51 280.3, 1986, P.L. 2, a. 57 286.1, 286.2, 1986, P.L. 53, a. 52 288, 1986, P.L. 53, a. 53 300, 1986, P.L. 53, a. 54 301, 1986, P.L. 53, a. 55 301.1, 1986, P.L. 53, a. 56</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>307, 1986, P.L. 53, a. 57 308.3, 1986, P.L. 2, a. 58 308.4, 308.5, 1986, P.L. 2, a. 59 312, 1986, P.L. 2, a. 60 1986, P.L. 53, a. 58 313-313.0.5, 1986, P.L. 2, a. 61 313.2, 313.3, 1986, P.L. 2, a. 62 328-329.1, Ab., 1986, P.L. 53, a. 59 330, 1986, P.L. 53, a. 60 331, 332, Ab., 1986, P.L. 53, a. 61 332.1, 1986, P.L. 2, a. 63 1986, P.L. 53, a. 62 332.1.1, 1986, P.L. 2, a. 64 332.3, 1986, P.L. 53, a. 63 333, 1986, P.L. 2, a. 65 335, 1986, P.L. 2, a. 66 1986, P.L. 53, a. 64 336, 1986, P.L. 2, a. 67 1986, P.L. 53, a. 65 336.1-336.4, 1986, P.L. 2, a. 68 339, 1986, P.L. 2, a. 69 339.3, 1986, P.L. 2, a. 70 347, 1986, P.L. 2, a. 71 348, 1986, P.L. 2, a. 72 1986, P.L. 53, a. 66 351, 1986, P.L. 2, a. 73 352, 1986, P.L. 2, a. 74 353, 1986, P.L. 2, a. 75 354, 1986, P.L. 2, a. 76 355, 1986, P.L. 2, a. 77 356, 356.0.1, 1986, P.L. 2, a. 78 356.1, Ab., 1986, P.L. 2, a. 79 359, 1986, P.L. 53, a. 67 360, 1986, P.L. 53, a. 68 364, 1986, P.L. 53, a. 69 368, 1986, P.L. 53, a. 70 369, Ab., 1986, P.L. 53, a. 70 370, 1986, P.L. 53, a. 71 374, 1986, P.L. 53, a. 72 376, 1986, P.L. 53, a. 73 377, 1986, P.L. 53, a. 74 378, 1986, P.L. 53, a. 75 380, 1986, P.L. 53, a. 76 384.1, 1986, P.L. 53, a. 77 384.2, 1986, P.L. 53, a. 78 390, 1986, P.L. 53, a. 79 395, 1986, P.L. 2, a. 80 1986, P.L. 53, a. 80 401-403, 1986, P.L. 53, a. 81 404, 1986, P.L. 53, a. 82 408, 1986, P.L. 53, a. 83 412, 1986, P.L. 53, a. 84 414, 1986, P.L. 53, a. 85 415, 1986, P.L. 53, a. 86 415.1, 1986, P.L. 53, a. 87 418.2, 1986, P.L. 53, a. 88 418.6, 1986, P.L. 53, a. 89 418.8, 1986, P.L. 53, a. 90 418.9, 1986, P.L. 53, a. 91 423, 1986, P.L. 53, a. 92 426, 1986, P.L. 53, a. 93 429, 1986, P.L. 53, a. 94</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>432, 1986, P.L. 53, a. 95 433, 1986, P.L. 53, a. 96 435, 1986, P.L. 53, a. 97 440, 1986, P.L. 53, a. 98 443, 1986, P.L. 53, a. 99 444, 1986, P.L. 2, a. 81 1986, P.L. 53, a. 100 444.1, 1986, P.L. 53, a. 101 450, 1986, P.L. 2, a. 82 1986, P.L. 53, a. 102 450.1, 1986, P.L. 53, a. 103 450.2, 1986, P.L. 53, a. 104 450.4, 1986, P.L. 53, a. 105 450.5, 450.6, 1986, P.L. 2, a. 83 450.7, 1986, P.L. 2, a. 83 1986, P.L. 53, a. 106 450.9, 1986, P.L. 2, a. 83 451, 1986, P.L. 2, a. 84 459, 1986, P.L. 53, a. 107 467.1, 1986, P.L. 53, a. 108 485, 1986, P.L. 53, a. 109 485.2, 1986, P.L. 53, a. 110 485.3, 1986, P.L. 53, a. 111 487.2, 1986, P.L. 2, a. 85 1986, P.L. 53, a. 112 487.2.1, 1986, P.L. 53, a. 113 487.4, 1986, P.L. 53, a. 114 494, 495, 1986, P.L. 53, a. 115 499, 1986, P.L. 53, a. 116 510.0.1, 1986, P.L. 53, a. 117 518, 1986, P.L. 2, a. 86 1986, P.L. 53, a. 118 519, 519.1, 519.2, 520, 1986, P.L. 2, a. 87 544, 1986, P.L. 53, a. 119 557, 1986, P.L. 53, a. 120 563, 1986, P.L. 53, a. 121 564.2, 1986, P.L. 53, a. 122 564.4.1, 1986, P.L. 53, a. 123 564.4.2, 1986, P.L. 53, a. 124 564.6, 1986, P.L. 53, a. 125 565.1, 1986, P.L. 53, a. 126 566, 1986, P.L. 53, a. 127 577.1, 1986, P.L. 53, a. 128 589, 1986, P.L. 2, a. 89 594, 1986, P.L. 53, a. 129 597.1-597.6, 1986, P.L. 2, a. 90 600, 1986, P.L. 53, a. 130 600.2, 1986, P.L. 53, a. 131 603, 1986, P.L. 53, a. 132 605, 1986, P.L. 2, a. 91 614, 1986, P.L. 53, a. 133 648, 1986, P.L. 2, a. 92 653, 1986, P.L. 53, a. 134 656.2, 1986, P.L. 53, a. 135 657, 1986, P.L. 2, a. 93 669.3, 669.4, 1986, P.L. 2, a. 94 677, 1986, P.L. 53, a. 136 681, 1986, P.L. 53, a. 137 690, 1986, P.L. 2, a. 95 691, 1986, P.L. 53, a. 138 693, 1986, P.L. 2, a. 96 693.1, 1986, P.L. 53, a. 139</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>694.1, 1986, P.L. 2, a. 97 694.2, Ab., 1986, P.L. 2, a. 98 694.3, 1986, P.L. 2, a. 99 695-701, 1986, P.L. 2, a. 100 703, 1986, P.L. 2, a. 101 705, 1986, P.L. 2, a. 102 709, 1986, P.L. 2, a. 103 710, 1986, P.L. 53, a. 140 711, 1986, P.L. 53, a. 141 712.1, 1986, P.L. 53, a. 142 716, 1986, P.L. 2, a. 104 717, 1986, P.L. 53, a. 143 718, 1986, P.L. 2, a. 105 719, 1986, P.L. 53, a. 144 720, Ab., 1986, P.L. 53, a. 145 721, 1986, P.L. 53, a. 146 722, Ab., 1986, P.L. 2, a. 106 723, 1986, P.L. 2, a. 107 724, 1986, P.L. 2, a. 108 1986, P.L. 53, a. 147 724.1, 1986, P.L. 53, a. 148 726, 1986, P.L. 2, a. 109 726.3, 726.4, 1986, P.L. 2, a. 110 726.5, 1986, P.L. 53, a. 149 728, 1986, P.L. 53, a. 150 728.0.1, 1986, P.L. 53, a. 151 730, 1986, P.L. 53, a. 152 733.0.1, 1986, P.L. 2, a. 111 736.0.1, 1986, P.L. 53, a. 153 737.1, 1986, P.L. 53, a. 154 737.3, 1986, P.L. 53, a. 155 737.4, 1986, P.L. 53, a. 156 737.5, 1986, P.L. 53, a. 157 737.6, 1986, P.L. 53, a. 158 737.7, 1986, P.L. 53, a. 159 737.12, Ab., 1986, P.L. 53, a. 160 737.12.1, 1986, P.L. 53, a. 161 737.13-737.17, 1986, P.L. 2, a. 112 740.1, 1986, P.L. 53, a. 162 750, 1986, P.L. 2, a. 113 1986, P.L. 78, a. 10 752, 1986, P.L. 2, a. 114 752.1, 1986, P.L. 2, a. 115 1986, P.L. 78, a. 11 752.2, 1986, P.L. 2, a. 116 1986, P.L. 78, a. 12 752.6, 1986, P.L. 2, a. 117 1986, P.L. 135, a. 9 752.7, 1986, P.L. 2, a. 117 752.8-752.10, 1986, P.L. 2, a. 117 1986, P.L. 135, a. 10 752.11, 1986, P.L. 2, a. 117 759, 1986, P.L. 53, a. 163 766.1, 1986, P.L. 53, a. 164 767, 1986, P.L. 2, a. 118 771.3, 1986, P.L. 2, a. 119 771.4, 1986, P.L. 2, a. 120 773, 774, 1986, P.L. 2, a. 121 775.1, 1986, P.L. 2, a. 122 776.1, 1986, P.L. 2, a. 123 776.5.1, 1986, P.L. 135, a. 11 776.7, 1986, P.L. 2, a. 124</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>776.9.1, 776.9.2, 1986, P.L. 2, a. 125</p> <p>776.12, 1986, P.L. 2, a. 126</p> <p>776.21-776.28, 1986, P.L. 2, a. 127</p> <p>794, Ab., 1986, P.L. 2, a. 128</p> <p>810, 1986, P.L. 53, a. 165</p> <p>813, 1986, P.L. 53, a. 166</p> <p>840, 1986, P.L. 53, a. 167</p> <p>841, 1986, P.L. 53, a. 168</p> <p>841.1, 1986, P.L. 53, a. 169</p> <p>872, 1986, P.L. 2, a. 129</p> <p>905.1, 1986, P.L. 2, a. 130</p> <p>908, 1986, P.L. 2, a. 131</p> <p>923.1, 1986, P.L. 2, a. 132</p> <p>923.2, 1986, P.L. 2, a. 132</p> <p>1986, P.L. 53, a. 170</p> <p>923.2.1, 1986, P.L. 53, a. 171</p> <p>923.3, 1986, P.L. 2, a. 132</p> <p>931.1, 1986, P.L. 2, a. 133</p> <p>1986, P.L. 53, a. 172</p> <p>961.1.4, 1986, P.L. 2, a. 134</p> <p>965.1, 1986, P.L. 2, a. 135</p> <p>965.2, 1986, P.L. 2, a. 136</p> <p>965.6, 1986, P.L. 2, a. 137</p> <p>965.6.1-965.6.7, 1986, P.L. 2, a. 138</p> <p>965.7, 1986, P.L. 2, a. 139</p> <p>965.10.1, 1986, P.L. 2, a. 140</p> <p>965.11.1-965.11.4, 1986, P.L. 2, a. 141</p> <p>965.12, 1986, P.L. 2, a. 142</p> <p>965.16.1, 1986, P.L. 2, a. 143</p> <p>965.19-965.19.2, 1986, P.L. 2, a. 144</p> <p>965.20, 1986, P.L. 2, a. 145</p> <p>965.20.1, 1986, P.L. 2, a. 146</p> <p>965.20.2, 1986, P.L. 2, a. 147</p> <p>965.24, Ab., 1986, P.L. 2, a. 148</p> <p>965.25-965.27, 1986, P.L. 2, a. 149</p> <p>965.29-965.39, 1986, P.L. 2, a. 150</p> <p>966, 1986, P.L. 2, a. 151</p> <p>1986, P.L. 53, a. 173</p> <p>966.1, 1986, P.L. 2, a. 152</p> <p>967, 1986, P.L. 53, a. 174</p> <p>968, 1986, P.L. 53, a. 175</p> <p>968.1, 1986, P.L. 53, a. 176</p> <p>970, 1986, P.L. 53, a. 177</p> <p>971.1, 1986, P.L. 2, a. 153</p> <p>1986, P.L. 53, a. 178</p> <p>976, 1986, P.L. 53, a. 179</p> <p>977, 1986, P.L. 53, a. 180</p> <p>977.1, 1986, P.L. 53, a. 181</p> <p>985.1, 1986, P.L. 2, a. 154</p> <p>985.1.1, 985.1.2, 1986, P.L. 2, a. 155</p> <p>985.2.1, 985.2.2, 1986, P.L. 2, a. 156</p> <p>985.4.1-985.4.3, 1986, P.L. 2, a. 157</p> <p>985.5-985.5.2, 1986, P.L. 2, a. 158</p> <p>985.6, 1986, P.L. 2, a. 159</p> <p>985.7, 1986, P.L. 2, a. 160</p> <p>985.8-985.9.3, 1986, P.L. 2, a. 161</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	<p>985.10-985.13, Ab., 1986, P.L. 2, a. 162</p> <p>985.14, 1986, P.L. 2, a. 163</p> <p>985.16, 1986, P.L. 2, a. 164</p> <p>985.18, Ab., 1986, P.L. 2, a. 165</p> <p>985.20, 1986, P.L. 2, a. 166</p> <p>985.21, 1986, P.L. 2, a. 167</p> <p>985.22, 1986, P.L. 2, a. 168</p> <p>997, 1986, P.L. 2, a. 169</p> <p>1986, P.L. 53, a. 182</p> <p>999.1, 1986, P.L. 53, a. 183</p> <p>1000, 1986, P.L. 2, a. 170</p> <p>1003, 1986, P.L. 53, a. 184</p> <p>1004, 1986, P.L. 53, a. 185</p> <p>1006, 1986, P.L. 53, a. 186</p> <p>1010, 1986, P.L. 2, a. 171</p> <p>1010.1, 1986, P.L. 2, a. 172</p> <p>1012.1, 1986, P.L. 2, a. 173</p> <p>1014, 1986, P.L. 2, a. 174</p> <p>1015, 1986, P.L. 53, a. 187</p> <p>1025, 1986, P.L. 2, a. 175</p> <p>1026, 1986, P.L. 2, a. 176</p> <p>1026.1, 1986, P.L. 2, a. 177</p> <p>1027, 1986, P.L. 2, a. 178</p> <p>1986, P.L. 53, a. 188</p> <p>1028, 1986, P.L. 2, a. 179</p> <p>1986, P.L. 53, a. 189</p> <p>1029.9, 1986, P.L. 2, a. 180</p> <p>1986, P.L. 78, a. 13</p> <p>1030, 1986, P.L. 53, a. 190</p> <p>1034.0.1, 1034.0.2, 1986, P.L. 2, a. 181</p> <p>1038, 1986, P.L. 2, a. 182</p> <p>1986, P.L. 53, a. 191</p> <p>1039, 1986, P.L. 2, a. 183</p> <p>1040, 1986, P.L. 2, a. 184</p> <p>1044, 1986, P.L. 53, a. 192</p> <p>1049.1-1049.14, 1986, P.L. 2, a. 185</p> <p>1050, 1986, P.L. 2, a. 186</p> <p>1051, 1986, P.L. 2, a. 187</p> <p>1052, 1986, P.L. 53, a. 193</p> <p>1053, 1986, P.L. 53, a. 194</p> <p>1056.1-1056.3, 1986, P.L. 135, a. 12</p> <p>1060, 1061, 1986, P.L. 2, a. 188</p> <p>1060.1, 1986, P.L. 135, a. 13</p> <p>1066.1, 1986, P.L. 2, a. 189</p> <p>1069, 1986, P.L. 2, a. 190</p> <p>1070, 1986, P.L. 2, a. 191</p> <p>1074, 1986, P.L. 53, a. 195</p> <p>1082, Ab., 1986, P.L. 2, a. 192</p> <p>1089, 1986, P.L. 53, a. 196</p> <p>1090, 1986, P.L. 53, a. 197</p> <p>1091, 1986, P.L. 53, a. 198</p> <p>1091.1, 1986, P.L. 2, a. 193</p> <p>1092, 1986, P.L. 2, a. 194</p> <p>1094, 1986, P.L. 53, a. 199</p> <p>1096, 1986, P.L. 53, a. 200</p> <p>1096.1, 1096.2, 1986, P.L. 53, a. 201</p> <p>1098, 1986, P.L. 2, a. 195</p> <p>1099, 1986, P.L. 2, a. 196</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	1102, 1986, P.L. 2, a. 197 1986, P.L. 53, a. 202 1102.1, 1986, P.L. 53, a. 203 1113, 1986, P.L. 53, a. 204 1125, 1986, P.L. 53, a. 205 1130, 1986, P.L. 2, a. 198 1135, 1986, P.L. 2, a. 199 1136, 1986, P.L. 2, a. 200 1137, 1986, P.L. 2, a. 201 1138, 1986, P.L. 2, a. 202 1986, P.L. 53, a. 206 1138.1, 1986, P.L. 2, a. 203 1141.1.1, 1141.2, 1986, P.L. 2, a. 204 1160, 1986, P.L. 2, a. 205 1163, 1986, P.L. 2, a. 206 1165, 1986, P.L. 2, a. 207 1187-1225, Ab., 1986, P.L. 2, a. 208
L.R.Q., c. I-4	Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts	16, 1986, P.L. 2, a. 209 42, 60, Ab., 1986, P.L. 53, a. 207 61, 1986, P.L. 2, a. 210 68, 1986, P.L. 53, a. 208 73, 1986, P.L. 53, a. 209 91, 103, Ab., 1986, P.L. 53, a. 210
L.R.Q., c. I-8.1	Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques	2, 1986, P.L. 96, a. 1 80, 1986, P.L. 96, a. 2 81, Ab., 1986, P.L. 92, a. 144 82.1, 1986, P.L. 96, a. 3 1986, P.L. 155, a. 12 83, 1986, P.L. 96, a. 4 1986, P.L. 155, a. 13 84, 1986, P.L. 96, a. 5 91.1, 1986, P.L. 96, a. 6 92, 1986, P.L. 155, a. 14 93, 1986, P.L. 96, a. 7 1986, P.L. 155, a. 15 103.1, 1986, P.L. 96, a. 8 107, 1986, P.L. 96, a. 9 108, 1986, P.L. 76, a. 46 1986, P.L. 96, a. 10 109, 1986, P.L. 76, a. 47 1986, P.L. 92, a. 145 1986, P.L. 96, a. 11 110, 1986, P.L. 76, a. 48 1986, P.L. 92, a. 146 110.1, Ab., 1986, P.L. 92, a. 147 110.2, 1986, P.L. 92, a. 148 111, 1986, P.L. 76, a. 49 112, 1986, P.L. 76, a. 50 1986, P.L. 96, a. 12 113, 1986, P.L. 76, a. 51 114, 1986, P.L. 96, a. 13 115, 1986, P.L. 138, a. 41 116, 1986, P.L. 76, a. 52 117, 1986, P.L. 76, a. 53 118, Ab., 1986, P.L. 96, a. 14 122, 1986, P.L. 76, a. 55 123, 1986, P.L. 92, a. 149 125, 1986, P.L. 92, a. 150 1986, P.L. 138, a. 41

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-8.1	Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques — <i>Suite</i>	126, 1986, P.L. 92, a. 151 127, 1986, P.L. 92, a. 152 132, 1986, P.L. 138, a. 25 134, 1986, P.L. 92, a. 153 158, 1986, P.L. 76, a. 55 163, 1986, P.L. 92, a. 154 172, 1986, P.L. 92, a. 155 173, Ab., 1986, P.L. 92, a. 156 175, 177, 178, 193, 1986, P.L. 138, a. 41
L.R.Q., c. I-11.1	Loi sur l'inspecteur général des institutions financières	8, 1986, P.L. 92, a. 157 9, 1986, P.L. 92, a. 158 9.1, 1986, P.L. 92, a. 159 13.1, 13.2, 1986, P.L. 92, a. 160
L.R.Q., c. I-12.1	Loi sur les installations de tuyauterie	2, 1986, P.L. 119, a. 28 15.1, 1986, P.L. 76, a. 56 15.2, 1986, P.L. 76, a. 57
L.R.Q., c. I-13.01	Loi sur les installations électriques	2, 1986, P.L. 119, a. 29 31.1, 1986, P.L. 76, a. 58 31.2, 1986, P.L. 76, a. 59
L.R.Q., c. I-13.1	Loi sur l'Institut national de productivité	Ab., 1986, P.L. 114, a. 1
L.R.Q., c. I-14	Loi sur l'instruction publique	16, 1986, P.L. 131, a. 1 33, 1986, P.L. 131, a. 2 39.1, Ab., 1986, P.L. 24, a. 1 41, 1986, P.L. 24, a. 2 46-47.5, 1986, P.L. 24, a. 3 48, 1986, P.L. 24, a. 4 50, 1986, P.L. 131, a. 3 52.1, 1986, P.L. 24, a. 5 52.2, 1986, P.L. 24, a. 6 57, 1986, P.L. 24, a. 7 58, 1986, P.L. 24, a. 8 60, 1986, P.L. 24, a. 9 61, 1986, P.L. 24, a. 10 63, 1986, P.L. 24, a. 11 78, 1986, P.L. 92, a. 161 81, 1986, P.L. 92, a. 162 82, 1986, P.L. 24, a. 12 85.1, 1986, P.L. 92, a. 163 86, 1986, P.L. 24, a. 13 88, 1986, P.L. 24, a. 14 89, 1986, P.L. 24, a. 15 95, 1986, P.L. 24, a. 16 108, 1986, P.L. 24, a. 17 110, 1986, P.L. 24, a. 18 111, 1986, P.L. 24, a. 19 144, 1986, P.L. 24, a. 20 146, Ab., 1986, P.L. 24, a. 21 147, 1986, P.L. 24, a. 22 167, Ab., 1986, P.L. 92, a. 164 169, 1986, P.L. 24, a. 23 171, 1986, P.L. 24, a. 24 172, 1986, P.L. 24, a. 25 172.1, 1986, P.L. 24, a. 26 181.1, 181.2, 1986, P.L. 131, a. 4 206, 1986, P.L. 24, a. 27 339-339.3, 1986, P.L. 24, a. 28

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-14	Loi sur l'instruction publique — <i>Suite</i>	339.4, 1986, P.L. 24, a. 28 1986, P.L. 131, a. 5 339.5, 1986, P.L. 24, a. 28 339.6, 1986, P.L. 131, a. 6 372, 1986, P.L. 92, a. 165 373, 1986, P.L. 92, a. 166 375, 1986, P.L. 92, a. 167 376, 1986, P.L. 92, a. 168 427, 1986, P.L. 24, a. 29 427.1, 1986, P.L. 24, a. 30 427.2, 1986, P.L. 24, a. 31 428, 1986, P.L. 24, a. 32 428.1, 428.2, 1986, P.L. 24, a. 33 436, 1986, P.L. 24, a. 34 439, 1986, P.L. 24, a. 35 1986, P.L. 131, a. 7 476, Ab., 1986, P.L. 92, a. 169 504.2, 1986, P.L. 24, a. 36 507, 1986, P.L. 24, a. 37 519, 1986, P.L. 24, a. 38 519.1, 1986, P.L. 24, a. 39 1986, P.L. 131, a. 8 535, 1986, P.L. 24, a. 40 536, 1986, P.L. 24, a. 41 539, 1986, P.L. 24, a. 42 543, 1986, P.L. 24, a. 43 1986, P.L. 131, a. 9 543.1, 1986, P.L. 24, a. 44 544, 1986, P.L. 24, a. 45 567.6, 1986, P.L. 24, a. 46 567.8, 1986, P.L. 24, a. 47 616, 1986, P.L. 92, a. 170 720, 721, 1986, P.L. 131, a. 11 Form. 3, 1986, P.L. 24, a. 48 Form. 6, 1986, P.L. 24, a. 49 Form. 7, 1986, P.L. 24, a. 50 Form. 15, Ab., 1986, P.L. 92, a. 171
L.R.Q., c. I-16	Loi d'interprétation	13, 1986, P.L. 12, a. 30 34, 1986, P.L. 111, a. 1 58, 1986, P.L. 92, a. 172 61, 1986, P.L. 92, a. 173
L.R.Q., c. I-17	Loi sur les investissements universitaires	4, 1986, P.L. 25, a. 1 6.1, 1986, P.L. 25, a. 2
L.R.Q., c. J-1	Loi sur les journaux et autres publications	14, Ab., 1986, P.L. 92, a. 174
L.R.Q., c. L-1	Loi sur la Législature	103.13, 1986, P.L. 167, a. 1
L.R.Q., c. L-1.1	Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus	47, 1986, P.L. 138, aa. 38, 39 48, 1986, P.L. 138, a. 39 57, 1986, P.L. 138, a. 38
L.R.Q., c. L-2	Loi sur la liberté des cultes	2, Ab., 1986, P.L. 92, a. 175 5, 1986, P.L. 92, a. 176 6, 1986, P.L. 92, a. 177 8, Ab., 1986, P.L. 92, a. 178 11, Ab., 1986, P.L. 92, a. 179 12, Ab., 1986, P.L. 92, a. 180 13, Ab., 1986, P.L. 92, a. 181

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. L-6	Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement	13, 13.1, 1986, P.L. 92, a. 182 46, 1986, P.L. 92, a. 183 68, 1986, P.L. 92, a. 184 73, 1986, P.L. 92, a. 185 121, 1986, P.L. 76, a. 60
L.R.Q., c. M-3	Loi sur les maîtres électriciens	1, 1986, P.L. 119, a. 30 31, 1986, P.L. 11, a. 16
L.R.Q., c. M-4	Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie	1, 1986, P.L. 119, a. 31
L.R.Q., c. M-6	Loi sur les mécaniciens de machines fixes	14.1, 1986, P.L. 76, a. 61
L.R.Q., c. M-9	Loi médicale	21, 1986, P.L. 156, a. 1
L.R.Q., c. M-13	Loi sur les mines	21, 1986, P.L. 87, a. 16 22, 1986, P.L. 87, a. 17 49, 1986, P.L. 87, a. 18 127, 1986, P.L. 76, a. 62 216, 1986, P.L. 87, a. 19 217, 1986, P.L. 87, a. 20 296, 1986, P.L. 87, a. 21 303, 1986, P.L. 76, a. 63 306, 307, Ab., 1986, P.L. 87, a. 23 308, 1986, P.L. 87, a. 24 309, 1986, P.L. 87, a. 25 309.1, 1986, P.L. 87, a. 26 313, 1986, P.L. 87, a. 28 314, 1986, P.L. 87, a. 29 321, 1986, P.L. 87, a. 30 322, Ab., 1986, P.L. 87, a. 31 324, 1986, P.L. 87, a. 32 327, Ab., 1986, P.L. 87, a. 33 328, 1986, P.L. 87, a. 34 329, 1986, P.L. 87, a. 35 337, 1986, P.L. 92, a. 186 Modifications globales: 310-312, 315-320, 323, 325, 326, 1986, P.L. 87, a. 27
L.R.Q., c. M-14	Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	14, 1986, P.L. 92, a. 187 15, 1986, P.L. 150, a. 248
L.R.Q., c. M-15	Loi sur le ministère de l'Éducation	17, 18, 1986, P.L. 131, a. 12
L.R.Q., c. M-19	Loi sur le ministère de la Justice	3, 1986, P.L. 138, a. 26 4, 1986, P.L. 138, a. 27 12, Ab., 1986, P.L. 138, a. 28 13, 1986, P.L. 138, a. 29
L.R.Q., c. M-20	Loi sur le ministère des Affaires culturelles	3, 1986, P.L. 116, a. 1 13, 14, Ab., 1986, P.L. 116, a. 2
L.R.Q., c. M-22.1	Loi sur le ministère des Affaires municipales	15, 1986, P.L. 92, a. 188 17, 1986, P.L. 92, a. 189
L.R.Q., c. M-25.1	Loi sur le ministère des Relations internationales	28, 1986, P.L. 68, a. 18
L.R.Q., c. M-28	Loi sur le ministère des Transports	3, 1986, P.L. 99, a. 9 11.3, 1986, P.L. 99, a. 10
L.R.Q., c. M-30	Loi sur le ministère du Conseil exécutif	3.17, 1986, P.L. 68, a. 19

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. M-31	Loi sur le ministère du Revenu	14, 1986, P.L. 2, a. 211 14.1-14.3, 1986, P.L. 2, a. 212 24.0.1, 24.0.2, 1986, P.L. 79, a. 1 38, 1986, P.L. 92, a. 190 40-40.2, 1986, P.L. 92, a. 191 59.2, 1986, P.L. 2, a. 213 61, 1986, P.L. 2, a. 214 68.1, 1986, P.L. 79, a. 2 71, 1986, P.L. 92, a. 192 93.17, 1986, P.L. 53, a. 211 96, 1986, P.L. 78, a. 14
L.R.Q., c. M-31.1	Loi sur le ministère du Tourisme	15-27, Ab., 1986, P.L. 112, a. 1
L.R.Q., c. M-34	Loi sur les ministères	1, 1986, P.L. 68, a. 20 1986, P.L. 138, a. 30
L.R.Q., c. M-35	Loi sur la mise en marché des produits agricoles	89, 1986, P.L. 92, a. 193 95, 1986, P.L. 92, a. 195 96, 1986, P.L. 92, a. 196 97, 1986, P.L. 92, a. 197 98, 1986, P.L. 92, a. 198 99, 1986, P.L. 92, a. 199 114, 1986, P.L. 76, a. 64 116.1, 1986, P.L. 92, a. 200
L.R.Q., c. M-36	Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles	2, 1986, P.L. 71, a. 1 5, 1986, P.L. 71, a. 2 5.1, 5.2, 1986, P.L. 71, a. 3 12, 1986, P.L. 71, a. 4 16.1-16.4, 1986, P.L. 71, a. 5 18, 1986, P.L. 71, a. 6 21, 1986, P.L. 71, a. 7 21.4, 1986, P.L. 71, a. 8 23, 1986, P.L. 71, a. 9 24, 1986, P.L. 71, a. 10 27, 1986, P.L. 71, a. 11 27.1, 1986, P.L. 71, a. 12 29, 1986, P.L. 71, a. 13 30.1, 1986, P.L. 71, a. 15
L.R.Q., c. M-38	Loi sur la municipalisation de l'électricité	10, 1986, P.L. 92, a. 201
L.R.Q., c. M-42	Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal	6.2, 1986, P.L. 16, a. 1
L.R.Q., c. N-1.1	Loi sur les normes du travail	54, 1986, P.L. 92, a. 202 77, 1986, P.L. 92, a. 203 139, 1986, P.L. 76, a. 65 140, 1986, P.L. 76, a. 66
L.R.Q., c. N-2	Loi sur le notariat	16, 1986, P.L. 92, a. 204 160, 1986, P.L. 92, a. 205 161, 1986, P.L. 92, a. 206
L.R.Q., c. O-1	Loi sur l'observance du dimanche	Ab., 1986, P.L. 92, a. 207
L.R.Q., c. P-1	Loi sur le paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes	1, 1986, P.L. 2, a. 215 2, 1986, P.L. 2, a. 216
L.R.Q., c. P-5	Loi sur les panneaux-réclame et affiches	10, 1986, P.L. 76, a. 67
L.R.Q., c. P-9	Loi sur les parcs	1, 1986, P.L. 153, a. 43 3, 1986, P.L. 153, a. 44

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-9	Loi sur les parcs — <i>Suite</i>	7, 1986, P.L. 153, a. 45 11, 1986, P.L. 76, a. 68 1986, P.L. 153, a. 46 11.1, 1986, P.L. 153, a. 47 11.2, 1986, P.L. 153, a. 48 11.3, 1986, P.L. 153, a. 49 11.6, 1986, P.L. 153, a. 50 11.7, 1986, P.L. 153, a. 51
L.R.Q., c. P-9.1	Loi sur les permis d'alcool	3, 1986, P.L. 96, a. 15 21, 22, 24, 1986, P.L. 138, a. 38 25, 1986, P.L. 96, a. 16 28, 1986, P.L. 96, a. 17 28.1, 1986, P.L. 96, a. 18 36, 1986, P.L. 92, a. 208 42, 1986, P.L. 92, a. 209 42.1, 42.2, 1986, P.L. 96, a. 19 62, 1986, P.L. 96, a. 20 63, 1986, P.L. 96, a. 21 65, 1986, P.L. 96, a. 22 66, 1986, P.L. 96, a. 23 69, Ab., 1986, P.L. 92, a. 210 71, 1986, P.L. 96, a. 24 73, 1986, P.L. 96, a. 25 75, 1986, P.L. 96, a. 26 76, 1986, P.L. 96, a. 27 85, 1986, P.L. 138, a. 41 86, 1986, P.L. 96, a. 28 86.2, 1986, P.L. 96, a. 29 90.1, 1986, P.L. 96, a. 30 91, 1986, P.L. 96, a. 31 96, 1986, P.L. 76, a. 69 1986, P.L. 138, a. 41 99, 1986, P.L. 138, a. 41 104.1, 1986, P.L. 96, a. 32 111, 1986, P.L. 138, a. 41 114, 1986, P.L. 92, a. 211 116.1, 1986, P.L. 76, a. 70 117.1, 117.2, 1986, P.L. 76, a. 71 175, 1986, P.L. 138, a. 38
L.R.Q., c. P-13	Loi de police	2.1, 2.3, 1986, P.L. 138, a. 41 3, 1986, P.L. 92, a. 212 9, 1986, P.L. 87, a. 36 1986, P.L. 138, a. 41 21, 1986, P.L. 138, a. 41 23, 1986, P.L. 92, a. 213 24, 1986, P.L. 92, a. 214 28, 1986, P.L. 92, a. 215 29, 1986, P.L. 92, a. 216 31, Ab., 1986, P.L. 92, a. 217 32.1, 1986, P.L. 92, a. 218 32.3, 1986, P.L. 92, a. 219 33, 35, 37, 39, 41, 1986, P.L. 138, a. 41 44, 1986, P.L. 92, a. 220 45, 47, 1986, P.L. 138, a. 41 49, 1986, P.L. 92, a. 221 53, Ab., 1986, P.L. 92, a. 222 54, 1986, P.L. 92, a. 223 55, 56, 1986, P.L. 138, a. 41 64.1, 1986, P.L. 138, aa. 38, 39

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-13	Loi de police — <i>Suite</i>	64.2, 64.3, 73.1, 75, 79.2, 79.7, 79.9, 80, 81, 84, 85, 86, 89, 1986, P.L. 138, a. 41 90, 1986, P.L. 138, a. 40 92, 93, 94, 95, 97, 98.2, 101, 1986, P.L. 138, a. 41
L.R.Q., c. P-15	Loi sur les poursuites sommaires	9.1, 1986, P.L. 92, a. 224 10, 1986, P.L. 92, a. 225 11, 1986, P.L. 92, a. 226 12, 1986, P.L. 92, a. 227 29, 1986, P.L. 92, a. 228 46.1, 1986, P.L. 92, a. 229 63.8, 1986, P.L. 92, a. 230 63.20, 63.21, 1986, P.L. 76, a. 72 70, 1986, P.L. 76, a. 73
L.R.Q., c. P-23.1	Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre	22, 1986, P.L. 92, a. 231 30, 1986, P.L. 92, a. 232 38, 1986, P.L. 92, a. 233
L.R.Q., c. P-26	Loi sur la probation et sur les établissements de détention	1, 1986, P.L. 138, a. 38 2, 1986, P.L. 138, a. 40 26, 1986, P.L. 138, a. 38
L.R.Q., c. P-28	Loi sur les producteurs agricoles	41, 1986, P.L. 92, a. 234 43, 1986, P.L. 92, a. 235 44, Ab., 1986, P.L. 92, a. 236 45, 1986, P.L. 92, a. 237 48, 1986, P.L. 92, a. 238 52, 1986, P.L. 76, a. 74 53, 1986, P.L. 76, a. 75
L.R.Q., c. P-29	Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments	5, 1986, P.L. 92, a. 239 33-33.9, 1986, P.L. 92, a. 240 36, 1986, P.L. 92, a. 241 42, 1986, P.L. 76, a. 76 43, 1986, P.L. 76, a. 77 44, 1986, P.L. 76, a. 78 45, 1986, P.L. 76, a. 79 47, 1986, P.L. 76, a. 80 48, 1986, P.L. 76, a. 81 49, 1986, P.L. 76, a. 82 53, 1986, P.L. 92, a. 242 54, 1986, P.L. 92, a. 243 55, 1986, P.L. 92, a. 244
L.R.Q., c. P-30	Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés	50, 1986, P.L. 76, a. 83 50.1, 1986, P.L. 76, a. 84 51, 1986, P.L. 76, a. 85
L.R.Q., c. P-31	Loi sur la propriété des bicyclettes	4, 1986, P.L. 92, a. 245 5.1, 1986, P.L. 138, a. 31
L.R.Q., c. P-34.1	Loi sur la protection de la jeunesse	25, 1986, P.L. 92, a. 246 26, 1986, P.L. 92, a. 247 26.1, 1986, P.L. 92, a. 248 35.1-35.3, 1986, P.L. 92, a. 249 36, 1986, P.L. 92, a. 250 36.1, 1986, P.L. 92, a. 251 72.3, 1986, P.L. 139, a. 1 132, 1986, P.L. 139, a. 2 135.1, 1986, P.L. 139, a. 3

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-35	Loi sur la protection de la santé publique	12, 1986, P.L. 92, a. 252 15, Ab., 1986, P.L. 92, a. 253 65, 1986, P.L. 92, a. 255 66, 1986, P.L. 92, a. 256 67, 1986, P.L. 92, a. 257 68, 1986, P.L. 92, a. 258 68.1, 1986, P.L. 92, a. 259 71, 1986, P.L. 76, a. 86
L.R.Q., c. P-38.1	Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre	1, 1986, P.L. 68, a. 21 59, 1986, P.L. 68, a. 22
L.R.Q., c. P-39	Loi sur la protection des plantes	4, 1986, P.L. 92, a. 260
L.R.Q., c. P-40.1	Loi sur la protection du consommateur	5, 1986, P.L. 11, a. 17 156, 1986, P.L. 127, a. 665 158, 1986, P.L. 127, a. 666 306, 306.1, 1986, P.L. 92, a. 261 319, 1986, P.L. 92, a. 262 322, 1986, P.L. 127, a. 667 325, 1986, P.L. 92, a. 263 327, 1986, P.L. 92, a. 264 328, 1986, P.L. 92, a. 265 329, 1986, P.L. 92, a. 266
L.R.Q., c. P-41.1	Loi sur la protection du territoire agricole	18, 1986, P.L. 92, a. 267 18.4, 1986, P.L. 92, a. 268 19, 1986, P.L. 92, a. 269 31, 1986, P.L. 132, a. 1 44, 1986, P.L. 92, a. 270 60, 1986, P.L. 92, a. 271
L.R.Q., c. P-42	Loi sur la protection sanitaire des animaux	2, 1986, P.L. 69, a. 1 3, 1986, P.L. 69, a. 2 3.1, 1986, P.L. 69, a. 3 5, Ab., 1986, P.L. 69, a. 4 7, Ab., 1986, P.L. 69, a. 5 11, Ab., 1986, P.L. 69, a. 6 12, 1986, P.L. 117, a. 1 13, 1986, P.L. 69, a. 7 1986, P.L. 117, a. 1 14-20, 1986, P.L. 117, a. 1 21, 1986, P.L. 69, a. 8 1986, P.L. 117, a. 1 22, Ab., 1986, P.L. 69, a. 9 23, 1986, P.L. 69, a. 10 24, 1986, P.L. 69, a. 11 25, 1986, P.L. 69, a. 12 26-28, 1986, P.L. 69, a. 13 29, Ab., 1986, P.L. 69, a. 13 32-34, 36, 37, Ab., 1986, P.L. 69, a. 14 45, 1986, P.L. 69, a. 15 46-53, Ab., 1986, P.L. 69, a. 16 55.1-55.9, 1986, P.L. 69, a. 17 55.10, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 2 55.11-55.26, 1986, P.L. 69, a. 17 55.27, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 3 55.28, 1986, P.L. 69, a. 17 55.29, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 4

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-42	Loi sur la protection sanitaire des animaux — <i>Suite</i>	55.30, 1986, P.L. 69, a. 17 55.31, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 5 55.32, 55.33, 1986, P.L. 69, a. 17 55.34, 1986, P.L. 69, a. 17 Ab., 1986, P.L. 117, a. 6 55.35, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 7 55.36, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 8 55.37, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 9 55.38, 1986, P.L. 69, a. 17 55.39, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 10 55.40, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 11 55.41-55.43, 1986, P.L. 69, a. 17 1986, P.L. 117, a. 12 55.44-55.50, 1986, P.L. 69, a. 17
L.R.Q., c. Q-1	Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction	68, 1986, P.L. 76, a. 87 69, 1986, P.L. 76, a. 88
L.R.Q., c. Q-2	Loi sur la qualité de l'environnement	25, 1986, P.L. 92, a. 272 26, 1986, P.L. 92, a. 273 76, 1986, P.L. 92, a. 274 76.1, 1986, P.L. 92, a. 275 78, 1986, P.L. 92, a. 276 84, 1986, P.L. 92, a. 277 100, 1986, P.L. 92, a. 278 110.2, Ab., 1986, P.L. 92, a. 279 144, 1986, P.L. 150, a. 249 178, 1986, P.L. 150, a. 250 Ann. B., 1986, P.L. 150, a. 251
L.R.Q., c. R-0.1	Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec	2, 1986, P.L. 85, a. 4 3, Ab., 1986, P.L. 85, a. 5 7, Ab., 1986, P.L. 85, a. 6 8, 1986, P.L. 85, a. 7 10, 11, 12, Ab., 1986, P.L. 85, a. 8 14, 15, Ab., 1986, P.L. 85, a. 9 16, 1986, P.L. 85, a. 10 17-21, Ab., 1986, P.L. 85, a. 11 22-29, Ab., 1986, P.L. 85, a. 12 30, 1986, P.L. 85, a. 13 31, 1986, P.L. 85, a. 14 32-34, Ab., 1986, P.L. 85, a. 14 36, Ab., 1986, P.L. 85, a. 15 Ab., 1986, P.L. 85, a. 16
L.R.Q., c. R-0.2	Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès	5, 7, 14, 15, 29, 1986, P.L. 138, a. 38 31, 1986, P.L. 138, a. 41 45, 1986, P.L. 138, a. 38 49.1, 1986, P.L. 92, a. 280 50, 1986, P.L. 92, a. 281 56, 1986, P.L. 92, a. 282 59, 1986, P.L. 92, a. 283 65, 1986, P.L. 92, a. 284 66, 1986, P.L. 92, a. 285 68, 1986, P.L. 92, a. 286 69, 1986, P.L. 92, a. 287

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. R-0.2	Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès — <i>Suite</i>	72, 1986, P.L. 92, a. 288 73, 83, 99, 1986, P.L. 138, a. 38 100, 1986, P.L. 138, aa. 38, 41 101, 1986, P.L. 138, a. 41 103.1, 106, 131, 135, 1986, P.L. 138, a. 38 156, 1986, P.L. 138, a. 32 158, 159, 1986, P.L. 138, a. 38 162.1, 1986, P.L. 92, a. 289 166, 184, 1986, P.L. 138, a. 38
L.R.Q., c. R-1	Loi sur la recherche et l'enseignement forestiers	Remp., 1986, P.L. 150, a. 237
L.R.Q., c. R-2.1	Loi sur le recours collectif	13, 1986, P.L. 87, a. 37 39, 1986, P.L. 87, a. 38
L.R.Q., c. R-2.2	Loi sur le recouvrement de certaines créances	11, 1986, P.L. 92, a. 290 12, 1986, P.L. 92, a. 291
L.R.Q., c. R-3	Loi sur la refonte des lois et des règlements	1-10, 1986, P.L. 87, a. 39 11-22, Ab., 1986, P.L. 87, a. 39 24-26, Ab., 1986, P.L. 87, a. 40 27-27.2, 1986, P.L. 87, a. 41 29, 1986, P.L. 87, a. 42 30, 1986, P.L. 87, a. 43 31, 32, 1986, P.L. 87, a. 44
L.R.Q., c. R-4	Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec	2, 1986, P.L. 127, a. 668 15.1, 1986, P.L. 127, a. 669
L.R.Q., c. R-5	Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec	33, 1986, P.L. 2, a. 217
L.R.Q., c. R-6	Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz	1, 1986, P.L. 11, a. 18 40, 1986, P.L. 92, a. 292
L.R.Q., c. R-8.1	Loi sur la Régie du logement	30.1, 1986, P.L. 92, a. 293
L.R.Q., c. R-9	Loi sur le régime de rentes du Québec	44.1, 1986, P.L. 77, a. 1 50, 1986, P.L. 77, a. 2 51, 1986, P.L. 77, a. 3 53, 1986, P.L. 77, a. 4 56, 1986, P.L. 77, a. 5 58, 1986, P.L. 77, a. 6 98, 1986, P.L. 77, a. 7 208, 1986, P.L. 92, a. 294 216, 1986, P.L. 77, a. 8
L.R.Q., c. R-10	Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	2, 1986, P.L. 55, a. 64 16.1, 1986, P.L. 55, a. 65 24, 1986, P.L. 55, a. 66 25, 1986, P.L. 55, a. 67 26, 1986, P.L. 55, a. 68 60, 1986, P.L. 55, a. 69 63, 1986, P.L. 55, a. 70 67, 1986, P.L. 55, a. 71 79, 1986, P.L. 55, a. 72 115.1-115.6, 1986, P.L. 55, a. 73 122, 1986, P.L. 55, a. 74 134, 1986, P.L. 55, a. 75 137, 1986, P.L. 55, a. 76 148, 1986, P.L. 55, a. 77 149, 1986, P.L. 55, a. 78 150, 1986, P.L. 55, a. 79

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. R-10	Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — <i>Suite</i>	165, 1986, P.L. 55, a. 80 179, 1986, P.L. 55, a. 81 181, 1986, P.L. 55, a. 82 193, 1986, P.L. 55, a. 83 197, 1986, P.L. 55, a. 84 214, 1986, P.L. 55, a. 85 220, 1986, P.L. 55, a. 86 223.1, 1986, P.L. 55, a. 87 Ann. I, 1986, P.L. 55, a. 88 Ann. II, 1986, P.L. 55, a. 89 Ann. III, 1986, P.L. 55, a. 90 1986, P.L. 118, a. 1
L.R.Q., c. R-11	Loi sur le régime de retraite des enseignants	13.1, 1986, P.L. 55, a. 91 21, 1986, P.L. 55, a. 92 22, 1986, P.L. 55, a. 93 66, 1986, P.L. 55, a. 94 73, 1986, P.L. 55, a. 95 76.1, 1986, P.L. 55, a. 96 78.1, 1986, P.L. 55, a. 97
L.R.Q., c. R-12	Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires	12, 1986, P.L. 55, a. 98 60.2, 1986, P.L. 55, a. 99 66.1, 1986, P.L. 55, a. 100 66.2, 1986, P.L. 55, a. 101 74, 1986, P.L. 55, a. 102 109, 1986, P.L. 55, a. 103 112.1, 1986, P.L. 55, a. 104 114.1, 1986, P.L. 55, a. 105
L.R.Q., c. R-13	Loi sur le régime des eaux	84, 1986, P.L. 92, a. 295
L.R.Q., c. R-13.1	Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec	58, 1986, P.L. 150, a. 252 90, 1986, P.L. 150, a. 253 191.40, 1986, P.L. 150, a. 254
L.R.Q., c. R-14	Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec	7, 8, 9, 13, 1986, P.L. 138, a. 41 19.1, 1986, P.L. 138, a. 33
L.R.Q., c. R-17	Loi sur les régimes supplémentaires de rentes	77, 1986, P.L. 76, a. 89
L.R.Q., c. R-20	Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (<i>Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction</i>)	Titre, 1986, P.L. 119, a. 1 1, 1986, P.L. 119, a. 2 2-4.1, 1986, P.L. 119, a. 3 7.1, 1986, P.L. 119, a. 4 10, 1986, P.L. 119, a. 5 18.1-18.14, 1986, P.L. 119, a. 6 19, 1986, P.L. 119, a. 7 28, 1986, P.L. 119, a. 8 30, 1986, P.L. 119, a. 9 37, 1986, P.L. 119, a. 10 57, 1986, P.L. 92, a. 296 58, 1986, P.L. 92, a. 297 59, Ab., 1986, P.L. 119, a. 11 78, 1986, P.L. 119, a. 12 80, 80.1, 1986, P.L. 119, a. 13 81, 1986, P.L. 92, a. 298 1986, P.L. 119, a. 14 82, 1986, P.L. 119, a. 15 83, 1986, P.L. 76, a. 90 84, 1986, P.L. 76, a. 91 85.1-85.6, 1986, P.L. 119, a. 16 86, 1986, P.L. 119, a. 17

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. R-20	Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction — <i>Suite</i>	108.1, 1986, P.L. 119, a. 18 108.5-108.17, Ab., 1986, P.L. 119, a. 19 109, 1986, P.L. 119, a. 20 109.2, 1986, P.L. 119, a. 21 112, 1986, P.L. 76, a. 92 113, 1986, P.L. 76, a. 93 114, 1986, P.L. 76, a. 94 115, 1986, P.L. 76, a. 95 116, 1986, P.L. 76, a. 96 117, 1986, P.L. 76, a. 97 119, 1986, P.L. 76, a. 98 119.1, 1986, P.L. 119, a. 22 120, 1986, P.L. 76, a. 99 121.1, 1986, P.L. 119, a. 23 122, 1986, P.L. 76, a. 100 123-123.2, 1986, P.L. 119, a. 24 123.3, 1986, P.L. 119, a. 25 124, 1986, P.L. 119, a. 26 126.1, 1986, P.L. 119, a. 27
L.R.Q., c. R-20.1	Loi sur le remboursement d'impôts fonciers	2, 1986, P.L. 2, a. 218 7-9, 1986, P.L. 2, a. 219 10, 10.1, 1986, P.L. 2, a. 220 21, 1986, P.L. 2, a. 221 27, 1986, P.L. 2, a. 222
L.R.Q., c. R-22	Loi concernant les renseignements sur les compagnies	3, 1986, P.L. 76, a. 101 4, 1986, P.L. 76, a. 102 5, 1986, P.L. 76, a. 103
L.R.Q., c. R-26	Loi sur les réserves écologiques	13, 1986, P.L. 92, a. 299
L.R.Q., c. S-2	Loi sur les salaires d'officiers de justice	8, 1986, P.L. 92, a. 300
L.R.Q., c. S-2.1	Loi sur la santé et la sécurité du travail	176.2, 1986, P.L. 92, a. 301 179, 1986, P.L. 92, a. 302
L.R.Q., c. S-3	Loi sur la sécurité dans les édifices publics	35, 1986, P.L. 76, a. 104 36, 1986, P.L. 76, a. 105
L.R.Q., c. S-3.1	Loi sur la sécurité dans les sports	11, 1986, P.L. 66, a. 1 16.1-16.3, 1986, P.L. 66, a. 2 20, 1986, P.L. 66, a. 3 21, 1986, P.L. 66, a. 4 22, 1986, P.L. 66, a. 5 24, 1986, P.L. 66, a. 6 35, 1986, P.L. 92, a. 303 37, 1986, P.L. 66, a. 7 41, 1986, P.L. 66, a. 8 43, 1986, P.L. 66, a. 9 44, 1986, P.L. 66, a. 10 44.1-44.4, 1986, P.L. 66, a. 11 45, 1986, P.L. 66, a. 12 46.1, 46.2, 1986, P.L. 66, a. 13 53.1-53.7, 1986, P.L. 66, a. 15 54, 1986, P.L. 66, a. 16 55, 1986, P.L. 66, a. 17
L.R.Q., c. S-3.2	Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs bénéficiaires de la convention de la Baie James et du Nord québécois	29, 1986, P.L. 92, a. 304

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. S-4	Loi sur le Service des achats du gouvernement	1, 1986, P.L. 68, a. 23 2, 1986, P.L. 68, a. 24
L.R.Q., c. S-4.1	Loi sur les services de garde à l'enfance	35, 1986, P.L. 92, a. 305 74, 1986, P.L. 76, a. 106
L.R.Q., c. S-5	Loi sur les services de santé et les services sociaux	3, 1986, P.L. 142, aa. 1, 2 5.1, 1986, P.L. 142, a. 3 7, 1986, P.L. 92, a. 306 8, 1986, P.L. 92, a. 307 18.01, 1986, P.L. 142, a. 4 70, 1986, P.L. 75, a. 1 70.0.1, 70.0.2, 1986, P.L. 75, a. 2 72, 1986, P.L. 142, a. 5 73, 1986, P.L. 142, a. 6 73.1, 1986, P.L. 142, a. 7 75, 1986, P.L. 142, a. 8 86, 1986, P.L. 75, a. 3 95, 1986, P.L. 142, a. 9 132.1, 132.2, 1986, P.L. 75, a. 4 142, 1986, P.L. 92, a. 308 173, 1986, P.L. 75, a. 5 1986, P.L. 142, a. 10 179, 1986, P.L. 76, a. 107
L.R.Q., c. S-8	Loi sur la Société d'habitation du Québec	20, 1986, P.L. 92, a. 309
L.R.Q., c. S-9	Loi sur la Société de cartographie du Québec	Ab., 1986, P.L. 113, a. 1
L.R.Q., c. S-11.01	Loi sur la Société de développement industriel du Québec	1, 1986, P.L. 154, a. 1 2-8, 1986, P.L. 154, a. 2 9, 10, Ab., 1986, P.L. 154, a. 2 11, 1986, P.L. 154, a. 3 12, 1986, P.L. 154, a. 4 12.1, 1986, P.L. 154, a. 5 14.2, 1986, P.L. 154, a. 6 16, 1986, P.L. 154, a. 7 22, 1986, P.L. 154, a. 8 32.1, 1986, P.L. 154, a. 9 33, Ab., 1986, P.L. 154, a. 10 38, 1986, P.L. 35, a. 1 42, 1986, P.L. 154, a. 11 43, 44, Ab., 1986, P.L. 154, a. 12 46, 1986, P.L. 154, a. 13 47, 1986, P.L. 154, a. 14 49, 1986, P.L. 154, a. 15
L.R.Q., c. S-11.1	Loi sur la Société de radio-télévision du Québec	6, 1986, P.L. 61, a. 1 7, 1986, P.L. 61, a. 2 8.3, 1986, P.L. 61, a. 3 11, 1986, P.L. 61, a. 4 17, 1986, P.L. 61, a. 5 19.1-19.10, Ab., 1986, P.L. 61, a. 6 21, 1986, P.L. 61, a. 7
L.R.Q., c. S-13	Loi sur la Société des alcools du Québec	8, 1986, P.L. 155, a. 1 20, 1986, P.L. 155, a. 2 24, 1986, P.L. 155, a. 3 24.1, 1986, P.L. 155, a. 4 28, 1986, P.L. 155, a. 5 29, 1986, P.L. 155, a. 6 31, 1986, P.L. 155, a. 7 33, 1986, P.L. 155, a. 8

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. S-13	Loi sur la Société des alcools du Québec — <i>Suite</i>	34, 1986, P.L. 92, a. 310 1986, P.L. 96, a. 33 1986, P.L. 138, a. 41 1986, P.L. 155, a. 9 34.1, 1986, P.L. 96, a. 34 35, 1986, P.L. 96, a. 35 36, 1986, P.L. 96, a. 36 36.3, 1986, P.L. 96, a. 37 37, 1986, P.L. 155, a. 10 39, 1986, P.L. 92, a. 311 39.1, 1986, P.L. 96, a. 38 40, 1986, P.L. 92, a. 312 1986, P.L. 138, a. 41 41, 1986, P.L. 92, a. 313 42, 1986, P.L. 92, a. 314 46, 1986, P.L. 138, a. 34 47, 1986, P.L. 92, a. 313 50, 52, 1986, P.L. 138, a. 41 53, 1986, P.L. 96, a. 39 1986, P.L. 155, a. 11
L.R.Q., c. S-17.1	Loi sur la Société immobilière du Québec	10, 1986, P.L. 68, a. 25
L.R.Q., c. S-29.1	Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	4.1, 1986, P.L. 158, a. 1 5, 1986, P.L. 158, a. 2 8, 1986, P.L. 158, a. 3 9, 1986, P.L. 158, a. 4 12, 1986, P.L. 158, a. 5 15, 1986, P.L. 158, a. 6 15.1-15.11, 1986, P.L. 158, a. 7
L.R.Q., c. S-37.1	Loi sur le supplément au revenu de travail	6, 1986, P.L. 2, a. 223 7, 1986, P.L. 2, a. 224 16, 1986, P.L. 2, a. 225 22, 1986, P.L. 2, a. 226
L.R.Q., c. T-1	Loi concernant la taxe sur les carburants	2, 1986, P.L. 78, a. 15 13, 1986, P.L. 81, a. 1 17, 1986, P.L. 81, a. 2 23, 1986, P.L. 81, a. 3 28, 28.1, 1986, P.L. 81, a. 4 39, 1986, P.L. 81, a. 5 40, 40.1, 1986, P.L. 81, a. 6 42, 43, 1986, P.L. 81, a. 7 45.1, 1986, P.L. 92, a. 316 45.2, 1986, P.L. 92, a. 317 48, 1986, P.L. 81, a. 8 50, 1986, P.L. 81, a. 9 50.1, 1986, P.L. 81, a. 10 51-51.3, 1986, P.L. 81, a. 11 56, 1986, P.L. 78, a. 16
L.R.Q., c. T-6	Loi sur le temps réglementaire	2, 1986, P.L. 148, a. 1
L.R.Q., c. T-9	Loi sur les terres et forêts	4, 5, 6, 66-168, Remp., 1986, P.L. 150, a. 237
L.R.Q., c. T-9.1	Loi sur les terres publiques agricoles	20, 1986, P.L. 92, a. 318
L.R.Q., c. T-11.1	Loi sur le transport par taxi	9, 1986, P.L. 89, a. 1 14, 1986, P.L. 89, a. 2 15, Ab., 1986, P.L. 89, a. 3 17, 1986, P.L. 89, a. 4 18, 1986, P.L. 89, a. 5

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-11.1	Loi sur le transport par taxi — <i>Suite</i>	<p>28, 1986, P.L. 89, a. 6 31, 1986, P.L. 89, a. 7 33.1, 1986, P.L. 89, a. 8 41.6, 1986, P.L. 89, a. 9 42, 1986, P.L. 89, a. 10 48.1, 1986, P.L. 89, a. 11 60, 1986, P.L. 89, a. 12 62, 1986, P.L. 89, a. 13 62.1, 1986, P.L. 89, a. 14 64, 1986, P.L. 89, a. 15 68, 1986, P.L. 89, a. 16 70, 1986, P.L. 76, a. 108 1986, P.L. 89, a. 17 74, 1986, P.L. 89, a. 18 76, 1986, P.L. 89, a. 19 79-79.2, 1986, P.L. 89, a. 20 88, 1986, P.L. 89, a. 21 89, Ab., 1986, P.L. 89, a. 22 90.2, 1986, P.L. 89, a. 23 90.3, 1986, P.L. 89, a. 24 126, Ab., 1986, P.L. 89, a. 25</p>
L.R.Q., c. T-12	Loi sur les transports	<p>1, 1986, P.L. 99, a. 1 4, 1986, P.L. 99, a. 2 5, 1986, P.L. 99, a. 3 1986, P.L. 144, a. 1 5.1, 1986, P.L. 144, a. 2 6, 7, Ab., 1986, P.L. 92, a. 319 8, 1986, P.L. 99, a. 4 17.2, 1986, P.L. 92, a. 320 17.3, 1986, P.L. 92, a. 321 17.8, 1986, P.L. 92, a. 322 17.9, 1986, P.L. 92, a. 323 18, 1986, P.L. 99, a. 5 22, 1986, P.L. 92, a. 324 31, 1986, P.L. 99, a. 6 32, 1986, P.L. 99, a. 7 32.1, 1986, P.L. 144, a. 3 34, 1986, P.L. 144, a. 4 34.1, 1986, P.L. 144, a. 5 35.1, 1986, P.L. 144, a. 6 37, 1986, P.L. 144, a. 7 37.1-37.3, 1986, P.L. 144, a. 8 38.2, 1986, P.L. 144, a. 9 49-49.2, 1986, P.L. 92, a. 326 49.3-49.5, Ab., 1986, P.L. 92, a. 326 50, 1986, P.L. 92, a. 327 50.1, 1986, P.L. 92, a. 328 73, 1986, P.L. 76, a. 109 74, 1986, P.L. 76, a. 110 74.1, 1986, P.L. 76, a. 111 80, 1986, P.L. 99, a. 8</p>
L.R.Q., c. T-14	Loi sur les travaux municipaux	<p>2, 1986, P.L. 46, a. 1 3, 1986, P.L. 46, a. 2</p>
L.R.Q., c. T-15	Loi sur les travaux publics	<p>21, 1986, P.L. 92, a. 329 28, 1986, P.L. 92, a. 330 29, 1986, P.L. 92, a. 331</p>
L.R.Q., c. T-16	Loi sur les tribunaux judiciaires	<p>4, 1986, P.L. 138, a. 35 32, 1986, P.L. 92, a. 332</p>

Citation	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-16	Loi sur les tribunaux judiciaires — <i>Suite</i>	60, 1986, P.L. 62, a. 2 75, 1986, P.L. 62, a. 3 81, 1986, P.L. 92, a. 333 84.12, 1986, P.L. 168, a. 1 112, 1986, P.L. 92, a. 334 126, 1986, P.L. 92, a. 335 136, 1986, P.L. 138, a. 36 141, 1986, P.L. 92, a. 336 152.1-152.12, 1986, P.L. 87, a. 45 245, 1986, P.L. 87, a. 46 248, 1986, P.L. 62, a. 4 1986, P.L. 87, a. 47 251, 1986, P.L. 62, a. 5 265, 1986, P.L. 62, a. 6
L.R.Q., c. U-2	Loi sur l'utilisation des ressources forestières	5, 1986, P.L. 92, a. 337 Remp., 1986, P.L. 150, a. 237
L.R.Q., c. V-1.1	Loi sur les valeurs mobilières	307, 1986, P.L. 92, a. 338 314, 1986, P.L. 92, a. 339 321, 1986, P.L. 92, a. 340
L.R.Q., c. V-6.1	Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	20, 1986, P.L. 92, a. 341 42, 1986, P.L. 92, a. 342 174, 1986, P.L. 49, a. 1 184, 1986, P.L. 92, a. 343 195, 1986, P.L. 92, a. 344 373, 374, 375, 1986, P.L. 138, a. 41 377, 1986, P.L. 138, a. 38 400, 1986, P.L. 49, a. 2
L.R.Q., c. V-8	Loi sur la voirie	10, 1986, P.L. 99, a. 11 17.2, 1986, P.L. 92, a. 345
1945, c. 48	Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité	Ab., 1986, P.L. 11, a. 24
1955-1956, c. 5	Loi modifiant la Loi de l'électrification rurale	3, Ab., 1986, P.L. 11, a. 24
1960-1961, c. 128	Loi concernant la ville de Schefferville	Ab., 1986, P.L. 67, a. 9
1963, c. 28	Loi concernant l'aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval	Ab., 1986, P.L. 150, a. 240
1964, c. 33	Loi concernant l'électrification rurale	5, 6, 7, Ab., 1986, P.L. 11, a. 24
S.R., 1964, c. 45	Loi de tempérance	43.1, 1986, P.L. 138, a. 37
1966-1967, c. 115	Loi concernant la ville de Schefferville	Ab., 1986, P.L. 67, a. 9
1968, c. 110	Loi concernant la Commission Scolaire du Nouveau-Québec	Ab., 1986, P.L. 30, a. 1
1969, c. 84	Loi de la Communauté urbaine de Montréal	321, 1986, P.L. 50, a. 1
1971, c. 58	Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne	Ann., 1986, P.L. 126, a. 1
1972, c. 24	Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts	56, 57, 93, Ab., 1986, P.L. 53, a. 212 93a, Ab., 1986, P.L. 53, a. 213 94, Ab., 1986, P.L. 53, a. 214 101-103, Ab., 1986, P.L. 53, a. 215

Citation	TITRE	Modifications
1972, c. 24	Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts — <i>Suite</i>	103 <i>c</i> , 103 <i>d</i> , Ab., 1986, P.L. 53, a. 216 104, 107, Ab., 1986, P.L. 53, a. 217 107 <i>a</i> , Ab., 1986, P.L. 53, a. 218 108, Ab., 1986, P.L. 53, a. 219 109, 110, Ab., 1986, P.L. 53, a. 220 111, Ab., 1986, P.L. 53, a. 221 112, Ab., 1986, P.L. 53, a. 222 113, Ab., 1986, P.L. 53, a. 223 114, Ab., 1986, P.L. 53, a. 224 115, 116, 119-121, Ab., 1986, P.L. 53, a. 225 122, Ab., 1986, P.L. 53, a. 226 123, Ab., 1986, P.L. 53, a. 227 124, Ab., 1986, P.L. 53, a. 228 125, 129, Ab., 1986, P.L. 53, a. 229 130, 1986, P.L. 53, a. 230 131-134, 136-138, Ab., 1986, P.L. 53, a. 231 139, Ab., 1986, P.L. 53, a. 232 140, Ab., 1986, P.L. 53, a. 233 140 <i>a</i> , 1986, P.L. 53, a. 234 149-152, Ab., 1986, P.L. 53, a. 235 154, Ab., 1986, P.L. 53, a. 236 154 <i>b</i> , Ab., 1986, P.L. 53, a. 237
1980, c. 8 (<i>L.R.Q.</i> , c. <i>F-3.3</i>)	Loi sur le fonds forestier	6, 1986, P.L. 150, a. 241
1980, c. 50	Loi concernant la ville de Schefferville	Ab., 1986, P.L. 67, a. 9
1982, c. 28	Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec	35, 38, Ab., 1986, P.L. 85, a. 17
1982, c. 59	Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives	42-46, Ab., 1986, P.L. 127, a. 673
1984, c. 16 (<i>L.R.Q.</i> , c. <i>P-9.01</i>)	Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales et modifiant d'autres dispositions législatives	35, 35.1, 1986, P.L. 92, a. 352 47, 1986, P.L. 92, a. 353
1984, c. 21 (<i>L.R.Q.</i> , c. <i>C-77.1</i>)	Loi sur le crédit aquacole	36, 1986, P.L. 92, a. 354
1984, c. 23	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les transports	4-6, Ab., 1986, P.L. 127, a. 673
1984, c. 39 (<i>L.R.Q.</i> , c. <i>E-8.1</i>)	Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public	655, 1986, P.L. 24, a. 55
1984, c.42	Loi sur la Société de transport de la ville de Laval	51, 1986, P.L. 90, a. 18 53, 1986, P.L. 90, a. 19 54, 1986, P.L. 90, a. 20 55, 1986, P.L. 90, a. 21 57, 1986, P.L. 90, a. 22 128, 1986, P.L. 90, a. 23
1985, c. 8	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives	54, 1986, P.L. 24, a. 57
1985, c. 9 (<i>L.R.Q.</i> , c. <i>S-29.1</i>)	Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	5, 1986, P.L. 2, a. 227 12, 1986, P.L. 2, a. 228 16, 1986, P.L. 2, a. 229
1985, c. 25	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	7, 1986, P.L. 2, a. 230

Citation	TITRE	Modifications
1985, c. 31	Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal et d'autres dispositions législatives	33, Ab., 1986, P.L. 90, a. 24
1985, c. 32	Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal	68, 1986, P.L. 90, a. 25 69, 1986, P.L. 90, a. 26 71, 1986, P.L. 90, a. 27 100, 1986, P.L. 48, a. 1 121, 1986, P.L. 48, a. 2 144, Ab., 1986, P.L. 90, a. 28 169, Ab., 1986, P.L. 90, a. 29
1985, c. 34 (L.R.Q., c. B-1.1)	Loi sur le bâtiment	58, 1986, P.L. 92, a. 355 60, 1986, P.L. 92, a. 356 61, 1986, P.L. 92, a. 357
1986, c. 5	Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales	1, 1986, P.L. 147, a. 1 1.1, 1986, P.L. 147, a. 2
1986, c. 55	Loi modifiant le Code de procédure civile	9, 1986, P.L. 125, a. 4
1986, c. 58	Loi relative à diverses mesures à caractère financier concernant l'administration de la justice	68, Ab., 1986, P.L. 153, a. 53
1986, c. 60	Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec	1-3, Ab., 1986, P.L. 85, a. 19
	Code civil du Bas-Canada	17, 1986, P.L. 92, a. 346 54, 1986, P.L. 92, a. 347 65, 1986, P.L. 92, a. 348 67, 1986, P.L. 92, a. 349 71, 1986, P.L. 92, a. 350 1926.1-1926.6, 1986, P.L. 91, a. 1 2158, 1986, P.L. 88, a. 1 2161, 1986, P.L. 141, a. 1
	Code civil du Québec	414, 1986, P.L. 92, a. 351

Note: *Pour de plus amples informations concernant l'utilisation de ce tableau, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone (418) 643-2840.*

La Direction de la législation
Assemblée nationale



**TABLEAU DES MODIFICATIONS GLOBALES APPORTÉES
AUX LOIS PUBLIQUES**

Les mentions ci-dessous réfèrent à des dispositions législatives adoptées en 1986 et qui modifient ou affectent de façon globale une ou plusieurs lois sans spécifier un article particulier

<i>Titre</i>	<i>Référence</i>
Loi concernant certains organismes relevant du ministre de la Justice	1986, P.L. 87, aa. 53, 66
Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction	1986, P.L. 119, a. 50
Code de la sécurité routière	1986, P.L. 127, a. 655
Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives	1986, P.L. 138, a. 42
Loi sur les forêts	1986, P.L. 150, a. 238



INDEX

A

	Page
Abeilles — P.L. 92	89
Abus préjudiciables à l'agriculture — P.L. 92	89
Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — P.L. 12, 73, 92	20, 71, 89
Accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise — P.L. 142	125
Accidents du travail — P.L. 92	89
Accidents du travail et maladies professionnelles — P.L. 76	74
Acquisition de terres agricoles par des non-résidents — P.L. 92	89
Acupuncture et loi médicale — P.L. 156	134
Administration de la justice, mesures à caractère financier — P.L. 76, 153	74, 131
Administration régionale Kativik, villages nordiques — P.L. 49	51
Admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants — P.L. 58	58
Adoption internationale — P.L. 139	123
Agences d'investigation ou de sécurité — P.L. 76, 138	74, 121
Agents de voyages — P.L. 92	89
Aide juridique — P.L. 76	74
Aide sociale — P.L. 92	89
Allocations familiales — P.L. 92, 135	89, 120
Amélioration des fermes — P.L. 92	89
Aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval — P.L. 150	129
Aménagement et urbanisme — P.L. 38	43
Appareils sous pression — P.L. 76	74
Application de la Loi sur les impôts — P.L. 2, 53	15, 53
Arbitrage, Code civil, Code de procédure civile — P.L. 91	88
Archives — P.L. 17	24
Assemblée nationale — P.L. 21, 111	27, 103
Assurance automobile — P.L. 2, 19, 76, 92, 127	15, 26, 74, 89, 116
Assurance automobile et d'autres dispositions législatives, Loi modifiant la Loi sur l' — P.L. 127	116
Assurance-édition — P.L. 92	89
Assurance-maladie — P.L. 2, 74, 92, 124	15, 72, 89, 113
Assurance-récolte — P.L. 92	89
Assurances, Loi sur les — P.L. 76, 92	74, 89

B

Barreau — P.L. 92	89
Bâtiment — P.L. 92	89

	Page
Biens culturels — P.L. 15, 92	22, 89
Boissons alcooliques, dispositions législatives concernant les — P.L. 96	93
Bombes lacrymogènes — P.L. 92, 138	89, 121
Bureaux d'enregistrement — P.L. 88, 92	85, 89

C

Caisses d'épargne et de crédit — P.L. 92	89
Certificat de compétence, construction — P.L. 119	111
Charte de la langue française — P.L. 58, 76	58, 74
Charte des droits et libertés de la personne — P.L. 92	89
Chemins de fer, Loi sur les — P.L. 84, 92, 138	82, 89, 121
Cinéma — P.L. 18, 76, 92, 157	25, 74, 89, 135
Cités et villes — P.L. 36, 91, 92, 98	41, 88, 89, 95
Circonscriptions électorales, délimitation — P.L. 23, 147	29, 127
Clubs de récréation — P.L. 92	89
Code civil du Bas-Canada — P.L. 88, 91, 92, 141	85, 88, 89, 124
Code civil du Québec — P.L. 92	89
Code de la route, dispositions remplacées ou abrogées — P.L. 127	116
Code de la sécurité routière	
— P.L. 2, 60, 76, 89, 92, 127, 138	15, 59, 74, 86, 89, 116, 121
Code de la sécurité routière (nouveau code) — P.L. 127	116
Code de la sécurité routière (Chapitre C-24.1), dispositions remplacées ou abrogées — P.L. 127	116
Code de procédure civile — P.L. 72, 76, 91, 92, 125	70, 74, 88, 89, 114
Code des professions — P.L. 92	89
Code du travail — P.L. 42, 92, 150	46, 89, 129
Code municipal du Québec — P.L. 37, 91, 92, 98	42, 88, 89, 95
Coffrets de sûreté — P.L. 138	121
Collèges d'enseignement général et professionnel — P.L. 28	34
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction — P.L. 119	111
Commerce des produits pétroliers — P.L. 76	74
Commerce du pain — P.L. 76	74
Commission de la construction du Québec — P.L. 119	111
Commission des affaires sociales — P.L. 92	89
Commission scolaire du Nouveau-Québec — P.L. 30	36
Commission municipale — P.L. 92	89
Commissions d'enquête — P.L. 92	89

	Page
Communauté régionale de l'Outaouais — P.L. 41, 90, 92	45, 87, 89
Communauté urbaine de Montréal — P.L. 43, 50, 90, 92, 138	47, 52, 87, 89, 121
Communauté urbaine de Québec — P.L. 44, 90, 92	48, 87, 89
Compagnies de fidéicommiss — P.L. 92	89
Conditions de travail et régime de pension des membres de l'Assemblée nationale — P.L. 10	18
Connaissements, reçus, cessions de biens en stock — P.L. 141	124
Conseil consultatif de la justice — P.L. 87	84
Conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal, composition — P.L. 16	23
Conseil d'artisanat — P.L. 115	107
Conseil de la forêt — P.L. 150	129
Conseil de la recherche forestière — P.L. 150	129
Conseil des Arts du Québec, abolition — P.L. 116	108
Conseil des universités — P.L. 26	32
Conseil québécois du Tourisme, abolition — P.L. 112	104
Conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal — P.L. 98	95
Conseil supérieur de l'éducation — P.L. 29, 131	35, 118
Conservation et mise en valeur de la faune — P.L. 76, 92, 153	74, 89, 131
Construction, reprise des travaux — P.L. 106	100
Consultation populaire — P.L. 87	84
Corporations de cimetières catholiques romains — P.L. 92	89
Corporations de fonds de sécurité — P.L. 92	89
Corporations municipales et intermunicipales de transport — P.L. 90	87
Courtage immobilier — P.L. 76, 92	74, 89
Courtiers d'assurances — P.L. 92	89
Crédit agricole — P.L. 92	89
Crédit agricole à long terme par les institutions privées — P.L. 92	89
Crédit à la production agricole — P.L. 92	89
Crédit aquacole — P.L. 92	89
Crédit d'impôt à l'égard d'un enfant — P.L. 135	120
Crédit forestier — P.L. 92, 150	89, 129
Crédit forestier par les institutions privées — P.L. 92, 150	89, 129
Crédits 1986-1987 — P.L. 27, 31, 63, 93, 164	33, 37, 62, 92, 138
Curatelle publique — P.L. 76	74

D

Décrets de convention collective — P.L. 92	89
Décrets relatifs aux Affaires intergouvernementales — P.L. 14	21
Délimitation des circonscriptions électorales — P.L. 23, 147	29, 127
Développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre — P.L. 92	89
Distribution du gaz — P.L. 76	74
Divertissements, droits sur les — P.L. 92	89
Division territoriale — P.L. 88	85
Droits successoraux — P.L. 2	15
Droits sur les transferts de terrains — P.L. 2, 150	15, 129

E

Économie de l'énergie dans le bâtiment — P.L. 76	74
Élections dans certaines municipalités — P.L. 97	94
Élections générales du 2 décembre 1985, rapports de dépenses — P.L. 32	38
Élections, Loi électorale — P.L. 22	28
Électricité, municipalisation — P.L. 92	89
Enquêtes sur les incendies — P.L. 92, 138	89, 121
Enregistrement de documents — P.L. 141	124
Enseignement en anglais de certains enfants, admissibilité — P.L. 58	58
Exécutif — P.L. 68, 138	66, 121
Exercice des droits des personnes handicapées — P.L. 68, 76	66, 74
Explosifs — P.L. 76, 92, 138	74, 89, 121
Expropriation — P.L. 64, 87	63, 84

F

Faune, conservation et mise en valeur — P.L. 153	131
Fête nationale — P.L. 76	74
Fiscalité municipale — P.L. 2, 40	15, 44
Fonction publique — P.L. 76, 109	74, 102
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) — P.L. 107	101
Fonds forestier — P.L. 150	129
Forêts, Loi sur les — P.L. 150	129
Formation et qualification professionnelles de la main-d'oeuvre — P.L. 76, 92	74, 89

G

Grains, Loi sur les — P.L. 76, 92	74, 89
-----------------------------------------	--------

H

Heure avancée en vigueur — P.L. 148	128
Heures d'affaires dans les établissements commerciaux — P.L. 76	74
Hôtellerie — P.L. 56	57
Huissiers — P.L. 76	74

I

Impôts fonciers, remboursement — P.L. 2	15
Impôts, Loi modifiant la Loi sur les — P.L. 2	15
Impôts, Loi sur les — P.L. 2, 53, 78, 135	15, 53, 77, 120
Impôt sur la vente en détail — P.L. 2, 78	15, 77
Impôt sur le tabac — P.L. 2, 78, 80	15, 77, 79
Infractions en matière de boissons alcooliques — P.L. 76, 92, 96, 138, 155	74, 89, 93, 121, 133
Inspecteur général des institutions financières — P.L. 92	89
Installations de tuyauterie — P.L. 76, 119	74, 111
Installations électriques — P.L. 76, 119	74, 111
Institut national de productivité — P.L. 114	106
Instruction publique — P.L. 24, 31, 92	30, 37, 89
Interprétation, Loi d' — P.L. 12, 92, 111	20, 89, 103
Investissements universitaires — P.L. 25	31

J

Journaux et autres publications — P.L. 92	89
-------------------------------------------------	----

L

Législature P.L. 167	139
Libération conditionnelle des détenus — P.L. 138	121
Liberté des cultes — P.L. 92	89
Lois fiscales — P.L. 2, 53, 78	15, 53, 77

	Page
Loteries, courses, concours publicitaires et appareils d'amusement — P.L. 76, 92	74, 89

M

Maitres électriciens — P.L. 11, 119	19, 111
Maitres mécaniciens en tuyauterie — P.L. 119	111
Mécaniciens de machines fixes — P.L. 76	74
Médecins, Loi médicale — P.L. 156	134
Mines, droits sur les — P.L. 92	89
Mines, Loi sur les — P.L. 76, 87, 92	74, 84, 89
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation — P.L. 92, 150	89, 129
Ministère de la Justice — P.L. 138	121
Ministère de l'Éducation — P.L. 131	118
Ministère des Affaires municipales — P.L. 92	89
Ministère des Approvisionnements et Services — P.L. 68	66
Ministère des Relations internationales — P.L. 68	66
Ministère des Transports — P.L. 99	96
Ministère du Conseil exécutif — P.L. 68	66
Ministère du Revenu — P.L. 2, 53, 78, 79, 92	15, 53, 77, 78, 89
Ministère du Solliciteur général, création — P.L. 138	121
Ministères, Loi sur les — P.L. 68, 138	66, 121
Mise en valeur des exploitations agricoles — P.L. 71	68
Mise en marché des produits agricoles — P.L. 76, 92	74, 89
Montréal, charte de la ville — P.L. 127	116
Municipalisation de l'électricité — P.L. 92	89
Musée des beaux-arts de Montréal, conseil d'administration — P.L. 16	23

N

Normes du travail — P.L. 76, 92	74, 89
Notariat — P.L. 92	89

O

Observance du dimanche — P.L. 92	89
Organismes publics de transport en commun — P.L. 90	87

	Page
Organismes relevant du ministre de la Justice — P.L. 87	84

P

Paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes — P.L. 2	15
Panneaux-réclame et affiches — P.L. 76	74
Parc du Mont Sainte-Anne — P.L. 126	115
Parcs, Loi sur les — P.L. 76, 153	74, 131
Pêcheries et aquaculture commerciales — P.L. 92	89
Permis d'alcool — P.L. 76, 92, 96, 138	74, 89, 93, 121
Police, Loi de — P.L. 87, 92, 138	84, 89, 121
Poursuites sommaires — P.L. 76, 92	74, 89
Prévention des maladies de la pomme de terre — P.L. 92	89
Probation et établissements de détention — P.L. 138	121
Producteurs agricoles — P.L. 76, 92	74, 89
Produits agricoles, mise en marché — P.L. 76, 92	74, 89
Produits agricoles, produits marins et aliments — P.L. 76, 92	74, 89
Produits laitiers et succédanés — P.L. 76	74
Produits pétroliers, commerce — P.L. 76	74
Protection à la retraite de certains enseignants — P.L. 55	55
Protection de la jeunesse — P.L. 92, 139	89, 123
Protection de la santé publique — P.L. 76, 92	74, 89
Propriété des bicyclettes — P.L. 92, 138	89, 121
Protection des non-fumeurs dans certains lieux publics — P.L. 84	82
Protection des personnes et des biens en cas de sinistre — P.L. 68	66
Protection des plantes — P.L. 92	89
Protection du consommateur — P.L. 11, 92, 127	19, 89, 116
Protection du territoire agricole — P.L. 92, 132	89, 119
Protection sanitaire des animaux — P.L. 69, 117	67, 109

Q

Qualification professionnelle des entrepreneurs de construction — P.L. 76	74
Qualité de l'environnement — P.L. 92, 150	89, 129
Québec, charte de la ville — P.L. 127	116

R

Raffinerie de sucre du Québec, Loi sur la — P.L. 85	83
Raffinerie de sucre du Québec, vente — P.L. 85	83
Rapports de dépenses électorales — P.L. 32	38
Recensement des électeurs — P.L. 22	28
Recherche des causes et des circonstances	
des décès — P.L. 92, 138	89, 121
Recherche et enseignement forestiers — P.L. 150	129
Recours collectif — P.L. 87	84
Recouvrement de certaines créances — P.L. 92	89
Refonte des lois et des règlements — P.L. 87	84
Régie de la sécurité dans les sports du Québec — P.L. 66	64
Régie de l'assurance automobile — P.L. 19, 127	26, 116
Régie de l'assurance-maladie — P.L. 2	15
Régie de l'électricité et du gaz — P.L. 11, 92	19, 89
Régie du logement — P.L. 92	89
Régime d'actionnariat — P.L. 158	136
Régime de rentes du Québec — P.L. 77, 92	76, 89
Régime de retraite de certains enseignants — P.L. 55	55
Régime de retraite des employés du gouvernement et	
des organismes publics — P.L. 55, 118	55, 110
Régime de retraite des enseignants — P.L. 55	55
Régime de retraite des fonctionnaires — P.L. 55	55
Régime des eaux — P.L. 92	89
Régime des terres dans les territoires de la Baie James	
et du Nouveau-Québec — P.L. 150	129
Régimes de retraite des secteurs public	
et parapublic — P.L. 55	55
Régimes supplémentaires de rentes — P.L. 76	74
Régime syndical applicable à la Sûreté du Québec — P.L. 138	121
Relations du travail dans l'industrie	
de la construction — P.L. 76, 92, 119	74, 89, 111
Relations du travail, la formation professionnelle et	
la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie	
de la construction, Loi sur les — P.L. 119	111
Remboursement d'impôts fonciers — P.L. 2	15
Renseignements sur les compagnies — P.L. 76	74
Représentation électorale — P.L. 23	29

	Page
Reprise des travaux de construction — P.L. 106	100
Reprise du service de transport dans certaines commissions scolaires — P.L. 34	39
Réserves écologiques — P.L. 92	89
Rétrocessions de droits dont le gouvernement est devenu titulaire par expropriation — P.L. 121	112

S

Saisie et témoignage hors de cour — P.L. 125	114
Salaires d'officiers de justice — P.L. 92	89
Santé et des services sociaux, maintien des services essentiels dans le secteur de la — P.L. 160	137
Santé et sécurité du travail — P.L. 92	89
Schefferville — P.L. 67	65
Sécurité dans les édifices publics — P.L. 76	74
Sécurité dans les sports — P.L. 66, 92	64, 89
Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois — P.L. 92	89
Service des achats du gouvernement — P.L. 68	66
Service de transport dans certaines commissions scolaires — P.L. 34	39
Services de garde à l'enfance — P.L. 76, 92	74, 89
Services de santé et services sociaux — P.L. 75, 76, 92, 142	73, 74, 89, 125
Services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux — P.L. 160	137
Société de cartographie du Québec — P.L. 113	105
Société de développement industriel du Québec — P.L. 35, 154	40, 132
Société de radio-télévision du Québec — P.L. 61	60
Société des alcools du Québec — P.L. 92, 96, 138, 155	89, 93, 121, 133
Société de transport de la rive sud de Montréal — P.L. 48, 90	50, 87
Société de transport de la ville de Laval — P.L. 90	87
Société d'habitation du Québec — P.L. 92	89
Société d'Investissement Jeunesse, création — P.L. 103	97
Société en commandite exploitant des mines d'amiante — P.L. 105	98
Société immobilière du Québec — P.L. 68	66

	Page
Société québécoise d'exploration minière, transactions effectuées par — P.L. 82	81
Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise — P.L. 2, 158	15, 136
Solliciteur général, création du ministère — P.L. 138	121
Sommaires des rapports de dépenses électorales relativement aux élections générales du 2 décembre 1985 — P.L. 32	38
Supplément au revenu de travail — P.L. 2	15

T

Taxe sur les carburants — P.L. 78, 81, 92	77, 80, 89
Témoignage hors de cour et saisie — P.L. 125	114
Tempérance, Loi de — P.L. 138	121
Temps réglementaire — P.L. 148	128
Terres et forêts — P.L. 150	129
Terres publiques agricoles — P.L. 92	89
Transactions effectuées par la Société québécoise d'exploration minière — P.L. 82	81
Transfert de certains employés du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec — P.L. 54	54
Transferts de terrains, droits sur les — P.L. 2	15
Transport par taxi — P.L. 76, 89	74, 86
Transports, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les — P.L. 127	116
Transports, Loi sur les — P.L. 76, 92, 99, 144	74, 89, 96, 126
Travailleurs autonomes, paiement d'allocations à certains — P.L. 2	15
Travaux municipaux — P.L. 46	49
Travaux publics — P.L. 92	89
Tribunaux judiciaires — P.L. 62, 87, 92, 138, 168	61, 84, 89, 121, 140

U

Utilisation des ressources forestières — P.L. 92, 150	89, 129
-----------------------------------------------------------------	---------

V

Valeurs mobilières — P.L. 92	89
----------------------------------------	----

	Page
Villages nordiques et Administration	
régionale Kativik — P.L. 92, 138	89, 121
Voirie, Loi sur la — P.L. 92, 99	89, 96